

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                    Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente;  
   M. ANTOINE MOREAU, commissaire    ;  
   Mme JUDY GOLD, commissaire.

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR  
DANS L'ARRONDISSEMENT  
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 3

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT

Séance tenue le 16 mai, 19 h

Église Saint-Justin

5055, rue Joffre

Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 MAI 2007 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET TRANSPORT (SUITE DE LA SÉANCE DU 15 MAI)PÉRIODE DE QUESTIONS

SYLVIE PELLETIER .....	2
BERNARD CHARRON.....	4
GUY SAUVÉ.....	13
RÉAL BERGERON.....	16
MICHELINE AUMAIS .....	18
YVES LEBLANC .....	23
ISABELLE DORAY .....	28
JEAN GREFFE .....	34
PIERRE PAQUET.....	37
JEAN GREFFE .....	41
PIERRE PAQUET.....	43
BERNARD GAUVREAU.....	45

COHABITATION DES ZONES RÉSIDENTIELLES ET INDUSTRIELLES

PRÉSENTATION DE LA SHDM.....	48
PRÉSENTATION DE L'AIEM.....	53
PRÉSENTATION DU CENTRE DE SÉCURITÉ CIVILE.....	58
PRÉSENTATION DE SOLIDARITÉ MERCIER-EST .....	61

PÉRIODE DE QUESTIONS

DANIELLE LAPOINTE .....	65
ANDRÉ THIBODEAU.....	68
YVES LEBLANC .....	79
NICOLE LOUBERT .....	85
YVES LEBLANC .....	86
NICOLE LOUBERT .....	94
NANCY BASTIEN.....	103

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

5 Bonsoir, Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette troisième séance de la première partie de la consultation publique portant sur l'Aménagement du site Contrecoeur. Ce soir et demain soir, les séances portent sur le thème la Cohabitation des zones résidentielles et industrielles. Comme vous le savez sûrement, le premier bloc qui portait sur le Plan d'aménagement et la circulation a suscité beaucoup de questions de la part des participants et de la Commission. Il reste donc 14 intervenants qui se sont inscrits lundi soir ou mardi après-midi et qui n'ont pas encore été appelés au micro.

10 Étant donné qu'on veut que tout le monde ait la chance de poser ses questions, on a décidé de modifier un petit peu la procédure et le déroulement de façon, un, à s'assurer que tout le monde puisse venir poser ses questions, puis deux, à s'assurer qu'on puisse le faire dans le temps qu'on a prévu pour la tenue de la consultation publique. Alors, les 14 personnes qui sont inscrites, j'en ai les noms ici. Je vais vous appeler deux personnes à la fois. Il n'y a qu'une personne qui va poser ses deux questions, je vous demanderais de ne pas faire de préambule. Si les questions ont déjà été posées, on répondra très rapidement et puis on va essayer comme ça à travers une demi-heure de passer nos 14 intervenants.

20 Je ne suis pas sûre que tout le monde que j'ai sur ma liste sont ici ce soir parce qu'il y a moins de monde, mais quand même, je vous demande votre collaboration pour qu'on puisse fermer le premier bloc qui porte sur l'habitation et la circulation et ensuite, passer aux présentations du promoteur, la Société d'Habitation et de Développement de Montréal qui va nous faire une présentation sur les études portant sur les vibrations liées aux activités de la carrière, le bruit, les sols contaminés, donc, l'ensemble des nuisances associées à la cohabitation résidentielle et industrielle.

25 Donc, un premier bloc de présentation de la part de la SHDM. Un deuxième bloc de présentation de la part de l'Association des industriels de l'Est de Montréal qui de par sa mission se penche sur les aspects liés à la cohabitation résidentielle et industrielle. Ils vont nous faire part de l'état de leur réflexion et de leur proposition à cet égard. Leur présentation sera suivie par une présentation du Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, en fait de l'agglomération de l'Île de Montréal. Leur présentation porte entre autres sur la description d'un avis qu'ils ont donné quant à l'aménagement du site Contrecoeur et qui a été versé dans la documentation qui est disponible sur le site internet de l'Office de consultation publique de Montréal.

30 Ce bloc de présentations se terminera par une présentation de monsieur Patrick Malboeuf qui à titre, je pense qu'on pourrait dire d'intervenant communautaire a été très actif sur plusieurs dossiers qui portent effectivement sur la cohabitation résidentielle et industrielle, et de façon à voir l'ensemble des préoccupations, il va pouvoir nous communiquer la position de son organisme et de ceux qu'il représente qui est Solidarité Mercier-Est.

40 Alors, sans plus tarder, je vais appeler en ordre, ou à peu près, d'inscription les gens qui se sont inscrits soit lundi soir et qui n'étaient pas là hier, soit hier soir, et qui n'ont pas pu prendre la

45 parole. Je vous appelle deux par deux de façon à s'assurer qu'on essaie d'avoir un processus un peu accéléré.

Alors, j'inviterais monsieur Réal Bergeron et monsieur Bernard Charron. Est-ce que monsieur Bernard Charron est dans la salle ? C'est vous monsieur Bernard Charron ? Ah, je pensais que vous étiez Réal Bergeron. Est-ce que Sébastien Taillon est dans la salle ? Est-ce que Huguette Boucher est dans la salle ? Est-ce que Sylvie Pelletier est dans la salle ? O.K. ça fait que, Monsieur Charron, je vous invite le plus rapidement possible à poser vos deux questions.

**M. BERNARD CHARRON:**

55 Deux questions ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

60 Oui.

**M. BERNARD CHARRON:**

Je peux-tu vous laisser commencer ? Je vais essayer de saisir les meilleures.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que vous êtes prête, Madame ? Si vous voulez commencer, allez-y.

**MME SYLVIE PELLETIER:**

Je peux commencer. Alors, je suis résidente de la rue Jacques-Porlier qui est située à 300 mètres de la carrière. Donc, j'ai contacté la semaine dernière la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal pour leur faire part de l'augmentation de poussière sur les rues Jacques-Porlier, Taillon, Eugène-Achard. Depuis le 17 avril dernier, date où la SHDM a décidé d'aller de l'avant, il y a une dégradation de la qualité de l'air qui est constatée par plusieurs résidents ; l'augmentation de poussière causée par les opérations de la carrière est en effet inquiétante. Il y en a pour l'irritation des yeux, de la gorge. Les poussières étaient visibles à l'horizon, sur les voitures, les fenêtres et j'en passe.

80 Le représentant qui m'a contactée m'a affirmé que la Direction de l'environnement de Montréal n'avait pas été avisée, ni consultée. Ils venaient d'apprendre l'existence du projet et ils se retrouvaient tout comme nous devant le fait accompli. Alors, ce représentant était tout comme moi inquiet de la situation.

85 Alors, mon questionnement, c'est : Peut-on envisager au minimum l'installation immédiate d'un talus végétal avec plantation d'arbres justement comme écran protecteur que la végétation nous apportait et que là, on se retrouve dans le fond devant toutes les nuisances ? Donc, je pense que

c'est une mesure qui rejoindrait les normes de règlement sur les carrières, puis ce serait même un investissement pour le projet. Alors, quand la SHDM va mettre...

90

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je sais que ça fait un peu bizarre, mais je vous inviterais à formuler dès maintenant votre deuxième question.

95

**MME SYLVIE PELLETIER:**

Ma deuxième question, c'était par rapport à la densité. Donc, c'était dans le but d'adoucir la densité du côté sud-ouest. Comme le mentionnait l'avis du Comité ad hoc d'architecture de d'urbanisme du 9 février, pourquoi ne pas songer à implanter les habitations en hauteur le long de la collectrice, soit l'îlot E, les résidences de personnes âgées, et l'îlot D, les multiplex ? Ainsi, cette clientèle se retrouverait, à mon avis, à proximité du parc, des commerces, de voisinage qu'on songe à implanter et même du CLSC et en remplacement, le promoteur pourrait implanter à ce moment-là des habitations de 2 à 3 étages au sud-ouest. Ainsi, les résidents actuels conserveraient la convivialité et se sentiraient respectés dans tout ça.

100

105

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci, Madame Pelletier. Vos deux questions ont fait l'objet de questions au cours des deux séances précédentes. Alors, j'inviterais la Société d'Habitation à résumer brièvement les réponses qui ont été données.

110

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Merci. En ce qui concerne le talus, les phasages pour la construction du talus sont clairs. Théoriquement, le talus et la végétation le long de la carrière va être construit avant le début des constructions des résidences, mais il faut tout de même que vous pensiez que les travaux de mise en état du site vont être faits simultanément, mais c'est la phase 1 avant le début des construction des résidences.

115

120

En ce qui concerne la densité qu'on voudrait ou que vous proposez de distribuer le long de Contrecoeur, on a répondu souvent que les principes d'aménagement qu'on avait favorisés pour la localisation des secteurs plus denses faisaient en sorte qu'on voulait concentrer ces activités plus denses le plus près possible de Sherbrooke pour permettre aux gens qui vont résider d'avoir accès à l'ensemble des services qui se trouvent le long de cette artère, aussi bien transport en commun que service commercial.

125

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Gauthier, n'avez-vous pas aussi indiqué hier qu'il y aurait des mesures très rapidement qui seraient prises de façon à, par exemple, déplacer le chemin...

130

**M. DANIEL GAUTHIER:**

135 Oui, vous avez absolument raison. Je m'en suis tenu seulement au talus, mais suite à la  
rencontre qu'on a eue mardi en après-midi, ou lundi soir je crois, si je me souviens bien, on a pris  
des mesures supposément, je n'ai pas été vérifier sur le terrain malheureusement, mais on a  
contacté l'entrepreneur qui devait déplacer le chemin d'accès aux camions pour éviter plus de  
140 poussière et également épandre de l'abat-poussière pour encore une fois éviter que la poussière se  
déplace.

**MME SYLVIE PELLETIER:**

145 Écoutez, j'ose espérer que ça va s'améliorer parce que la végétation qui était là filtre les  
poussières, mais présentement, c'est le poumon des résidents actuels qui fait le travail. Et  
j'aimerais m'assurer que le talus soit vraiment implanté tout le long de la carrière à la limite est aussi  
bien du côté sud-ouest où on pense instaurer des commerces de proximité parce que je ne pense  
pas que ce soit des habitations qui puissent atténuer les poussières, mais bien une plantation.

150 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

De la végétation.

**MME SYLVIE PELLETIER:**

155 C'est ça.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

160 Merci, Madame Pelletier. Avez-vous eu le temps de trouver deux questions parmi la foule de  
celles qui sont sur votre feuille, Monsieur Charron ?

**M. BERNARD CHARRON:**

165 Ah, j'aurais le temps d'en trouver 15, mais j'ai le droit d'en poser 2. Par contre, j'en avais une  
qui était rétroactive de lundi, est-ce qu'on peut me répondre maintenant ?

170 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Attendez. Est-ce que monsieur Guy Sauvé est dans la salle ? Approchez-vous. Donc,  
allez-y pour vos deux questions, Monsieur Charron.

175 **M. BERNARD CHARRON:**

Sauf que j'en avais une qui était rétroactive de lundi qu'on n'a pas pu me répondre. Est-ce que aujourd'hui on a la réponse ?

180 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous pouvez rappeler la question, oui.

185 **M. BERNARD CHARRON:**

La question était : Combien de dérogations majeures avez-vous eues pour le projet ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

190 Ça, c'est une question qui est adressée à l'Arrondissement. Je pense que simplement le nombre d'articles auxquels le projet en vertu de l'article 89 déroge ?

**M. ROBERT DENIS:**

195 Le nombre d'articles, je ne pourrais pas vous dire, mais les dérogations, disons majeures, c'est sûr, c'est le nombre d'étages dans les secteurs D et E. Par ailleurs, je ne qualifierais pas de majeur le taux d'implantation parce qu'on baisse ; on passe généralement de 50% de taux d'implantation à 35% où il est maintenu.

200 Le nombre de logements aussi en périphérie de la partie déjà construite, présentement le zonage, c'est de 1 à 3 logements et on baisse à du 1 logement. Donc, je ne dirais pas non plus que c'est majeur. Je dirais, vraiment la chose majeure, c'est la hauteur.

205 Quand aux commerces, à l'endroit où ils s'implantent, présentement c'est de l'industrie et de l'institutionnel, mais je parle dépôt de neige, tout ça. Alors, est-ce que c'est majeur de remplacer de l'industrie disons dense par du commerce ? Je ne dirais pas non plus que c'est majeur. Donc, je limiterais ma réponse à ce moment-là à la hauteur qui est haussée dans le E et le D.

210 Sinon, c'est des avantages au fait que la qualité de l'architecture des bâtiments sera évaluée sur une base de critères et par le Comité consultatif d'urbanisme et les architectes de l'arrondissement.

**M. BERNARD CHARRON:**

215 Ça fait que dans le fond, il y en a deux ; c'est ça ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

N'oubliez pas, Monsieur Charron, c'est à moi que vous vous adressez.

220 **M. BERNARD CHARRON:**

Excusez. Il y en a deux ?

225 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense qu'on pourrait parler de l'affectation aussi comme modification majeure ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

230 L'affectation ? Comme je disais, déjà en bordure de ce qui est existant, c'est du résidentiel et on reste résidentiel et le nombre de logements est baissé. Je vais vous le montrer. Alors, si on va pour les hauteurs, on voit ici que c'est déjà 2 étages. Ici, c'est 2 étages, on reste à 2 étages, mais 9 mètres, on passe à 12.5. Donc, ce n'est quand même pas majeur. Ici, c'est 7.11, on s'en va jusqu'à 5 étages. C'était des mètres. Ici, on vient demander... on le voit, c'est vraiment dans la partie du  
235 centre où la hauteur augmente.

Alors, voyez-vous, on reste toujours à 2 étages, 2 étages, 2 étages. Si on s'en va de l'autre côté, proche de Sherbrooke, on peut voir qu'on monte ici quand même un peu, puis beaucoup plus ici. Alors ça, selon moi, c'est la dérogation majeure.

240 Si on va pour les usages. On voit ici, c'est industriel vraiment à la limite de la carrière, industries avec nuisance, et entreposage extérieur, commerces en gros. Et ici, c'est transport, communication, ateliers municipaux, neiges usées qu'on vient remplacer par un parc et du commerce d'appoint. Alors, moi je ne qualifierais pas ça de lourd, au contraire, on vient un peu  
245 apaiser qu'est-ce qui va se passer dans le secteur.

Quand t'es ici, c'est déjà du 1 à 3 logements qu'on vient limiter à 1 et ici, tout le long, on baisse aussi 1 logement seulement au lieu de pouvoir faire des triplex. Donc, selon moi, c'est aussi à la baisse. Ici, on voit qu'on augmente jusqu'à 8, mais pas en bordure. Ici pareil, en bordure, c'est  
250 donc à la baisse, mais on hausse vers le centre. Où il y a la hauteur et les usages, on voit qu'il y a une corrélation dans l'augmentation de la densité, naturellement une maison de retraite.

Et nos secteurs commerciaux. On vient remplacer le secteur institutionnel et une partie industrielle par du commerce qu'on a déjà sur Sherbrooke et du commerce d'appoint en arrière.

255 **M. BERNARD CHARRON:**

Mais dans le fond, c'est la hauteur qui est la dérogation majeure. C'est seulement la hauteur des immeubles ?

260 **M. ROBERT DENIS:**

Oui, la hauteur. Voyez-vous ici...

265 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est la plus importante.

270 **M. BERNARD CHARRON:**

Il n'y en a pas d'autre. Ça répond à ma question de lundi.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

275 Mais pas partout par exemple. Ce que monsieur...

**M. ROBERT DENIS:**

280 Ici, le taux d'implantation, voyez-vous ici, déjà un bâtiment peut occuper 50% du terrain. Comme dans vos maisons, ceux qui restent dans ce coin ici, c'est 50% du terrain. Ici, c'est 35%, puis ici, c'est 70% du terrain. Puis on va voir... voyez-vous, on baisse 25%, 40% au lieu de 50%. Ici, on baisse à 35%. Généralement, on baisse aussi à 35% et en plus, on vient mettre un niveau de densité qui n'existait pas. Donc, on vient mettre un plafond, le nombre de plancher total sur le terrain est maintenant plafonné, ce qu'il n'était pas. Donc, c'est encore une baisse.

285 Si on va voir ici, on avait 70%, on est rendu à 50% et 35% et au centre, ou augmente un peu, on arrive à 50%. Donc, vraiment dérogation mineure, c'est seulement la hauteur.

290 **M. BERNARD CHARRON:**

Je le comprends très très très très bien. Je veux dire, il n'y a pas d'autre dérogation comme admettons la coupe des arbres, ce n'était pas une dérogation, c'était... Parfait, c'est correct. O.K. Je vais tomber à ma première question.

295 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Allez-y.

300 **M. BERNARD CHARRON:**

Est-ce que je pourrais revoir sur l'écran la ligne médiane des vibrations ? Il me semble que celle-là, j'aimerais ça la revoir si on est capable.

305 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il faudrait demander à la SHDM l'acétate qui montre... celle qui a du rose.

**M. BERNARD CHARRON:**

310

Ah, c'est l'autre bord. Parce que je vais juste remémorer la mémoire. Comme je suis né à la même place que je vis maintenant, je connais quand même le quartier et je connais les vibrations aussi, Je vais vous le dire.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

315

Peut-être juste préciser qu'est-ce que cet acétate représente ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

320

Je ne sais pas si vous voulez que je réponde immédiatement, mais dans quelques minutes lors de notre présentation, je vais aller en détail sur les vibrations.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

325

Monsieur Charron, ce soir, on porte sur les vibrations. Ce serait peut-être mieux qu'on prenne votre question en note et qu'on la pose après la présentation.

**M. BERNARD CHARRON:**

330

Ma question est simple.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

335

Allez-y.

**M. BERNARD CHARRON:**

C'est très simple. Au-delà de la ligne jaune, il n'y a pas de vibrations ; c'est ça ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

340

Non, ce n'est pas ça. Les vibrations sont plus faibles qu'un déplacement de 5 millimètres par seconde.

**M. BERNARD CHARRON:**

345

Autrement dit, elles ne sont pas dangereuses les vibrations au-delà de la ligne jaune ; c'est ça ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

350

C'est ce que... Oui. Ça, c'est oui.

**M. BERNARD CHARRON:**

355 C'est ça. Je regardais ça comme pur hasard, comme vraiment le commun des mortels, ça ne touche pas une maison.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

360 Mais ça, ce n'est pas une question, Monsieur Charron, puis là ce qu'on essaie de faire, c'est de passer...

**M. BERNARD CHARRON:**

365 Non, non, mais...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

370 Oui, oui, mais...

**M. BERNARD CHARRON:**

C'est simple, là.

375 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous pouvez revenir dans notre mémoire pour nous dire que vous n'y croyez pas, mais là ce qu'on veut, c'est des questions. Tout ce monde-là ici sont là pour répondre.

380

**M. BERNARD CHARRON:**

385 O.K., je vais le mettre sous forme de question. Pourquoi que ça ne touche pas aucune maison ? Je le mets sous forme de question : Pourquoi que ça ne touche pas aucune maison ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

390 C'est parfait. Ça, c'est même très clair.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

395 Voulez-vous que je fasse la présentation ? Parce que la présentation que je vais faire dans quelques minutes va répondre à ces questions-là, tout va être expliqué. Je peux vous la faire immédiatement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

400 Je ne voudrais pas qu'on mêle. On va attendre la présentation pour avoir la réponse, mais je prends note, Monsieur Bergeron, que vous êtes l'auteur de cette question. Monsieur Charron, pardon.

**M. BERNARD CHARRON:**

405 On va attendre pour cette question-là. Donc, je vais passer à ma deuxième question.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

410 Oui.

**M. BERNARD CHARRON:**

415 Un dépassement de coût global de la facture. S'il arrive un dépassement global, où la facture rebondit ? Autrement dit, je vais vous le donner simplement. Le gaz est 1,08\$, s'il monte à 2\$, ça va coûter plus cher ; qui paye la facture ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

420 Avez-vous des éléments de réponse ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

425 Tel qu'on l'a dit hier, ce projet est un projet de la Société d'Habitation et Développement de Montréal ; elle a conclu un contrat clé en main avec un promoteur et s'il y a un dépassement de coût, c'est la Société d'Habitation et de Développement de Montréal qui assume les dépassements de coût ou, le cas échéant, le promoteur. La Ville ne paie pas un sous dans ce projet et ne couvrira pas les déficits.

**M. BERNARD CHARRON:**

430 Parce que si vous parlez des projets de 80 M\$, s'il y a un dépassement de coût, ça va coûter cher.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

435 Monsieur Charron, c'est à moi que vous vous adressez.

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

440 C'est un contrat forfaitaire. Il y a un montant qui est prévu, projet clé en main. C'est entendu le montant maximum que nous allons payer pour ce projet-là. Donc, et s'il y avait un dépassement quelconque, c'est une entente entre la Société d'Habitation et de Développement de Montréal et le promoteur. Le seul lien que la Ville a eu avec la Société, c'est la vente du terrain.

445 **M. BERNARD CHARRON:**

Parce que nous en tant que concitoyens, c'est un projet qui s'échelonne sur 10 ans. Quand je signe un contrat, on s'entend, on signe un contrat maintenant, puis ça monte à 2,50\$ le gaz, c'est sûr qu'il y a un gros problème. Ça ne fonctionne pas, dans la tête du commun des mortels, ça ne peut pas fonctionner. Et si tu signes clé en main à 50 M\$, puis tout monte de 20%, ça ne peut plus être 50 M\$. Ça fait que celui qui va construire, il a un problème : soit qu'il arrête les travaux ou qu'on va chercher de l'argent ailleurs.

455 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que la réponse de la SHDM est claire, c'est-à-dire que pour la construction, la réhabilitation du terrain et la construction des bâtiments ainsi que des infrastructures de service, c'est des budgets qui sont déterminés d'avance et sur lesquels il n'y a pas de flexibilité parce que ce sont des fonds publics. Pour tout ce qui est des investissements qui sont, qui devront être assumés par l'arrondissement, l'arrondissement a fait des demandes spécifiques pour avoir des budgets additionnels. C'est ce qu'on nous a répondu au cours des deux dernières séances.

460 **M. BERNARD CHARRON:**

465 Ah, o.k., il y a des budgets additionnels. C'est ça, o.k.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

470 Pour l'arrondissement, donc, pour les parcs, pour l'entretien, pour les ordures, pour tout ça. Est-ce que je me trompe, Madame Giroux ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

475 C'est exactement ce qui a été dit. Les représentants de l'arrondissement, nos élus, ont demandé une séance spéciale avec le président du comité exécutif, monsieur Zampino, afin d'expliquer quels sont les besoins financiers de l'arrondissement pour soutenir un projet de développement. Autrement dit, comme on ne participe pas, je dirais à la mise en œuvre ou la mise en valeur des terrains, c'est le mandat de la SHDM, nous, après, il va falloir qu'on s'occupe de ces citoyens. Donc, ça veut dire l'aménagement du parc qu'on a dit hier, 3.39 M\$ et un budget récurrent autour d'un million indexé à notre budget de fonctionnement régulier pour être capable de déneiger, entretenir et faire la collecte et la collecte sélective de ces nouvelles rues.

480 **M. BERNARD CHARRON:**

485 O.K. Ça aussi, c'est fixe, ce n'est pas aperçu, c'est fixe. Bon. Ben, j'avais droit à deux questions ça a l'air.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

490 Merci beaucoup. J'ai entendu dire que monsieur Bergeron venait d'arriver, alors, je l'appelle pour venir à la table. Alors, c'est à vous, Monsieur Sauvé, pour vos deux questions.

**M. GUY SAUVÉ:**

495 Merci. C'est mon baptême de consultation publique. Par rapport à la première question que je vais vous poser, ça fait près de 20 ans que ma femme et moi, on vit dans le quartier sur la rue Robitaille avec deux enfants. Nous avons choisi ce quartier en raison de la quiétude des environs, du caractère paisible de l'environnement dans lequel nous pouvions élever nos enfants et espérer vieillir en sécurité.

500 Les inquiétudes exprimées depuis lundi sont nombreuses et justifiées. Le projet, tel qu'il nous est présenté, ne semble pas s'harmoniser avec le milieu déjà existant parce que conçu au-delà d'une proportion acceptable. Il se développe avec débordement de ses effets négatifs, notamment en ce qui concerne la circulation.

505 Ma question numéro 1 est donc : Pouvez-vous nous donner l'assurance que le boulevard Contrecoeur ne se connectera pas à la rue Robitaille afin de ne pas ajouter davantage au fardeau de circulation véhiculaire déjà suffisamment alourdie par le prolongement du boulevard Yves-Prévost qui se connecte aux autoroutes 25 et 40 et qu'il n'y aura pas non plus de ligne d'autobus, ce qui ne serait  
510 probablement pas rentable de toute façon ? Les résidents de la rue Robitaille n'en veulent tout simplement pas.

515 Voulez-vous que je pose la deuxième question ? Compte tenu des problèmes sociaux que va engendrer la densité extrêmement élevée de la population, que les statistiques récentes qui ont été publiées, entre autres dans *La Presse* vendredi dernier, ont démontré une hausse du nombre de crimes, dont des homicides, sur l'Île de Montréal et que le phénomène de gangs de rue a pris de l'ampleur, avez-vous prévu l'établissement d'un poste de police de quartier et de centre d'intervenants spécialisés, par exemple auprès des délinquants, au sein même de ce nouveau site ?

520 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Au niveau de la SHDM, des réponses par rapport à la rue Robitaille ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

525 La réponse en ce qui concerne la circulation, de façon concrète vous nous dites que vous ne voulez pas que la rue Robitaille soit branchée à Contrecoeur. Comme vous le voyez, je vais

530 tenter à l'écran de vous le préciser. Il est évident qu'il y a un lien. En fait, on avait l'obligation de poursuivre la trame urbaine, c'est-à-dire de poursuivre les rues qui arrivaient à la limite du terrain. Donc, toutes les rues ont été poursuivies.

535 L'objectif naturellement, c'est de ne pas créer un lien nord-sud important. Le lien nord-sud, Bourget/Forget, je l'ai répété, est déplacé vers l'est, est prévu et déplacé vers l'est. Donc, ce qu'on a tenté de faire, c'est de minimiser la circulation, de faire en sorte qu'on augmente le nombre d'accès pour ne pas concentrer sur un seul endroit l'ensemble de la circulation automobile, mais il est évident qu'on branche des rues, puis qu'on les branche ensemble les rues pour créer des itinéraires suffisamment nombreux pour éviter des impacts de circulation à un endroit précis.

540 En ce qui concerne la deuxième question par rapport à si on a prévu des services de police additionnels, ce que je peux vous dire, c'est que dans la zone commerciale, actuellement l'affectation permet des usages communautaires. Il faudrait peut-être préciser si on va jusqu'à poste de police ou pas et ça, je suis moins à l'aise avec définition des usages autorisés, mais en principe, il y a une possibilité qui sera à valider d'installer des équipements communautaires et possiblement un poste de police. Mais on n'avait pas le mandat d'évaluer l'opportunité de créer ce type de services-là pour l'instant.

545 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

550 Madame Giroux ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

555 Au niveau de l'implantation des postes de police de quartier qu'on appelle les PDQ, c'est vraiment une compétence du Service de police de la Ville de Montréal. Donc, il y aurait peut-être des validations à faire de ce côté-là parce qu'on sait qu'ils ont augmenté leur nombre de PDQ, ensuite, ils les ont regroupés, ils les ont diminués. C'est vraiment pas une compétence de l'arrondissement, il faut que ce soit clair.

560 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Mais le poste de quartier actuellement, il n'est pas loin d'ici, je crois ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

565 Oui, il y en a trois sur le territoire de l'arrondissement, mais il y en a un qui est près d'ici. Ce que je veux juste rajouter, c'est qu'au niveau du zonage, monsieur Denis peut répondre, mais à ce moment-là, il faudrait voir avec la population qui va s'installer. C'est très difficile de...

570 **M. GUY SAUVÉ:**

C'est ça. C'est parce que, comme il va y avoir probablement, on prévoit jusqu'à 5 000 personnes de plus dans un très petit territoire, pour la sécurité des individus, les postes de police sont loin malgré tout. Je comprends qu'il y en a près de Sainte-Claire je pense, un autre sur Notre-Dame en face de Bellerive et puis un autre sur la rue...

575

**MME MICHÈLE GIROUX:**

Hochelaga et...

580

**M. GUY SAUVÉ:**

En tout cas... Mais, de toute façon, tout ça, c'est très loin quand même.

585

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Sauvé, vous vous adressez à moi.

590

**M. GUY SAUVÉ:**

Oui, excusez. Donc, c'est ça, en prévision de cet accroissement énorme de population dans un très petit territoire, c'est certain que c'est quelque chose qu'il va falloir prévoir, un service que je crois que les citoyens vont...

595

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Là, vous avez un mot qui est différent parce que je pense que l'orientation des services de police, c'est justement d'avoir une police qui est plus proche des citoyens, les policiers à bicyclette, les policiers qui marchent sur les rues. Je pense que cette demande-là, elle est différente que de demander d'avoir un bâtiment qu'on appelle un poste de quartier. Mais d'avoir une présence policière accrue, je pense qu'effectivement il est de la responsabilité de l'arrondissement de faire des demandes en ce sens-là si besoin est auprès du Service de police.

600

**MME MICHÈLE GIROUX:**

605

Écoutez, ce sera à évaluer. Je vais laisser la parole à monsieur Denis au niveau du zonage s'il y avait un poste de police qui devait s'implanter, où ça pourrait aller sur le site.

**M. ROBERT DENIS:**

610

En fait, il faut préciser que dans les secteurs de commerce, ils ont généralement toujours également autorisé des activités qu'on dit institutionnelles et dans le secteur C-4, nous avons poste de police de quartier qui est un usage autorisé. Donc, en bordure de la rue Sherbrooke, ce serait donc possible advenant que la population serait suffisante, que le besoin serait évalué par le service.

615 **M. GUY SAUVÉ:**

D'accord. Je crois que ce serait souhaité.

620 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Par rapport à des demandes de circuits d'autobus sur le territoire, le processus par rapport à la Société de transport, comment est-ce que ça fonctionne ?

625 **MME MICHÈLE GIROUX:**

Je pense que je commence à me répéter beaucoup après trois séances. La validation de l'étude de circulation va comprendre tous ces éléments-là, c'est-à-dire au niveau artériel, au niveau des feux de circulation, au niveau du transport collectif et les accès pour les vélos. Je vais reprendre l'exemple peut-être plus clairement. On a des artères, des veines et des varices. Les artères, c'est le service central, puis le reste, c'est l'arrondissement. Tant qu'on n'a pas réglé le problème des artères, le médecin ne traitera pas le reste.

630 **M. GUY SAUVÉ:**

C'est parce que je veux juste signifier que sur Robitaille, il y a un corridor scolaire.

635 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui. Merci, Monsieur Sauvé. Est-ce que monsieur Sébastien Taillon ou madame Huguette Boucher sont arrivés ? Alors, je demanderais à madame Micheline Aumais de venir à la table des intervenants. C'est à votre tour, Monsieur Bergeron, pour poser vos deux questions.

640 **M. RÉAL BERGERON:**

Bonsoir, Madame la présidente, Madame, Monsieur. Peut-être que la question a été posée précédemment, enfin... Avant la coupe à blanc de certains secteurs du territoire, il y avait une faune et une flore quand même intéressante. Ma première question, je voudrais savoir s'il y a eu un inventaire de cette faune et cette flore que l'on trouve, qu'on retrouvait sur le site ?

645 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui. Encore une fois, toute à l'heure, je vais vous faire la présentation de ce volet environnemental, mais il y a eu des inventaires de faits.

650 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

655 L'information a été déposée, il y a un document qui a été déposé sur le site internet de l'Office, *Caractérisation préliminaire du milieu naturel*, ou l'équivalent.

**M. RÉAL BERGERON:**

660

Je peux poser une sous-question ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

665

Bien sûr.

**M. RÉAL BERGERON:**

670

Est-ce qu'il y a... je ne sais pas si on peut appeler ça un plan de sauvetage qui a été prévu pour la faune qu'on retrouve peut-être encore sur le site malgré le fait qu'on en a rasé une bonne partie ? Est-ce que je peux juste mentionner, je pense que vous les connaissez, il y avait des renards, des ratons laveurs, etc.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

675

En fait, les inventaires qui ont été réalisés au niveau de la faune comme la flore, vous savez qu'on parle toujours d'espèces menacées, d'espèces vulnérables, des choses du genre, quand on parle de mesures de protection. Les analyses qui ont été faites n'ont pas permis d'inventorier aussi bien la flore comme de la faune d'espèces vulnérables ou d'espèces menacées. Donc, théoriquement, il n'y avait pas en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement de mesures particulières qu'on devait prendre pour ces volets-là.

680

Encore une fois, tantôt je vais tenter de vous expliquer un petit peu plus en détail les résultats des études de caractérisation environnementale qu'on a produites.

685

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je vais prendre en note votre préoccupation par rapport à la protection de la faune, puis je vais m'assurer dans le cadre de la présentation de la SHDM, il y a peut-être des réponses qui seront apportées par le ministère de l'Environnement, qu'on indique exactement quels sont les moyens, les procédures à suivre.

690

**M. RÉAL BERGERON:**

695

Merci. Deuxième question. Il reste quand même encore des arbres sur le site, des arbres matures, des beaux arbres, je voudrais savoir si on compte en conserver certains parce que je sais qu'il y a un plan de reboisement qui est prévu sauf qu'avant que les arbres soient matures et que ça ait un aspect intéressant, ça va prendre plusieurs années alors que là, en ayant encore... par exemple, est-ce qu'il va y avoir des îlots aussi où on va conserver une certaine végétation existante ?

700

**M. DANIEL GAUTHIER:**

705 Naturellement, il n'y a aucun intérêt pour personne d'abattre des arbres s'il n'y a pas d'obligation de les abattre pour des raisons comme vous le savez de décontamination. Donc, on a mentionné qu'il y avait une bande de terrain le long des résidences existantes qui séparait les limites de votre lot et l'emprise de l'ancien pipeline. On va tenter de préserver le plus possible cette végétation.

710 Tantôt, encore une fois sur les plans, je vais vous démontrer les endroits où il y avait des zones contaminées qu'on réhabilite et qui exigent naturellement une coupe avant de procéder aux travaux de déblai et de disposition des matières dangereuses, des polluées. Donc, je ne veux pas que vous ayez l'impression que je veux dévier ou ne pas répondre, mais dans quelques minutes, on va d'après moi répondre en grande partie à la question que vous avez parce que j'ai des plans qui démontrent les endroits précis où il y aura de la décontamination et forcément un déboisement.

715 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Mais pour répondre tout de suite à la question de monsieur Bergeron, j'ai cru comprendre à la lecture des documents qu'il n'était pas prévu de conserver aucun arbre actuel sur le site, mais plutôt d'en replanter après la construction des bâtiments ?

720 **M. DANIEL GAUTHIER:**

725 Évidemment, ce qu'on a prévu, et on en a parlé d'ailleurs aux réunions précédentes, il y a des obligations qui sont données en vertu du règlement qu'on adapte suivant l'article 89 de reboisement. Il est également prévu à l'intérieur du plan d'aménagement, des budgets pour le reboisement aussi. On parlait d'un minimum de 1 000 arbres qui vont être replantés dans l'emprise de la voie publique le long des axes. Donc, il y a du reboisement, mais il ne faut pas non plus se mettre la tête dans le sable, il s'agit d'un développement résidentiel qui va s'implanter sur le site avec un reboisement urbain, avec des arbres et un boisé urbain qui va se mettre en place dans le parc naturellement et tout le long des emprises des voies publiques et sur les terrains privés.

730 **M. RÉAL BERGERON:**

Merci.

735 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci à vous. Avant de vous donner la parole, Madame Aumais, j'aimerais demander à Yves Leblanc de venir à la table des intervenants. La parole est à vous.

740 **MME MICHELINE AUMAIS:**

745 Bonsoir. Ma première question revient un petit peu sur le sujet d'hier et ma deuxième, ça va être sur le sujet de ce soir. On parlait de limiter un petit peu la densité de circulation à l'intérieur du nouveau développement. Moi, ma question est la suivante : Pourquoi ne pas ouvrir la première rue du nouveau développement vers l'ouest jusqu'à la rue Sherbrooke ? Toutes les rues de l'arrondissement avoisinantes débloquent présentement sur Sherbrooke sauf Eugène-Achard parce

que cette rue commence à Rousseau. Alors, c'est la seule qui pourrait, je pense, faire un petit peu nord-sud et qui désenclaverait un petit peu le secteur et les quatre accès majeurs au site, donc, Jacques-Porlier, de Grosbois, Rousseau seraient à mon avis un petit peu plus dégagées.

750

Je regardais le plan agrandi hier et je pense qu'au lieu de faire tourner la première rue vers l'est, elle pourrait tourner vers l'ouest et venir rejoindre la rue Aubry.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

755

Votre deuxième question ?

**MME MICHELINE AUMAIS:**

760

Ma deuxième question : Quelle sera la facture totale des frais de santé lorsque les personnes âgées et les familles s'établiront dans les nouvelles résidences encore plus près que nous de la carrière et des raffineries sans compter qu'ils seront dans la zone d'impact de la compagnie *Interquisa* advenant un incident majeur ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

765

Ça, je vais prendre votre question en note parce que ça relève vraiment du bloc de présentation de ce soir.

**MME MICHELINE AUMAIS:**

770

Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

775

Donc, on va la prendre en note. Donc, les questions de santé liées à la cohabitation. Alors, la réponse par rapport à la première question ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

780

Je n'ai malheureusement pas eu le temps de tout prendre en note les noms des rues ou de voir exactement en détail ce que vous mentionnez, mais je ne veux pas répéter ce que j'ai dit de façon générale, mais pouvez-vous me répéter, s'il vous plaît, je m'excuse, le nom des... qu'est-ce que vous avez mentionné par rapport aux rues ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

785

Monsieur Gauthier, je pense que c'est la première rue à l'est de Jacques-Porlier qui débouche sur une propriété qui a front sur Sherbrooke, je pense que c'est la raison pour laquelle la première rue à l'intérieur du site Contrecoeur ne débouche pas sur Sherbrooke.

790

**M. DANIEL GAUTHIER:**

La première rue ne débouche... o.k.

795 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

À l'intérieur du site Contrecoeur...

800 **M. DANIEL GAUTHIER:**

À l'intérieur du site Contrecoeur, le long de la voie du... le long du Boulevard Contrecoeur, on parle de ça ?

805 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

En fait, la première série de maisons en rangée que vous allez construire va être sur...

**M. DANIEL GAUTHIER:**

810 Jacques-Porlier, la rue Jacques-Porlier. On parle de la rue Jacques-Porlier ?

**MME MICHELINE AUMAIS:**

815 Non, non. À l'est de la rue Jacques-Porlier, juste en arrière de nos résidences, il va y avoir des maisons unifamiliales et il va y avoir une rue.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

820 Oui.

**MME MICHELINE AUMAIS:**

Cette rue-là ne débouche pas à la rue Sherbrooke.

825 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Non.

**MME MICHELINE AUMAIS:**

830 Et moi, je demande pourquoi il n'y a pas possibilité de faire déboucher cette rue-là à Sherbrooke ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

835

O.K., je m'excuse.

**MME MICHELINE AUMAIS:**

840

Donc, les gens qui viennent de l'ouest, du sud-ouest, pourraient immédiatement prendre Sherbrooke et leur nouvelle rue pour entrer chez eux au lieu d'aller prendre la rue Jacques-Parlier ou la rue de Grosbois ou vice-versa.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

845

Je comprends. Vous parlez en fait...

**MME MICHELINE AUMAIS:**

C'est ça.

850

**M. DANIEL GAUTHIER:**

...de l'espace à côté du bâtiment de 5 étages à bureau ?

855

**MME MICHELINE AUMAIS:**

Non, à côté du *Subway*.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

860

À côté du *Subway*, c'est ça, entre les deux. En fait...

**MME MICHELINE AUMAIS:**

865

Entre le *Subway*, puis le CSQ ou la CEQ...je me trompe toujours.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

L'édifice de 5 étages.

870

**MME MICHELINE AUMAIS:**

C'est ça.

875

**M. DANIEL GAUTHIER:**

En fait, ce terrain-là pour l'instant est un terrain qui n'est pas prévu dans le plan d'aménagement puisque c'est un espace qui est situé entre les deux bâtiments existants.

880 **MME MICHELINE AUMAIS:**

Mais à qui appartient-il ?

885 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Je peux vérifier à qui appartient ce terrain-là, oui, je peux vérifier. Mais pour l'instant dans le plan d'aménagement, je pourrais vous le trouver à l'écran, dans le plan d'aménagement, ce terrain-là n'est pas... l'espace entre les bâtiments n'est pas planifié puisqu'on comprenait que c'était probablement un espace qui était la propriété soit du *Subway* dont vous parlez, du propriétaire du *Subway* ou du propriétaire de l'édifice à bureaux, du syndicat en fait.

890 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce qu'au niveau de l'arrondissement on a des précisions quant au propriétaire du terrain, puis à la possibilité d'en transformer une partie en voie publique ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

900 Tout ce que je peux vous dire, comme monsieur Gauthier l'a dit, ce sont une ou deux propriétés distinctes, on ne le sait pas. C'est une expropriation.

Mais je reviens à l'étude de circulation. Tant que celle-ci n'est pas validée, peut-être que ça va nous dire que c'est fait correctement. C'est certain que la Ville, encore moins l'arrondissement, va se lancer dans une opération de ce type-là. À ce moment-ci.

905

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Ce que je comprends, c'est que ce n'est pas un terrain de la Ville. Le site Contrecoeur, c'est un terrain de la Ville, mais pour rejoindre Sherbrooke par là où vous parlez, on n'est plus sur les terrains de la Ville, mais il y a moyen de vérifier ça appartient à qui. Mais c'est quand même une entreprise assez importante que d'exproprier ce terrain en vue d'en faire une voie publique.

910

**MME MICHELINE AUMAIS:**

915 Oui, mais là, on semble dire qu'on n'est pas certain à qui appartient le terrain.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il n'appartient pas à la Ville, ça, c'est clair. On en sait pas s'il appartient à une ou deux ou trois ou combien de propriétaires.

920

**MME MICHELINE AUMAIS:**

Mais est-ce que c'est vérifiable ?

925

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui. Monsieur Gauthier...

930

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui, oui, on va vérifier.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Au registre foncier, c'est assez rapide. Merci, Madame Aumais.

935

**MME MICHELINE AUMAIS:**

Parfait, merci.

940

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

J'inviterais avant de passer la parole à monsieur Leblanc, madame Isabelle Doray. C'est à vous la parole.

945

**M. YVES LEBLANC:**

Bonsoir, Madame la présidente. Juste une petite question, sans enlever mes questions, que je me pose. Est-ce que la Ville de Montréal est ici à ces audiences publiques?

950

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui, il y a des représentants.

955

**M. YVES LEBLANC:**

L'Arrondissement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

960

Oui, il y a des représentants dont entre autres monsieur Gagnon.

**M. YVES LEBLANC:**

965

O.K., parce qu'il y a des questions qui sont posées qui relèvent de plus que l'arrondissement et auxquelles on n'a pas de réponse et je me demande la question : Où est la Ville ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

970 La Ville est en partie présente, pas tous les services et pas à toutes les séances et dans la plupart des cas, on pourra acheminer une question par écrit de façon à avoir une réponse par écrit.

**M. YVES LEBLANC:**

975 D'accord.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

980 Des fois la réponse n'est pas disponible sur le champ, il faut consulter plusieurs personnes, mais dans la mesure où la réponse peut être donnée sur le champ, elle l'est.

**M. YVES LEBLANC:**

985 D'accord.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

990 Si elle ne peut pas l'être, une réponse écrite est donnée et elle est versée sur le site internet de l'Office.

**M. YVES LEBLANC:**

995 O.K. Est-ce que je pourrais vous demander pour ma question qu'on mette la diapositive de la carte des nuisances associées au site que j'ai vue il y a peut-être 5 minutes, s'il vous plaît?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Avec les vibrations ?

1000 **M. YVES LEBLANC:**

1005 Non, pas les vibrations, celui où est-ce qu'on montrait le site et le pipeline, le secteur finalement avec les nuisances. Pas les vibrations. Oui, c'est ça. O.K. Je sais qu'on va parler probablement de décontamination, tout ça, mais je fais suite un peu à ce qui a été fait déjà jusqu'à maintenant au niveau de la contamination.

1010 Je regarde le rapport, le plus récent rapport environnemental qui date dans ce cas-ci du mois de février sur le terrain Contrecoeur, sur la partie centrale, il est en gris essentiellement. D'accord ? Il y a bien sûr le site de l'ancien pipeline où il y a certains secteurs précis où il y a de la contamination qui a été trouvée. Il y a effectivement l'ancien dépotoir, qui est le secteur 1 sur votre

carte qui est là, qui a des contaminations. Je pense que c'est assez clair, sauf que la partie centrale surtout qui est en gris ici, la conclusion du rapport dit qu'on ne note aucun contaminant dont les concentrations excèdent les valeurs réglementaires applicables, à l'exception du manganèse pour lequel ils sont vraisemblablement reliés à des teneurs naturelles.

1015

Alors, le site gris qui est là d'après les conclusions du rapport qui ait ici n'ont pas de contaminations sérieuses. Alors, ma question est : Quelle est alors la contamination et qu'est-ce que vous entendez faire pour en disposer ? J'ai de la difficulté à voir quelle est la contamination malgré le fait que dans ce secteur-là, c'est là où on a coupé les arbres à partir du 17 avril dernier.

1020

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Vous avez tout à fait raison. Je vais tantôt vous l'illustrer parce qu'il y a un plan qui précise exactement la partie ou le secteur très précis de contamination manganèse qui s'est fait, selon nos experts, de façon naturelle. Ce site va être décontaminé et les matériaux vont être disposés dans un site approprié. On ne l'a pas mis là parce que c'est un petit secteur qui a été circonscrit par des sondages encore plus précis, mais vous allez voir tout à l'heure qu'il est là, il va être décontaminé.

1025

**M. YVES LEBLANC:**

1030

Donc, si je comprends bien, Madame la présidente, c'est qu'à ce moment-là tout le secteur qui a été déboisé a été fait en prévision de décontaminer parce que tout ce qui est en gris sur la carte ici est contaminé ; c'est ce que je comprends ?

1035

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Moi, ce que je comprends surtout, c'est que la réponse à vos questions au lieu de les avoir par petits morceaux, si on est patient et on attend la présentation, ça va être beaucoup plus facile.

1040

**M. YVES LEBLANC:**

D'accord.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1045

Je vous rappellerai à ce moment-là.

**M. YVES LEBLANC:**

1050

Je vous remercie. S'il vous plaît.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1055 Parce qu'il y a eu beaucoup d'études de caractérisation de sol, il y a une présentation qui a été faite, les consultants du promoteur sont là, les gens de la Direction régionale du ministère de l'Environnement sont là. Là, on essaie de mettre un peu la charrue avant les bœufs. Je vous rappellerai quand il sera question des sols.

**M. YVES LEBLANC:**

1060 J'avais la question déjà dès lundi soir, mais je comprends qu'on a ceci. J'apprécierais si je pouvais être appelé pour des précisions au besoin à ce niveau-là.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1065 Oui.

**M. YVES LEBLANC:**

1070 Merci. Ma deuxième question. Dans le rapport d'étude d'impact sur la circulation du Groupe Séguin, on parle des apports supplémentaires de circulation aux heures de pointe ; qu'est-ce qu'on veut dire par heures de pointe ? C'est de quelle heure à quelle heure ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1075 Je ne sais pas si monsieur Kennar est toujours là ?

**M. DANIEL GAUTHIER :**

1080 Non, parce qu'on ne prévoyait pas avoir besoin du spécialiste ce soir, on s'excuse. Les heures de pointe théoriquement, c'est de 4 heures à 16 heures dans mon... Je réponds, je ne suis pas un spécialiste des...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1085 D'habitude, c'est inscrit dans l'étude. Il n'y a aucune mention de la période de pointe AM, PM?

**M. YVES LEBLANC:**

1090 Je ne l'ai pas trouvée

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1095 Alors, c'est une réponse qui devra venir, qu'on va prendre en note.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui, oui, on va le prendre en note, on va vous répondre.

**M. YVES LEBLANC:**

1100

À ce moment-là, j'imagine que personne ne pourra confirmer avec moi qu'aux portes... essentiellement aux 5 portes d'accès, à part Sherbrooke, on envisage environ entre 300 et 400 véhicules de plus aux heures de pointe. De plus. Donc, en pourcentage malheureusement, je ne sais pas à quoi ça ressemble par rapport à la circulation actuelle. J'imagine que ça, je n'aurai pas de réponse non plus ?

1105

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Malheureusement. Donc, vous voulez avoir le pourcentage d'augmentation du trafic véhiculaire aux heures de pointe ?

1110

**M. YVES LEBLANC:**

Par rapport au trafic actuel.

1115

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est ça.

1120

**M. YVES LEBLANC:**

Donc, je parle pour la rue Rondeau, la rue Robitaille, la rue Rousseau et la rue de Grosbois. D'après ce que moi j'ai, l'addition que j'ai pour ce qu'on appelle essentiellement les débits et niveaux de service AM et PM. D'accord ? On regarde les entrants et les sortants. À chacune de ces portes-là, j'arrondis rapidement, c'est entre 300 et 400 véhicules de plus. Donc, 400 véhicules de plus qui vont passer sur Robitaille au coin de Eugène-Achard aux heures de pointe seulement. Ça, c'est sans compter le plus qu'il va y avoir dans la journée ou les fins de semaine évidemment.

1125

Donc, j'aimerais juste savoir, en proportion les gens, s'ils voient passer une voiture à toutes les deux minutes ou trois minutes mettons, en temps normal, est-ce que maintenant ils vont en voir une à toutes les 30 secondes ? C'est ce que j'aimerais être capable de voir pour que les gens puissent envisager à quoi va ressembler l'environnement et le déplacement et la circulation une fois que le secteur sera développé.

1130

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il n'y a vraiment personne pour répondre à cette question-là ici ? Parce que je pense que le rapport d'étude sur la circulation donne des niveaux de service aux intersections. C'est ce qui donne une appréciation de... Donc, on va être obligé d'avoir une réponse par écrit.

1135

1140

**M. YVES LEBLANC:**

Parce qu'il ne compare pas avec le niveau actuel.

1145 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

On comprend très bien votre préoccupation.

**M. YVES LEBLANC:**

1150

Merci.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1155 Merci à vous. Est-ce que monsieur Jean Greffe est dans la salle ? La parole est à vous, Madame Doray. La parole est à vous.

**MME ISABELLE DORAY:**

1160

- J'aimerais savoir s'il y a une possibilité d'augmenter le nombre d'espaces verts ? Alors, il en a déjà été question, on a 10% d'espaces verts, qui est le plancher minimum, maintenant je sais que cet espace vert est concentré dans un parc et une promenade le long de la carrière, je me demandais s'il était possible de penser avoir des espaces verts, des îlots de verdure un peu partout pour justement quand on parle de milieux de vie accueillants, quand on parle d'avoir une ambiance, une atmosphère, est-ce que ce ne serait pas... même si on est en milieu résidentiel comme monsieur Gauthier a dit tout à l'heure, ce n'est pas parce qu'on est dans un milieu de vie résidentiel et de ville, urbain, c'est ça... voilà ce qu'il a dit, ce n'est pas parce qu'on est en milieu de ville urbain qu'on doit nécessairement faire des bâtisses une à côté de l'autre sans aucune verdure. Un petit arbre à chaque coin de rue, je ne pense pas que c'est ce qu'on appelle...

1165

1170

Quand on pense par exemple au développement des maisons dans le secteur Angus, ils en ont justement. Ils en ont conservé, ils en ont fait des îlots de verdure. Je pense que c'est une façon de maintenir un certain niveau de vie pour les résidents actuels qui partent d'un bois à rien, mais il y a des maisons, plutôt que de concentrer le parc très très loin, ce qui fait en sorte qu'il y aurait beaucoup beaucoup de maisons sans avoir d'espaces verts.

1175

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que votre question est claire. Est-ce qu'il y a une réponse ?

1180

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui, comme je vous l'ai mentionné, je ne répéterai pas tout ce qu'on a dit, il y a de la plantation sur rue, de la plantation sur terrain privé. Il y a de la plantation qui est prévue dans l'espace vert qui comprend... de 33 000 quelques mètres carrés. Je sais que les gens nous ont dit

1185 de ne pas utiliser l'argument, mais il reste tout de même que dans le projet, on va y annexer un parc dans l'arrondissement Anjou de 80 000 mètres carrés également, qui n'était pas affecté à ces fins-là.

1190 Donc, oui, il va y avoir des îlots de verdure qui vont être prévus sur les terrains. La planification détaillée de ces îlots n'est pas complétée à l'heure où on se parle, mais il est évident qu'il y a une volonté. Je n'ai pas les ambiances qu'on avait montrées la dernière fois, mais il y a une volonté de faire en sorte qu'on demeure dans un milieu urbain où on a de la végétation présente tout le long des emprises des voies publiques et sur les terrains privés le plus possible naturellement pour...

1195 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Gauthier, est-ce qu'il est possible d'augmenter le pourcentage de terrains, parcs publics ?

1200 **M. DANIEL GAUTHIER:**

1205 Pour l'instant, le projet qu'on présente... si c'est possible de l'augmenter, c'est au détriment d'une zone résidentielle ou d'une zone commerciale, c'est évident. On peut l'examiner, mais vous savez que le projet qu'on a élaboré, que la SHDM présente, c'est un projet qui tient compte d'une rentabilité de développement qui est arrivé à la conclusion que l'équilibre de rentabilité proposait un espace vert qui totalise 10% du site.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1210 Maintenant, au niveau de l'arrondissement, moi je ne suis pas spécialiste des plans d'aménagement, j'ai vu aussi que dans le projet de règlement, il y avait des dispositions normatives spécifiques en termes de densité de plantation à la fois sur rue et hors rue dans des espaces semi-publics. Pouvez-vous nous dire si par rapport aux autres secteurs de l'arrondissement la densité de plantation qui est prévue est similaire, supérieure ou inférieure ?

1215 **M. ROBERT DENIS:**

1220 Alors, dans la réglementation en vigueur présentement sur l'ensemble de l'arrondissement, on parle plutôt d'un arbre par 200 mètres carrés de terrains non construits comprenant les aires de stationnement. Il n'y a pas d'obligation de planter un arbre en bordure de rue spécifiquement. Dans le site Contrecoeur, il y a cette obligation qui est ajoutée et, en plus, on vient demander dans certain secteur un arbre par 150 mètres carrés. Donc, on en demande davantage.

1225 Mais il y a aussi dans les critères du PIA qui vient encadrer également l'aménagement paysager où il y a des critères où on veut minimiser le nombre d'accès sur rue pour les stationnements et favoriser le verdissement et notamment dans le secteur E et D et C je crois, des espaces, des cours si on veut, à caractère semi-public. Donc, c'est pourquoi dans ces îlots, les clôtures sont même interdites. Ça ne fait pas pour autant des parcs, mais...

1230 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que le caractère des îlots C et D ressemble à celui de certains secteurs du site Angus dont parlait madame en termes d'aménagement paysager ?

1235 **M. ROBERT DENIS:**

Je ne pourrais pas vous dire.

1240 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Et brièvement, est-ce que la densité de plantation qui est prévue par règlement est supérieure à celle qui est généralement dans l'arrondissement ou non ?

1245 **M. ROBERT DENIS:**

Oui. Comme je vous disais, normalement on demande un arbre par 200 mètres carrés. Ça, c'est la règlement de l'ancienne Ville de Montréal qui est appliquée dans les 9 autres arrondissements, sauf s'ils l'ont modifiés et là, on augmente ça à un par 150 mètres carrés dans certains secteurs. Je vais essayer de vous le trouver rapidement.

1250 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est le secteur A, je crois.

1255 **M. ROBERT DENIS:**

Non, le secteur A, il n'y a pas d'obligation parce que c'est de l'unifamilial et on les laisse aller sinon en bordure de rue. C'est dans le secteur E, on va à un par 150 et dans le secteur B, B-1, C, D, G et G-1, c'est comme dans l'ancienne Ville de Montréal à savoir un par 200 mètres carrés, mais en plus dans les secteurs B, B-1, C et D, on doit planter un arbre, et dans tous les autres secteurs sauf G et G-1, un arbre par 5 mètres linéaires de terrain.

1260 **MME ISABELLE DORAY:**

1265 Alors, si je comprends bien, juste pour résumer, il y a donc l'espace vert comme tel, le parc, le grand parc qui est le long de la carrière. À part ça, la verdure qu'on aura, ce sera les arbres sur les terrains des propriétés et le long des routes, des rues, mais il n'y aura pas d'autres îlots par ci par là qui pourraient avoir de la verdure ?

1270 **M. ROBERT DENIS:**

Il y a aussi les critères de PIA qui demandent certaines plantations, entre autres le long de la promenade, le parc promenade. On s'attend à avoir des plantations d'arbres qui vont démarquer la propriété privée du parc. C'est des choses comme ça qu'on retrouve à travers les critères.

1275

**MME ISABELLE DORAY:**

À l'extrême est à ce moment-là, à l'est complètement ?

1280

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame, n'oubliez pas que c'est à moi que vous vous adressez.

**MME ISABELLE DORAY:**

1285

Oui, à l'est complètement à ce moment-là ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1290

Puis je pense qu'on a fait le tour de la question des arbres. Ce que monsieur vient d'indiquer, c'est qu'il y a quand même une allée piétonne plantée qui est prévue au centre du projet qui ajoute un sentiment de verdure. Ce n'est pas un parc public, mais c'est un espace public aménagé.

1295

**MME ISABELLE DORAY:**

O.K., la promenade, elle est là. D'accord. Maintenant, deuxième question. Monsieur Gauthier en me répondant a parlé d'une volonté de mettre en valeur et de garder un milieu urbain le moins urbain possible si on veut ou le plus agréable possible. Lors de la présentation de lundi soir, il avait également mentionné, et en parlant plus spécifiquement de l'image qu'il avait montrée sur justement cette promenade, que c'était...

1300

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1305

On parlait d'atmosphère, je pense.

**MME ISABELLE DORAY:**

1310

L'atmosphère, c'est ça, cette ambiance que la SHDM voudrait réaliser. C'était ce qu'il avait mentionné. Quelle garantie avons-nous en tant que citoyens que ce projet qui est prévu sur une durée de 8 ans, j'imagine que les arbres et la promenade, ce ne sera pas la première priorité, quelle garantie nous avons que ce projet ne restera pas justement au conditionnel, qu'on voudrait réaliser, que c'est notre volonté, mais que ce sera bel et bien le cas ?

1315

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1320 Je pense que c'est une très bonne question parce que souvent les dessins qu'on voit, puis l'encadrement réglementaire qui y fait référence mènent à des projets qui sont différents des images qu'on nous présente. La question, ça va aux deux. Dans quelle mesure est-ce qu'on peut s'attendre vraiment à ce que le projet final ressemble à ce qu'on voit sur vos images d'ambiance ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

1325 De notre côté, SHDM, l'entente qui a été signée, l'entente qui s'apprête à être signée entre la SHDM et le développeur contient l'ensemble des conditions de développement qu'on vous a présentées, c'est-à-dire l'emprise des rues, l'aménagement des rues, la plantation des arbres, l'espace public, l'allée, le talus, le parc, le boisée dans le parc, tous les éléments qu'on a mentionnés  
1330 sont compris à l'intérieur de l'entente. Il y a des cautions d'exécution qui sont également prévues si jamais le promoteur ne réalisait pas le projet tel qu'il a été entendu.

Donc, du côté de la SHDM, dans l'entente de développement, tous les éléments sont inclus et des cautions d'exécution sont prévues si jamais le contracteur ou l'entrepreneur ne réalisait pas  
1335 les travaux sur lesquels on s'est entendu.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1340 Et du côté de l'Arrondissement ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

1345 Tout ce que l'arrondissement peut dire à ce stade-ci, c'est que la façon dont l'article 89, et toutes les conditions qui y sont rattachées viennent assurer en fait un développement qui est harmonieux et convivial, mais qu'on ne peut pas... je ne dis pas que c'est un règlement qui est virtuel, mais quand on parle de hauteur, de densité, de mezzanine, tout ça, et de qualité architecturale quand même au niveau du PIA, on ne peut pas s'attacher aux images telle qu'elles sont présentées de la SHDM aujourd'hui parce que ça ne reflète pas... Je ne sais pas comment vous l'expliquer, mais on n'est pas venu dire qu'il va y avoir tant de briques par façade et tant de  
1350 fenêtres. On va quand même assez loin, mais on ne peut pas vous garantir que ça colle précisément au projet de la SHDM.

**M. ROBERT DENIS:**

1355 Le projet de la SHDM, celui qui vous est présenté, on peut s'attendre que dans les 8 prochaines années, il va évoluer, comme vous dites si bien, mais peu importe le projet qui sera présenté, les demandes de permis qui seront déposées dans les 8 ou 5 prochaines années, tous ces projets devront être évalués à la lumière du règlement. Le règlement prévoit des choses normatives, par exemple le nombre d'étages. Si on parle dans le secteur A, on parle de 2 étages.

1360 Les bâtiments qui devront être construits là devront avoir 2 étages, un toit à pignon, des bâtiments isolés, un taux d'implantation de 35%, une superficie de plancher d'au moins 300 mètres carrés.  
Ça, c'est une garantie, c'est le règlement.

1365 Après ça, l'apparence de ces façades, ils ont des critères à satisfaire. Ces critères-là, c'est par exemple d'avoir une cohérence de l'îlot pour ne pas avoir une maison champêtre, une maison à côté qui va être très post-modernisme, ou peu importe. Maintenant, est-ce que le développement sera champêtre ou pas ? On ne peut pas vous dire, il va falloir simplement que le tout forme justement un tout sur la base de ces critères et que tout soit harmonieux. Mais on n'a pas d'image. Je ne sais pas si vous me suivez bien ?

1370

**MME ISABELLE DORAY:**

Hum, hum.

1375

**M. ROBERT DENIS:**

Mais par exemple les arbres, selon le règlement, s'il n'est pas changé suite au dépôt du rapport de l'Office, à cet endroit-là, ce sera des lilas. Alors ça, c'est précis. Maintenant, est-ce qu'ils vont être plantés comme ils apparaissent sur le plan ? Pas nécessairement. Parce que si sur le plan ils sont à tous les 10 mètres, il va devoir y en avoir plus parce que le règlement dit à tous les 5 mètres ; s'ils les ont mis aux 2 mètres, il va y en avoir moins parce que c'est à tous les 5 mètres. Donc, le projet, peu importe ce qu'il sera, sera évalué à la lumière de ce règlement. C'est beau ?

1380

**MME ISABELLE DORAY:**

1385

Est-ce que vous me permettez une sous-question là-dessus ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1390

Je ne pense pas, Madame, parce que le registre est encore plein, on a plusieurs présentations, puis on veut vraiment aborder le thème de cohabitation résidentielle industrielle.

**MME ISABELLE DORAY:**

Oui, je comprends.

1395

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Par contre, je me suis engagée auprès de monsieur Leblanc, je pense que vous êtes ensemble, vous pourrez vous regrouper ensemble si votre sous-question n'est pas répondue.

1400

**MME ISABELLE DORAY:**

1405 Ou peut-être prendre en note, c'est par rapport au délai. C'est bien beau de dire qu'on veut avoir ce plan d'aménagement, mais est-ce que ça va être la 8<sup>e</sup> année du projet ou avant ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1410 Très bonne question. Alors, j'inviterais monsieur Pierre Paquet s'il est dans la salle à venir à la table des intervenants. Est-ce que monsieur Paquet est là ? Oui, il s'en vient. Alors, la parole est à vous, Monsieur Greffe.

**M. JEAN GREFFE:**

1415 Bonsoir, Monsieur et Mesdames les commissaires. J'aimerais vous féliciter, vous avez l'air à très bien contrôler votre dossier.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1420 On fait ça pour vous.

**M. JEAN GREFFE:**

Oui, je vous félicite et vous posez souvent des bonnes questions suite à nos questions.

1425 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous êtes bien gentil.

**M. JEAN GREFFE:**

1430 J'aimerais savoir, avant mes questions, une information générale. L'Office de consultation publique que vous représentez, quand ça va être tout fini ça, vous allez faire un rapport là-dessus, c'est écouté à combien de pourcentage à peu près qu'il y ait des changements ou quoi que ce soit ? De votre expérience.

1435 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1440 D'abord, c'est lu parce que c'est un rapport écrit. C'est ce qu'on appelle, mais je ne veux pas faire de philosophie ici, non, je pense que de façon générale, on a tout le spectre qui est possible, c'est-à-dire qu'il y a des fois des recommandations dans les rapports de consultation publique qui sont très bien reçues par les décideurs qui sont vos élus, d'autres moins, et d'autres pas du tout. Alors, tout le spectre existe.

1445 Mais l'intention, ici, est quand même assez claire à la fois de la part du promoteur, des décideurs et de l'ensemble des intervenants. C'est un gros projet dans le quartier, c'est un site... c'est un terrain en friche depuis des années, des années. Vous avez entendu parler de beaucoup de possibilités et de projets de développement. Là, c'est le projet le plus concret auquel sont arrivés les

planificateurs de la Ville et leurs associés depuis longtemps, puis la volonté ici, c'est d'avoir les commentaires de la population pour être en mesure d'ajuster le projet selon les préoccupations des citoyens.

1450

C'est vraiment ça le mandat de l'Office. Je ne peux pas m'engager pour les élus à savoir ce qu'ils vont retenir de ce que vous nous direz ou non, mais leur intention, c'est celle-là. Ça, c'est clair.

**M. JEAN GREFFE:**

1455

Merci. Concernant le talus, on a parlé du talus tout à l'heure et il va y avoir des commerces plus loin au bout. Alors, moi je voudrais savoir, parce que souvent les contracteurs tant qu'ils n'ont pas personne pour louer leurs locaux ne construisent pas. Donc, si la construction se fait plus tard, nous... moi je reste sur la rue Jacques-Porlier, on va avoir encore de la poussière parce que le talus n'ira pas comme il m'a dit tout à l'heure. Mais s'il n'y a pas de commerces qui s'installent avant des années ou que le contracteur ne construit pas les bâtisses avant des années, qu'est-ce qui va nous garantir, nous, qu'on n'aura pas de poussière ou que notre vie va être mieux ?

1460

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1465

Du côté de la SHDM ?

**M. DANIEL GAUTHIER:**

1470

En fait, comme vous le mentionnez, le but du projet, c'est de construire la zone commerciale, naturellement. Je comprends le but de votre question, puis votre interrogation. Écoutez, pour l'instant ce qui avait été prévu, c'est évidemment... ce n'est pas un talus continue de 6 mètres en arrière de la zone commerciale, à cause du fait que si on fait des pentes raisonnables pour le talus, l'espace développable pour la zone commerciale ne tient plus la route, mais on avait quand même prévu une clôture, un muret, pour s'assurer qu'il n'y a pas de danger, d'une part, et, d'autre part, qu'il y a vraiment un écran également le plus près possible de la source.

1475

Je pourrai vous revenir sur les spécifications du muret qui va être prévu le long de l'arrière de la zone commerciale, je ne l'ai pas en tête, mais je pourrais vous revenir sur ces spécifications. Mais il y a une mesure de prévue qui n'est pas un talus, mais plutôt un muret qui pourrait être construit au tout début des travaux avant même que la construction commerciale se réalise.

1480

**M. JEAN GREFFE:**

1485

Ma deuxième question...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Allez-y.

1490

**M. JEAN GREFFE:**

1495

Madame Bastien, lundi soir, a demandé une question à savoir combien déjà de pourcentage qu'on avait de logements sociaux dans notre secteur ici à Saint-Justin-Est. Est-ce que vous avez eu la réponse ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1500

On a eu un engagement d'avoir la réponse. On a eu une réponse chiffrée, que je n'ai pas notée, mais c'était de l'ordre de quelques centaines de logements sur un parc de logements de probablement quelques milliers. Est-ce que...

**MME MICHÈLE GIROUX:**

1505

C'est la Direction de l'habitation qui vous avait donné les chiffres.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1510

On me fait signe que dans la salle, on a les réponses. Oui, vous pouvez venir en avant, Madame. Je ne sais pas si la réponse a déjà été donnée et on ne l'a pas notée, mais en tout cas, on vous invite à la donner à nouveau. Il va falloir vous approcher du micro. Est-ce qu'on peut demander à monsieur Paquet sa question parce que madame va chercher la réponse dans ses notes. Alors, Monsieur Paquet, votre première question ?

1515

**M. PIERRE PAQUET:**

1520

J'avais d'autres questions qui sont plutôt reliées au bruit, poussière, tout ça. Ce sera dans un autre temps, ça ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1525

Oui.

**M. PIERRE PAQUET:**

1530

J'ai une question très simple qui est une question peut-être d'intérêt général. Sur le site internet de la SHDM, on voit qu'ils dépendent d'une charte, je n'ai pas le texte avec moi, je l'ai oublié, qu'ils dépendent d'une charte X, qu'ils sont une paramunicipale et puis dans le contrat notarié, c'est indiqué que la Société d'Habitation et de Développement de Montréal, personne morale, constituée en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies, donc là je me pose la question : Est-ce que c'est devenu une compagnie privée ou c'est toujours une municipale ?

1535 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est intéressant.

1540 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Ne croyez pas ce que vous lisez dans internet, nous sommes à refondre notre site. Effectivement, il y a eu en janvier 2007, la Société a changé sa constitution et elle est formée en vertu de la partie 3 sur la Loi sur les compagnies. Et c'est récent, nous sommes à refondre le site internet, les modifications vont être apportées sous peu. Il faut comprendre aussi que la Société en même temps s'est jumelée à une autre société et on profite de ce moment-là pour intégrer les deux sites internet ensemble. Mais c'est ce que vous retrouvez sur le contrat qui est vrai.

1545 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1550 C'est-à-dire ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

En fonction de la partie 3 sur la Loi des compagnies.

1555

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que la SHDM... je comprends qu'il y a une fusion avec la SDM ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

1560

Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1565 Est-ce que ça reste un organisme qu'on dit paramunicipal, donc, un organisme de droit public ou non ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

1570 Ce n'est pas un organisme. Selon la Loi, ce n'est pas un organisme paramunicipal comme tel, mais dans les faits, elle sera régie par une convention de fonctionnement qui sera signée entre la Ville et la Société et dans laquelle on va retrouver les mêmes obligations que l'on avait lorsqu'on était une société paramunicipale.

1575 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Alors, pourquoi avoir changé ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

1580

C'était pour pouvoir faire la fusion des deux sociétés. C'était une question légale. Parce que pour pouvoir fusionner les sociétés, il aurait fallu demander une approbation à Québec qui aurait pu prendre deux ans et on a préféré fonctionner d'une autre façon, c'est-à-dire de changer le statut, faire la fusion et de convenir d'une entente de fonctionnement avec la Ville de Montréal, tout simplement. Ça ne change pas nos obligations, ça ne change pas notre mission, c'est simplement un côté légal pour pouvoir faciliter notre fonctionnement. C'est tout.

1585

**M. PIERRE PAQUET:**

1590

J'aurais une sous-question à ça.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous avez en tout cas l'œil assez précis pour avoir noté ça, Monsieur.

1595

**M. PIERRE PAQUET:**

Bien, depuis un bout de temps j'avais entendu parler de ça, puis ça me tracassait un peu. Juste une sous-question pour... ça m'a l'air clair, mais juste une confirmation. Ça veut dire que ce n'est pas un organisme qui fonctionne avec des profits ? Il n'y a aucun profit ? Parce qu'on disait hier que s'il y avait profit lors de la vente du terrain, qu'il serait séparé entre la SHDM et la Ville, mais ce n'est pas pour une compagnie privée ?

1600

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1605

Ah.

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

1610

Nous demeurons une compagnie à but non lucratif qui peut réaliser des profits, mais ils sont réinvestis dans nos activités. Ce n'est pas réparti, ce n'est pas donné à des actionnaires.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1615

Ça reste des bénéfices non répartis.

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

On continue sur le même mode de fonctionnement.

1620

**M. PIERRE PAQUET:**

Ça répond à ma question.

1625 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Avez-vous trouvé réponse à la question ?

1630 **MME CHANTAL THIBOUTOT:**

Oui. Alors, dans la paroisse de Saint-Justin, on a 514 logements sociaux et communautaires ; ils se répartissent ainsi : on a 31 logements qui sont dans des organismes sans but lucratif et 94 logements qui sont dans des coopératives et on en a 389 de type HLM. Ce nombre au niveau des HLM, il y en a à peu près 300 qui sont plutôt destinés à des ménages familiaux et la balance auprès de personnes retraitées. Est-ce que ça répond à votre question ?

1635 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1640 Votre question, c'était le nombre de logements sociaux dans la paroisse Saint-Justin présentement ? On pourrait demander à l'arrondissement le nombre de portes dans la paroisse Saint-Justin ? Est-ce qu'on le sait à peu près ? S'il y a 7 500 personnes, ça fait combien de portes ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

1645 Madame Chauvin, on pourrait aller les compter, mais malheureusement nos districts ou la façon dont on fait les statistiques en arrondissement ne sont pas les mêmes. Donc, on fonctionne plus par districts électoraux, puis on a dû les modifier récemment parce qu'avant, on avait 5 districts électoraux et maintenant, on en a 4. Donc, on est encore en train de rattraper les nouveaux quartiers. Mais on ne le sait pas par paroisse.

1650 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Mais en utilisant des règles générales de 2.3 personnes par unité d'habitation, est-ce qu'on arrive à...

1655 **MME CHANTAL THIBOUTOT:**

1660 On cherche à connaître un pourcentage ; c'est ça ? Alors, en terme de ménages locatifs, en terme de locataires, on en a 2185 et ça nous donne un ratio de 25% présentement dans des logements occupés, considérés comme logement social et communautaire.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Ça mettrait seulement 1 000 ménages de propriétaires occupants ?

1665 **MME CHANTAL THIBOUTOT:**

1670 Là, je n'ai pas le pourcentage avec moi de ménages propriétaires et le nombre de ménages total, puis j'aimerais rappeler qu'ici, quand je vous donne ces chiffres-là, c'est en vertu d'un quartier de référence au plan de Statistiques Canada, le quartier 22 très précisément, et c'est celui selon ce qu'on a pu voir avec la carte de la paroisse, ça demeure fictif un peu quand je vous donne ça parce que je n'avais pas les mesures exactes de la paroisse, mais il faut comprendre que la paroisse et le quartier 22, ce n'est pas les mêmes rues nécessairement. Donc, il y a des nuances qu'il faut apporter à ça.

1675 Puis je veux aussi vous dire que dans les... il faut comprendre qu'il y a des nuances aussi avec les modes de tenure comme le HLM, la coopérative ou l'organisme sans but lucratif parce qu'ils ne sont pas subventionnés en vertu des mêmes programmes et les gens qui habitent dans les HLM sont des personnes subventionnées au revenu à 100%, mais pas nécessairement dans les organismes sans but lucratif et les coopératives. C'est des gens dont les loyers demeurent modestes et on sait qu'on rejoint des ménages à revenu modeste, mais ils ne sont pas tous subventionnés à 100% dans leur logement.

1685 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, dans les organismes à but non lucratif, les COOP, c'est genre supplément de loyer tandis que dans les HLM, c'est 100% subventionné ?

1690 **MME CHANTAL THIBOUTOT:**

1695 Oui, en fonction de leur revenu. Ils paient l'équivalent de 25% de leur revenu pour leur logement, pour leur loyer, leur coût de loyer. Dans les coopératives d'habitation, ça dépend du programme qui a servi à subventionner le projet et ça, ça varie selon les années. Mais on sait qu'actuellement dans les projets qu'on réalise, on a deux programmes et celui qu'on utilise le plus présentement, c'est celui où les gens sont subventionnés pour la moitié des locataires dans le projet en fonction de leur revenu.

1700 Je voudrais juste rappeler aussi qu'on va être en mesure de fournir sur le site des données plus complètes sur le quartier de référence, l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve-Mercier et le quartier de référence plus proche par rapport à votre projet, ce qu'on appelle la zone primaire, puis la zone secondaire, donc, un territoire plus large sur lequel vous allez retrouver des données par rapport au nombre de logements sociaux existants et par rapport au nombre de ménages locataires et propriétaires et vous allez pouvoir faire l'analyse en terme de demandes, d'offres et de demandes. Est-ce que ça complète ?

1705 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1710 Vous êtes monsieur Greffe ?

**M. JEAN GREFFE:**

Oui.

1715

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous vouliez des chiffres ?

1720

**M. JEAN GREFFE:**

Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1725

Vous allez en avoir.

**M. JEAN GREFFE:**

1730

Je voulais avoir juste un pourcentage.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1735

Je veux juste rajouter qu'il y a beaucoup d'effort qui est fait pour répondre à vos questions, mais vous comprenez que ça fait appel à bien des expertises différentes.

**M. JEAN GREFFE:**

1740

D'accord.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1745

L'objectif ici, c'est de s'assurer que vos questions, on les a bien prises en note, puis qu'on va s'assurer que l'information soit sur internet. Tout le monde n'a pas internet, mais on espère que vous avez le moyen d'avoir des amis ou des bibliothèques ou autres où est-ce que vous avez accès sur internet pour que vous puissiez prendre connaissance d'informations avant d'écrire votre mémoire et de nous le présenter. On essaie de fonctionner comme ça.

1750

**M. JEAN GREFFE:**

Là, je vais vous poser ma question. Comme madame Bastien disait, moi je demeure sur la rue Jacques-Porlier, donc, à l'ouest, on a un gros pourcentage de logements sociaux et à l'est, dans le bloc D, on les met là. Pourquoi on les centralise tous à la même place ? Moi, je suis contre ça.

1755

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est une question qui a été posée plusieurs fois.

1760

**M. JEAN GREFFE:**

Je ne suis pas contre les logements sociaux, mais là on les centralise. Ça me fait penser, en anglais... c'est comme s'ils les «*parkeraient*» tous à la même place. Pourquoi qu'on ne fait pas une mixité et qu'on ne les met pas à différentes places sur le projet ?

1765

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Je peux peut-être amener...

1770

**M. JEAN GREFFE:**

Et qu'on ne m'arrive pas avec l'architecture parce que l'architecture, on peut mixer des maisons parce que monsieur Gauthier l'autre soir dit...

1775

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donnez-lui la chance de répondre quand même.

1780

**M. JEAN GREFFE:**

O.K.

1785

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Je ne vous mixerai pas l'architecture, promis. Donc, ce qu'on dit, sans reprendre encore une fois, je vais juste aller peut-être dans la précision qu'on a apportée mardi en après-midi par rapport à la présentation de lundi. On avait, vous vous souvenez, un bloc D où on avait une concentration, qu'on laissait entendre qu'on construirait une concentration de logements sociaux. Le lendemain matin, on a fait des rencontres de travail avec les architectes, avec les responsables et ce qu'on a convenu de faire, c'est de modifier la présentation, d'ailleurs, j'ai le CD de la présentation modifiée, où maintenant on étend les logements sociaux dans la zone C. C'était dans une autre présentation, si vous voulez, je peux vous la trouver. C'est le grand espace, je peux vous le montrer à l'écran, c'est grosso modo la zone C, c'était à peu près ce que vous voyez ici, à peu près ça. Il y avait un D et il y avait le E. Le E, c'est-à-dire qui est multifamilial. Donc, on étend dans les deux zones la possibilité de mixer logement social et logement abordable pour éviter la concentration.

1795

1800 Par contre pour être honnête et transparent, il est évident que le zonage qui était, qui permettait des hauteurs de 4 et 6 étages demeure pour l'instant, mais la volonté, c'est de tenter de mixer plus ces deux fonctions-là.

**M. JEAN GREFFE:**

1805 Merci, ça répond à ma question.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez posé vos deux questions, Monsieur Paquet ?

1810 **M. PIERRE PAQUET:**

Non.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1815 Il y en avait une qui était sur le bloc bruit/poussière, je pense ?

**M. PIERRE PAQUET:**

C'était juste sur le statut de la SHDM.

1820 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Alors, votre deuxième question ?

1825 **M. PIERRE PAQUET:**

Bien, celle-là, je ne la considérais pas comme une question.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1830 Il est 8 heures et quart et j'ai hâte qu'on passe au bloc 2. Alors, allez-y pour une deuxième question.

**M. PIERRE PAQUET:**

1835 Il y en a une que je voudrais reprendre à propos de la collectrice. La question a déjà été posée, mais j'aimerais juste la préciser. C'est dans l'article 2.3(5), le Comité ad hoc dit que la collectrice devrait longer le parc. *«Elle est le lieu privilégié pour implanter les composantes de plus grande hauteur du projet.»* C'est-à-dire qu'eux autres, si je comprends bien, le Comité ad hoc a proposé qu'on mette les édifices en hauteur tout le long du Boulevard Contrecoeur. C'était juste pour préciser ça selon ce qui avait été demandé par le Comité ad hoc. *«Ainsi c'est le long de cette*

1840

*collectrice que l'on aurait avantage à implanter les résidences pour personnes âgées.» Ça, c'est un extrait.*

1845 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il y a plusieurs personnes qui ont fait cette représentation, Monsieur Paquet. Vous pouvez peut-être brièvement répéter la réponse à ça ?

1850 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Le Comité ad hoc, vous voulez probablement dire le Comité d'aménagement et d'architecture ? On a présenté à trois reprises le projet, il a évolué suivant chacune de ces rencontres et le projet final qu'on a présenté au CAU et le projet qu'on vous a présenté. Donc, on a conservé la concentration tel qu'on l'a prévue plutôt que d'éparpiller la hauteur des bâtiments.

**M. PIERRE PAQUET:**

O.K., c'était juste une précision. Puis ma dernière question, c'est sur la santé.

1860

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

La santé, c'est le bloc qui s'en vient. Alors là...

1865 **M. PIERRE PAQUET:**

Ah, elle est vraiment dans l'autre bloc celle-là ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1870

Oui, ça va avec la cohabitation résidentielle et industrielle.

**M. PIERRE PAQUET:**

1875

Parfait.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il me reste deux personnes d'inscrites, je ne sais pas si elles sont dans la salle. Il s'agit de monsieur Bernard Gauvreau et de madame Nancy Bastien. Vous êtes des personnes qui avez déjà eu l'occasion de prendre le micro. Si les questions que vous posez font référence au bloc 1, c'est-à-dire habitation-circulation et qu'elles n'ont pas déjà été posées, je vous invite à prendre place, sinon on va passer aux présentations. Est-ce que madame Bastien est dans la salle ?

1885 **MME NANCY BASTIEN:**

Oui, je suis dans la salle, mais mes questions ont été formulées.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1890

Merci, Madame. La parole est à vous, Monsieur Gauvreau.

**M. BERNARD GAUVREAU:**

1895

Merci. Ce ne sera pas très long. Mes deux questions en fait sont relatives au parc et à l'espace commercial. Dans les documents, on indique souvent que le parc aura une superficie d'à peu près 40 000 mètres carrés. Je voulais juste amener une petite précision. Je crois que c'est plutôt de 37 000 pieds carrés et à ce que je sache, ça inclut aussi l'espace piétonnier. Ma question était à savoir l'espace qu'occupera la butte. Une butte de 6 mètres qui va être aménagée sur le site, si on considère la pente qu'aura la butte, on peut penser qu'elle va occuper également à peu près 5 000 mètres carrés, ce qui ramène la superficie utile du parc à peu près à 30 000 mètres carrés. Je me demande si on peut me confirmer cette estimation.

1900

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1905

Est-ce que ces données-là sont disponibles ?

**M. BERNARD GAUVREAU:**

1910

Ou peut-être que la réponse va venir tantôt, mais je ne le sais pas.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Alors, votre deuxième question ?

1915

**M. BERNARD GAUVREAU:**

1920

Ma deuxième question est sur l'espace qui est adjacent qui est l'espace commercial. Hier, on m'a donné une réponse concernant la capacité de l'espace commercial, soit de 92 000 mètres carrés, c'est-à-dire environ 1 M de pieds carrés de commerces et de bureaux comme potentiel maximal. C'est une approximation, mais ce serait assez proche. Selon le projet de la SHDM, je calcule où c'est indiqué, ce serait plutôt autour de 600 000 pieds carrés, soit 55 000 mètres carrés. Donc, environ 2/3 de la superficie, 400 000 pieds carrés. Je sais que c'est beaucoup de chiffres, mais qui va être réservé à des espaces de bureaux.

1925

La question que je me pose, c'est : Est-ce que le marché est en mesure d'absorber une telle superficie, puis est-ce que les études que vous avez réalisées le confirment ? Parce que ça me paraît beaucoup. C'est aussi un espace qui est venu gruger beaucoup l'espace parc d'où le lien avec mon autre question.

1930

**M. DANIEL GAUTHIER:**

1935

1940

Pour le talus, on vous a mis à l'écran un projet. C'est un projet de coupe de niveau, un projet d'implantation du parc qui n'est pas définitif, qu'on n'a même pas présenté à l'arrondissement. C'est un projet qui avait pour but de tenter de modeler le terrain. Dans notre esprit, le talus de 6 mètres n'est pas un talus rectiligne de 6 mètres parfaitement, mais c'est plutôt une modulation du terrain qu'on va faire pour arriver à intégrer le talus. Le plus important pour nous, c'est que le 6 mètres soit le plus près de la source, mais qu'à partir du moment où on a notre effet d'absorption acoustique vers le parc, il y aura de la modulation qui sera faite. Il ne s'agira pas d'un talus linéaire, on va jouer avec toutes ces affaires-là ce qui va faire en sorte que la partie utilisable, vous comprenez qu'il pourrait y avoir des promontoires, des choses du genre qui seraient utilisables. Donc, c'est la première réponse.

1945

1950

Au niveau commercial, c'est évident que dans le zonage, on permet du 3 étages, on permet du 5 étages en avant. Dans le projet qu'on a évalué, SHDM suite aux analyses de marché, on ne prévoit pas construire dans toute la partie autorisée du zonage là où c'est permis à 3 étages, 3 étages de... un étage de commerces, 3 étages de bureaux et un étage de commerces, 4 étages de bureaux. Donc, on a tenté de respecter le plus possible les études de marché qui nous démontrent que, oui, il y a de la place pour implanter du commerce local et naturellement, dépendant du marché, dépendant de la volonté, ces espaces-là vont se construire. On n'a pas fait d'échéancier détaillé compte tenu que vous comprendrez que le commerce ne fonctionne pas de la même façon que le logement quand on analyse le marché, le contexte concurrentiel, mais il n'y aura pas dans notre esprit une possibilité de construire l'ensemble du site à sa capacité maximum prévue au zonage.

1955

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1960

Alors, le reste de la soirée va se dérouler comme suit : On va prendre une pause de quelques minutes pour donner un «break» à tout le monde. Après ça, il va y avoir les présentations. Nous demandons à ce qu'elles soient les plus courtes possibles de façon à ce qu'on puisse avoir le plus de temps possible pour répondre aux questions. Donc, on reprend à 8 heures 28 en espérant que la période de questions va commencer à 9 heures. À tout de suite.

\*\*\*\*\*

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

1965 Alors, sans plus tarder, je vais inviter la SDHM à faire la présentation du bloc 2, donc, du bloc qui a trait à la cohabitation résidentielle et industrielle.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

1970 Madame la présidente, vous nous avez demandé d'être bref, je vais tenter d'être le plus bref et le plus clair possible. Le déroulement de la présentation, rapidement, je vais vous parler, comme je sais que c'est populaire, des impacts vibratoire, des impacts acoustiques, des études de la contamination, l'état de la contamination pardon, et rapidement des risques industriels. Donc, on y va rapidement au niveau des impacts vibratoires.

1975 La méthodologie qu'on a utilisée en fait dans les études, naturellement vous comprendrez que l'ensemble de ce que je vais vous exposer est contenu de façon détaillée à l'intérieur des études qui ont été déposées à l'Office de consultation publique. L'impact des vibrations sur les bâtiments, il est toujours qualifié en fonction de ce qu'on appelle la vitesse particulière. C'est une vitesse à laquelle se déplacent dans le sol les ondes vibratoires. Donc, c'est mesuré en millimètres par  
1980 seconde, comme vous le voyez à l'écran.

Il y a trois valeurs qui ont été établies pour évaluer les impacts des vibrations. La première valeur, c'est un seuil, c'est-à-dire en bas de 5 mm/seconde, c'est des seuils de plaintes occasionnelles, donc, théoriquement sans mesure de mitigation nécessaire au bâtiment pour éviter  
1985 soit des dommages, ni même sans mesure obligatoire pour éviter un environnement résidentiel sans contrainte.

Le seuil du 20mm/seconde, c'est-à-dire en bas de 20 millimètres, de 5 à 20, c'est le seuil de dommages mineurs ou cosmétiques aux bâtiments. Vous allez voir tantôt, puis s'il y a des questions, les spécialistes pourront y répondre. Il y a quand même des sous-catégories qui peuvent être analysées à l'intérieur de ça. Et par la suite quand on parle du seuil de 50 millimètres et plus par  
1990 seconde, c'est des seuils de dommages majeurs et structuraux aux bâtiments naturellement toujours causés par les vibrations.

1995 Je tombe dans un bout important sur lequel la SHDM a basé le concept d'aménagement et les mesures de mitigation pour la partie résidentielle et commerciale. On dit qu'actuellement les activités de la carrière sont éloignées du site et ne risquent de causer aucun dommage aux résidences. Ça, c'est la constatation et le résultat des études qu'on a réalisées. Par contre, comme la SHDM savait très bien qu'à long terme l'exploitation de la carrière pourrait se rapprocher du site, il  
2000 est évident que les risques pour les résidences, quand on parle de risques, on parle de risques cosmétiques pour les bâtiments, pourraient être aggravés ou plus élevés.

On a donc dans un premier temps fixé des limites acceptables de la zone d'exploitation de la carrière afin de maintenir l'intensité de vibration inférieure à 10 mm/seconde pour la partie  
2005 commerciale, puisque vous comprendrez qu'au niveau commercial, on n'a pas les mêmes conditions ou exigences compte tenu qu'il n'y a pas de personnes qui habitent à l'intérieur de

commerces, et aussi on a voulu s'assurer que l'intensité de vibration soit inférieure à 50 même/seconde en ce qui concerne les zones résidentielles.

2010 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:**

5.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

2015

5, excusez-moi, 5. Merci. Tout un lapsus. Donc, suite aux différentes études, et encore là j'y vais très rapidement, on pourra corriger, suite aux différentes études qui ont été réalisées, il a été déterminé... ce que vous voyez ici, je vais passer à côté du pointillé, mais ce qui est défini par le pointillé, c'est la partie à l'intérieur de laquelle les études ont défini qu'il pourrait y avoir des activités de la carrière sans que ça ait pour effet d'augmenter dans la zone résidentielle à plus de 5 le nombre de vibrations, de mm/seconde de vibrations, et quand parle de la zone résidentielle, naturellement je vous replace sur le plan, Sherbrooke est ici, on a Contrecoeur projeté, on a notre partie commerciale, notre parc et on a notre partie résidentielle.

2020

2025

Comme vous voyez, 5 mm/seconde, inférieur à 5 mm/seconde se trouve identifié par la ligne qui est ici. Là, on a une variante comme je vous expliquais tout à l'heure. Entre 5 et 10 millimètres, on se situe dans cette partie-ci et quand on parle des autres, naturellement 20 jusqu'à 50, on est à l'extérieur du secteur.

2030

Donc, en conclusion, le développement ou le projet ou le concept qu'on vous a présenté est basé sur ces données-là, s'entendre avec les gens de Lafarge pour faire en sorte qu'on limite à l'aire que je vous ai identifiée l'exploitation ou l'aire d'exploitation de la carrière pour faire en sorte que la partie résidentielle ne nécessite pas de mesures de mitigation lors de la construction des bâtiments pour éviter des dommages cosmétiques aux bâtiments qui vont être construits dans cette zone-là.

2035

Maintenant, pour les parties commerciales, même si on n'était pas dans des secteurs où théoriquement on avait l'obligation d'aller avec des mesures drastiques ou lors de la construction des bâtiments, on a quand même mis des mesures pour s'assurer qu'on n'ait pas de problème, des mesures lors de la construction c'est-à-dire les fondations ou l'assise des fondations le plus possible sur le roc. Comme il y a peu de dépôt meuble, c'est facilement qu'on est capable d'appuyer les assises de fondation sur le roc.

2040

2045

Le type de béton de la fondation peut également être analysé, je ne vais pas en détail, le renforcement des cloisons sèches, le contreventement des bâtiments, la maçonnerie, toutes des choses sur lesquelles des recommandations précises ont été faites et ce soir, il y a deux spécialistes, un en charpente, en structure de bâtiment et un en vibration et en acoustique qui pourront si jamais c'est nécessaire répondre à des questions plus précises sur ces deux volets.

2050

Maintenant, impact acoustique. Les impacts acoustiques ont été faits suivant une modélisation des logiciels naturellement qui modélisent les bruits. Ça été fait, cette modélisation, en prenant un scénario où la carrière est la plus rapprochée dans ce cas-ci. On a prévu que si jamais il

y avait des activités, puisque là on parle de concassement, on parle de plusieurs éléments, on ne parle pas forcément des vibrations causées par les opérations de la carrière. Donc, ç'a été vraiment un scénario pessimiste avec une validation qui a été faite sur le terrain.

2055

Actuellement, les impacts mesurés sans mesure de mitigation dans la zone commerciale sont calculés à 53 dBA et dans la zone résidentielle, ils sont jusqu'à maintenant évalués à 48 dBA ; dans la zone commerciale comme le ministère propose 55 et dans une zone résidentielle 45, quant à la Ville, on parle de 47 et 57.

2060

Les mesures de mitigation maintenant. Ce qu'on a prévu, c'est essayer de ramener le seuil de bruit au niveau acceptable de 45 dBA. Il a été démontré en insérant ou en simulant à l'intérieur du modèle informatique de propagation de bruit un écran acoustique de 6 mètres de haut le long du parc entre la carrière et le site qu'on atteignait pour la partie résidentielle comme pour la partie commerciale 45 dBA. Je ne veux pas aller dans les détails, mais vous savez que plus on est près d'un écran acoustique, plus l'absorption est grande. Donc, on parle d'absorption maximum des fois jusqu'à 15 dBA, mais plus on est près, plus c'est grand, c'est ce qui fait que même si on avait prévu 53 dBA sans mesure de mitigation, avec un écran, dans la zone commerciale on réduit à 45 tout comme la zone résidentielle.

2065

2070

Et enfin, les bâtiments commerciaux vont servir d'écran pour la partie affectée à des fins commerciales, ce qui veut donc dire qu'on n'a pas simulé de clôture ou de barrière ou de mur. Par contre, ce mur-là naturellement pour avoir un effet bénéfique, toujours dans le but de tenter de vous démontrer la pire des situations au niveau du bruit, on a considéré que la partie commerciale était simulée et avait pour impact encore une fois de ramener le bruit à l'intérieur de la zone commerciale comme dans celle résidentielle à 45 dBA, donc, au seuil autorisé pour créer un climat sonore acceptable pour les habitations.

2075

2080

Milieu naturel et caractéristique des sols. L'important de vous mentionner, puis il y a plusieurs représentants ce soir ici qui pourront aller plus loin dans certains de ces détails, que l'ensemble des activités reliées au milieu naturel et à l'état du sol a été fait en conformité aux règles et aux guides du ministère - je vais l'appeler le ministère de l'Environnement, c'est moins long que de défiler toutes les lettres - le ministère de l'Environnement, que les études d'environnement ont été faites conformément, c'est-à-dire avec une première phase, une phase 1, qui est une phase qui prévoit que l'on analyse l'historique du site, c'est-à-dire qu'on fait des recherches pour vérifier quel type d'usage il y avait sur ce site-là. Ç'a été réalisé.

2085

2090

Suite à la phase 1, quand on est capable de déterminer s'il y a des espaces qui dans le fond nécessitent une caractérisation plus spéciale, plus détaillée, on y va. Dans ce cas-ci, ç'a été le cas, on a donc réalisé une phase 2 qui a été faite en deux parties si on peut dire. Il y a eu des précisions également qui ont été apportées entre 2005 et 2007.

2095

On peut dire que c'est un site au niveau naturel en friche d'environ 30 ans qui possède, tantôt il y avait des questions là-dessus, suivant les analyses qu'on a réalisées, peu d'intérêt sur le plan biologique et hydrologique. C'est un site qui a été remblayé à plusieurs reprises de 1962 à 1969. La végétation qu'on y a retrouvée, c'est une végétation de type pionnière, c'est-à-dire que c'est

des arbres qui poussent les premiers, qui ne sont pas forcément des arbres de qualité ou des arbres nobles. C'est implanté naturellement sur des remblais qui ont été fait depuis les années 70.

2100 On a aussi recensé la présence de trois milieux humides, mais de très faible superficie. On parle de moins de 0,2 hectare et c'est des milieux humides d'origine récente. Ce n'est pas des milieux humides... en fait, on peut pratiquement dire que c'est peut-être des milieux humides qui ont été anthropiques, c'est-à-dire construits par l'homme ou causés par l'homme. Les analyses ont démontré que ces milieux-là étaient de faible valeur écologique et que la biodiversité est également

2105 faible sur le site. Ça veut dire que le nombre d'espèces floristiques et fauniques sont peu importantes et qu'il y a absence d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

2110 Je m'excuse pour ce plan-là, il n'est pas tellement gros, mais je vais tenter de vous localiser... Vous voyez ici un secteur et vous voyez les petits points. En fait, ce que j'entoure, c'est beaucoup plus que le secteur et les points qui sont ici, ce sont les points sur lesquels on a recensé des milieux humides. Il y en a un ici. En fait, il y en a quelques-uns sur le site, mais comme je vous dis, ce qui a été au niveau naturel recensé comme milieux humides, ce sont de très faibles superficies et sans intérêt écologique.

2115 Caractérisation des sols maintenant établie en fonction d'une analyse chimique afin de déterminer les niveaux de concentration des éléments liés à des risques sur la santé. Quand on parle de milieux contaminés, on parle de santé. Je vous rappelle que l'analyse permet d'établir des valeurs croissantes des sols en fonction de l'usage qu'on souhaite. Dépendant de ce qu'on veut

2120 faire comme utilisation du site sur lequel on a caractérisé ou découvert des contaminants, les règles ne sont pas les mêmes.

2125 Ça veut donc dire que quand on a une tenure de type A qu'on appelle, un sol catégorie A, la teneur est minimale et permet l'usage résidentielle. Lorsqu'on a un sol qu'on appelle de catégorie B, les limites pour accueillir des usages commerciaux et industriels sont autorisées, donc on pourrait construire sans décontaminer sur des sols de catégorie B des usages uniquement commerciaux et industriels. Par contre, les sols C et D nécessitent des traitements et dépendant ce qu'on y découvre dans ces sols-là, de la disposition et même des traitements avant la disposition.

2130 À l'écran, on a divisé le secteur en deux parties. Les couleurs sont, encore une fois, je m'excuse, pas tout à fait claires, je vais donc utiliser le crayon encore une fois pour vous illustrer un petit peu les espaces où on doit décontaminer. On comprend que le vert et le jaune-beige, ce sont des secteurs théoriquement qui ne possèdent pas de contaminants au-delà de B. Par contre, on a des petites poches ici que je vous illustre parce que ce n'est pas facilement visible, qui sont au-delà de C. Il y en a une partie ici. Quand on parlait tout à l'heure de la substance que vous nous avez fait

2135 mention, on parle de manganèse, le manganèse est ici. Donc, théoriquement, il y aura des usages, des dispositions qui seront prises. Il y a une petite partie aussi de contaminée ici et il y en a quelques-unes qu'on retrouve c'est-à-dire en haut de C.

2140 Ce que vous voyez en bleu, ce sont tous des sols qui sont de catégories B et C qui vont donc devoir être excavés, entreposés sur des sols compatibles ou entreposés à l'intérieur de sites d'enfouissement autorisés et conformes pour ce type d'activité. Ce que vous voyez maintenant,

2145 c'est la partie qu'on appelle la partie nord. Tout ce qui est en bleu, je le répète, sont des sols qui vont devoir être excavés, disposés à des endroits compatibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou entreposés dans des sites autorisés. En ce qui concerne les plus que C, les parties rouges, eux, ils devront être entreposés ou traités avant d'être entreposés encore une fois dans des sites autorisés.

2150 À ce jour, ce qu'on a fait, parce que vous savez qu'il y a eu des travaux, vous nous l'avez souligné, qui ont été réalisés, ce qu'on a fait, et d'ailleurs une partie de cette réponse a été donnée par monsieur Marcotte lundi soir ou mardi à l'effet que jusqu'à maintenant, on a retiré les matières solides dans des endroits où il y avait de la contamination, mais aussi il n'y avait pas de contamination parce que dans certains endroits, il a fallu naturellement disposer de blocs de béton, de plusieurs matériaux de remblayage qui ont été faits sur le site.

2155 Donc, les parties contaminées, les parties non contaminées ont été extraites. Celles qui étaient contaminées ont été naturellement disposées et entreposées dans des sites conformes conformément naturellement à tout ce qu'on a mentionné tout à l'heure. Cette partie-là ne nécessitait pas de certificat d'autorisation, c'est la raison pour laquelle elle a été réalisée rapidement.

2160 Maintenant, les phases ultérieures qui sont à venir qui nécessitent une approbation du ministère au niveau du plan de réhabilitation qui a été proposé, déposé au ministère et qui est actuellement à l'étude, c'est naturellement l'élimination des sols contaminés D dans les sites d'enfouissement sécuritaires comme on l'a mentionné et les sols contaminés de la plage B et C quant à eux, une partie pourrait être déposée dans le parc là où naturellement on retrouve la même  
2165 catégorie de sol. Vous comprendrez qu'on ne peut pas entreposer des sols d'une catégorie supérieure par-dessus un sol d'une catégorie inférieure, et que par la suite, les surplus, parce qu'il va devoir y avoir du transport de matériel pour être entreposé dans des sites autorisés, les surplus vont être enfouis encore une fois dans des sites conformes.

2170 L'ensemble des activités devrait se terminer en 2007. Ce qui est important de comprendre également, c'est que suivant le plan de réhabilitation, il y aura un suivi environnemental qui est prévu, qui prévoit qu'il y aura des puits d'observation qui seront naturellement réalisés tout le long des endroits où il y aura eu de la décontamination ou du dépôt de matériaux contaminés pour s'assurer de la qualité de la nappe phréatique et de la qualité ou de la pérennité de la décontamination qui aura  
2175 été effectuée en vertu du plan de réhabilitation.

Risques industriels, dernier point. Une partie du site est située à l'intérieur d'une zone de planification de mesures d'urgence d'*Interquisa* et de *Shell*. Le parc, une partie du parc est touchée. Cette partie du secteur commercial est touchée, une partie du secteur où on a prévu les habitations  
2180 pour personnes âgées. Vous allez voir les rayons qui vont apparaître à l'écran, je m'excuse, c'est un peu plus long parce que la diapositive est un peu plus lourde... et voilà. Donc, je vous relocalise Sherbrooke, la carrière qui est ici, les limites du site que je vous trace ; la partie qui est en rouge, c'est le secteur qui est à risque actuellement identifié situé à l'intérieur du secteur à risque.

2185 Qu'est-ce qui est prévu ? Conformément, et d'ailleurs là-dessus je vais rapidement parce qu'encore une fois, il y a des spécialistes ce soir qui sont beaucoup plus informés que moi sur ces

2190 questions-là. Suivant ce qui a été proposé par le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, pour la partie des résidences qui vont être situées à l'intérieur de la zone à risque, et naturellement vous comprendrez, je n'ai pas parlé des rayons qui touchaient des résidences existantes, mais les résidences projetées ne sont pas les seules à être dans cette situation, donc, il y a deux mesures précises qui vont être prises et qui vont être comprises à l'intérieur du programme de développement, des mesures qui touchent un système d'alerte pour s'assurer que si jamais il y avait un accident industriel majeur, le système d'alerte avvertirait les résidents, et également un système de communication des risques qui va être naturellement réalisé pour s'assurer qu'encore une fois en cas de risque ou d'accident industriel majeur, l'ensemble des personnes qui sont situées dans la zone à risque ont les mesures ou les bâtiments ont prévu les mesures nécessaires pour assurer une évacuation sécuritaire des personnes qui pourraient être exposées.

2200 Par la suite, ce que la SHDM a fait depuis déjà un bon moment, c'est que par résolution, la SHDM s'est engagée à travailler de concert avec les intervenants locaux pour identifier des mesures d'atténuation des risques particulièrement en ce qui concernent les risques d'accident industriel majeur. C'est-à-dire que ce que je viens de vous mentionner, c'est des mesures que l'on va prendre sur le site, sur la construction des bâtiments, mais parallèlement, la SHDM travaille avec le milieu pour tenter d'atténuer à la source ces risques d'accident majeur ; c'est-à-dire qu'on travaille avec *Interquisa* sur les mesures précises qui pourraient être prises pour s'assurer qu'on diminue au maximum les risques d'accident.

2210 Naturellement, des rencontres avec Solidarité Mercier-Est et avec l'AIEM et des intervenants, je vous donnerai le nom de ce que... et de sécurité civile, sécurité publique et industrielle ont été faites tout au long. Je m'excuse, je ne me souviens pas par cœur du nom de l'organisme.

**PERSONNE NON IDENTIFIÉE:**

2215 Association Industrielle de l'Est de Montréal.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Association Industrielle de l'Est de Montréal. Merci. Et, merci.

2220 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2225 Merci beaucoup, Monsieur Gauthier. J'inviterais maintenant les représentants de l'AIEM, l'Association des industriels de l'Est de Montréal, à nous parler des risques industriels et de la cohabitation avec les zones industrielles. Je vous invite à vous présenter d'abord comme porte-parole ainsi que les gens qui vous accompagnent.

**M. PIERRE FRATTOLILLO:**

2230 Tout d'abord, laissez-moi me présenter. Je suis Pierre Frattolillo, je suis directeur de l'Association Industrielle de l'Est de Montréal. Je suis actuellement, en fait je suis ce soir en

compagnie de trois personnes qui vont - et vous ne serez pas surpris, en fait, je vais aussi leur donner la parole éventuellement - il y a à ma droite monsieur Dimitri Tsingakis qui est le directeur technique de l'Association Industrielle de l'Est de Montréal, madame Lina Lachapelle qui est présidente du Comité environnement et développement durable de l'Association Industrielle de l'Est de Montréal et aussi *d'Interquisa* Canada, ainsi que monsieur Yves Dubeau qui est le président du Comité de gestion des risques et aménagement du territoire de l'association et été représentant de *Gaz Métropolitain*.

Donc, notre présentation va porter essentiellement sur le risque industriel et l'aménagement du territoire. Le plan de la présentation va être comme suit. En fait, il y a l'Association, je vais vous présenter ce que c'est que l'Association, le CMMI aussi, en fait un exercice de concertation locale qui dure depuis un certain temps, la gestion du risque d'accidents industriels majeurs dans l'Est, pistes de réflexion, aménagement du territoire et risques engendrés par les activités humaines. Et finalement, les conclusions.

Donc, l'Association et sa mission. L'Association a été fondée en 1960 et regroupe des établissements industriels lourds du secteur de l'Est de l'Île de Montréal qui sont actifs dans les secteurs suivants : le raffinage du pétrole et de la chimie connexe, de la pétrochimie, de la métallurgie, du stockage de gaz naturel, d'hydrocarbures et autres produits. En fait, voici une mosaïque qui représente les membres de l'Association. Donc, vous noterez les compagnies du secteur, surtout de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles ainsi que de Rivière-des-Prairies.

Quelle est la mission, la vision et les valeurs de l'Association ? Et peut-être que je ferai un aparté immédiatement en fait pour vous dire qu'est-ce que nous sommes venus faire ici ce soir. Nous sommes ici ce soir, c'est en continuité d'un processus de dialogue qu'on a initié en 1995 avec nos voisins et évidemment, dans le contexte de l'époque, nos voisins, on était surtout tourné vers l'est, vers l'extrême est, c'est-à-dire vers Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. Maintenant, évidemment avec la situation qui est surtout avec un projet comme celui de Contrecoeur, on a aussi une attention qui doit se diriger vers l'ouest et c'est pour ça que nous sommes ici, donc, pour continuer dans la même veine.

Nous, on est convaincu en fait, et si le projet de Contrecoeur va de l'avant, une chose à laquelle on croit fermement, c'est que vous allez avoir, en fait les gens du site Contrecoeur vont avoir des voisins, et les voisins vont être en fait les membres de l'Association, dont 13 membres de l'Association ; le voisin immédiat n'est pas membre de l'Association, mais les autres le sont. Nous sommes convaincus que les voisins, nos voisins, ont le droit de savoir et de connaître quels sont les impacts des activités industrielles sur leur environnement et les risques. Donc, voici. J'ai fait cet aparté parce que c'est important pour vous placer dans le contexte pourquoi on est ici ce soir. C'est en continuité avec quelque chose qu'on a commencé il y a 15 ans.

La mission de l'Association est de contribuer à l'harmonisation des activités industrielles de ses établissements membres avec le milieu urbain. J'insiste toujours sur le milieu urbain. Évidemment vous comprenez dans quel contexte on se situe. La vision de l'Association vise la poursuite des activités des établissements membres dans le respect de l'environnement et en harmonie avec la communauté locale dans un contexte fortement urbanisé. Ses valeurs sont donc

2275 celles de l'ouverture et du dialogue, du respect des collectivités locales et du respect de l'environnement.

2280 Le Comité mixte municipal industriel, l'historique du CMMI. En 1995, on a dans un contexte qui, il faut le dire, était tout à fait volontaire et non réglementé, on a commencé à l'époque avec la collaboration des villes locales un nouveau projet. C'était celui du CMMI de l'Est de Montréal. Le CMMI, c'est le Comité mixte municipal et industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'est de l'Île de Montréal -Je vous promets que je ne le répéterai plus - Donc, c'est le CMMI, c'est la pierre angulaire finalement de tout le travail qu'on a fait depuis 15 ans dans le domaine.

2285 Le CMMI existe pourquoi ? Parce que, entre autres, malgré les activités de prévention qu'on a mis en place, et on en a mis beaucoup... on a fait beaucoup de prévention au cours des 10, des 12 dernières années, un risque d'accident demeure. Les conséquences d'un tel accident, nous en sommes convaincus, peuvent être amoindries si elles sont bien maîtrisées. Et on fait face aussi à un secteur industriel responsable qui veut gérer ses risques.

2290 Qu'est-ce que le CMMI ? Le CMMI est un regroupement volontaire de représentants des administrations municipales, des citoyens, donc, depuis le début en fait, on a inclus les riverains et des gens aussi de Mercier-Est qui font partie du CMMI, d'entreprises industrielles de l'Est de Montréal ainsi que d'organismes gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité civile et de l'environnement. Ils ont une volonté commune de participer activement aux démarches de prévention, d'intervention et de communication.

2300 La gestion du risque dans l'Est plus précisément. Les mesures d'urgence. En fait, il faut comprendre que le travail qu'on a fait dès le départ finalement avait une perspective bien particulière qui était celle des mesures d'urgence, donc, travailler pour s'assurer que notre action soit la plus efficace possible. Donc, on a travaillé toujours dans le contexte de ce qu'on appelle le PPIR, c'est-à-dire la prévention, donc, l'identification des dangers, se doter d'outils d'identification des dangers, l'évaluation des conséquences d'accident et la sécurité opérationnelle, c'est-à-dire la prévention au niveau des entreprises elles-mêmes. Ça, c'est la pierre angulaire finalement de tout ce qu'on a fait au départ, c'est-à-dire au niveau de l'identification des dangers.

2310 On a essayé de comprendre quels étaient les impacts possibles finalement d'un accident éventuel sur nos opérations, mais aussi sur les populations voisines. La préparation des mesures d'urgence. Donc, une fois qu'on comprend bien quels sont les accidents possibles, il faut travailler avec nos partenaires pour s'y préparer de façon la plus efficace possible. Et évidemment l'intervention elle-même, donc, d'avoir des systèmes de coordination et d'échange qui font en sorte que l'intervention est efficace.

2315 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Frattolillo, il vous reste environ 5 minutes.

**M. PIERRE FRATTOLILLO:**

2320

Oui, oui, ça achève. Le rétablissement, donc, après coup évidemment est excessivement important aussi pour continuer la vie le plus normalement possible après un accident.

2325

Les résultats. Quels ont été les résultats ? Les résultats ont été ceux de la prévention des risques, des risques qui étaient présents en 1995 et ça, c'est ce dont on est le plus fier, ont complètement disparus lorsque c'était possible de les faire disparaître. C'est-à-dire qu'il y a des choses comme par exemple le chlore qui était utilisé dans certaines usines a été complètement remplacé ; l'ammoniaque a été complètement remplacée ; les pipelines qui transportaient un gaz qui était excessivement toxique qui était le H<sub>2</sub>S, l'hydrogène sulfurée, a été remplacé. Donc, des choses finalement qui se sont faites dans un contexte tout à fait volontaire, mais à partir du moment où on est conscient finalement d'un danger, la seule chose qu'on peut faire, c'est de travailler à sa prévention.

2330

2335

Les plans de mesures d'urgence évidemment, les systèmes d'alerte, vous avez entendu parler, même si probablement vous ne l'avez pas entendu, mais vous avez entendu parler du système d'alerte qu'on est en train de mettre en place et sur lequel on va continuer de travailler, et l'information pour les partenaires et les voisins.

2340

Les activités du CMMI. Donc, l'élaboration d'outils qu'on a faite depuis 1996-1999, l'activité de prévention dont je vous ai parlé, les éliminations de danger, communication des résultats des évaluations des conséquences. En 2004, il y a eu une journée finalement où est-ce qu'on a parlé des accidents industriels. Planification concertée et réflexions sur l'aménagement du territoire qui commence en fait, qui a commencé de toute évidence avec le dépôt du rapport sur Canterm par le BAPE et qui se poursuit maintenant.

2345

Donc, je vais laisser la parole maintenant à monsieur Yves Dubeau qui va continuer le prochain acétate.

**M. YVES DUBEAU:**

2350

Merci, Pierre. Rapidement pour ne pas prendre trop de temps, je suis sûr qu'on est limité un peu, vous détailler un peu comment on procède quand on veut faire des scénarios de planification de mesures d'urgence. Alors, ce qu'on va faire et ce que le CMMI a fait en fait depuis une douzaine d'années, c'est d'élaborer des scénarios potentiels d'accident qui pourraient survenir et ensuite mesurer les ondes d'impact et les conséquences de ces accidents.

2355

2360

Alors, on va se rapprocher rapidement du site Contrecoeur, on va pouvoir voir ce que ça donne, en fait, ce qui a été fait dans les dernières années. Trois impacts potentiels d'un accident industriel majeur, on va toucher évidemment des produits qui ont une toxicité, donc, qui pourraient produire des effets toxiques sur l'être humain. Il y a aussi des produits qui vont provoquer évidemment des radiations thermiques s'il y a un incendie majeur en particulier. Et il y a aussi une possibilité d'explosion dans certains cas et à ce moment-là, on va parler d'ondes de surpression en cas d'explosion.

2365 Qu'est-ce qu'on fait lors de ces zones d'impact ? Dans ces scénarios, à ce moment-ci, on ne se préoccupe pas tellement de la probabilité d'occurrence de ces scénarios-là. On va surtout se concentrer sur les conséquences si jamais un accident se produit de façon à pouvoir justement planifier les mesures d'urgence en conséquence. Alors, quand on parle de plans de mesures d'urgence, évidemment on a faire des plans d'intervention spécifiques selon les scénarios qui ont été

2370 élaborés et on va suivre des méthodes qui sont très reconnues, entre autres ce que vous voyez présentement, c'est une méthode qui provient du CRAIM qui est le Conseil pour la Réduction des Accidents Industriels Majeurs. Je n'entrerai pas dans les détails, on pourra y revenir si jamais vous avez des questions là-dessus plus tard.

2375 Quand on reporte tous ces scénarios sur une carte, alors là, vous voyez la carte de l'est de Montréal dans son ensemble, de tous les membres de l'Association qui ont des risques industriels majeurs. Quand vous voyez un cercle bleu, c'est qu'il s'agit d'un produit toxique, si vous voyez un cercle jaune, donc, c'est un produit qui est inflammable, donc, il peut produire une radiation thermique.

2380 Alors, si on se rapproche encore, je pense le prochain acétate, vous avez vu tantôt, je pense dans la présentation de la SHDM, essentiellement le même. On voit qu'il y a deux cercles qui touchent la zone de Contrecoeur. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à l'intérieur de ces cercles-là, c'est la zone de planification de mesures d'urgence qui permet aux gens en fait de se protéger et de

2385 prendre des actions qui vont leur permettre soit de se confiner ou de s'échapper si jamais il y avait une relâche de produits importante.

Évidemment, il y a toutes sortes de mesures qui peuvent être prises, Pierre tantôt faisait référence à des sirènes que vous avez peut-être entendues. Vous voyez là un fascicule qui a été

2390 produit dans les années récentes relativement aux sirènes qui ont installé en particulier chez *Interquisa* et également chez *Shell* l'an dernier.

Alors, je vais passer la parole à madame Lachapelle quelques minutes.

**MME LINA LACHAPELLE:**

2395 Alors ça, ça nous amène un peu à réfléchir sur l'aménagement du territoire versus les risques engendrés par les activités humaines et les industries, on fait partie des activités humaines. Ce qu'on voit ici, on a montré une carte qui donne une autre information qui est plutôt le résultat de risques individuels parce que maintenant, malgré toutes les mesures d'intervention, les mesures de

2400 prévention, les mesures de communication suite à un accident industriel, les gens ce qu'ils peuvent peut-être se demander, c'est : Est-ce que c'est sécuritaire d'habiter proche d'une industrie ?

En fait, les gens, ils ne se le demandent pas seulement pour le projet Contrecoeur, les gens se demandent ça pour n'importe quel projet, que ce soit un projet résidentiel, un projet industriel. a,

2405 partout au Québec pas seulement dans l'est de Montréal. Les questions reviennent souvent.

Alors, dans le cas d'*Interquisa Canada*, on s'était posé un peu la question et on avait travaillé dans le cadre de l'étude d'impact à donner de l'information supplémentaire au ministère de l'Environnement qui à l'époque jugeait de l'acceptabilité du projet et ce qu'on avait présenté". Le

2410 résultat, on le voit à l'écran ici, c'est des courbes de risque individuel. Alors, il existe des outils qui nous permettent, donc, de définir si en terme de risque individuel, on pourrait permettre, décider des affectations de territoire.

2415 Ce qu'on a utilisé comme guide dans le fond, c'est un guide qui provient du Conseil Canadien des Accidents Industriels Majeurs. C'est un guide qui est disponible qui propose des affectations de territoire en fonction du risque et le risque, simplement mentionné qu'à ce moment-ci, ça tient compte des probabilité d'occurrence des scénarios d'accident. Tantôt monsieur Dubeau mentionnait que les rayons d'impact, ceux que vous avez vus au préalable, ne tenaient pas compte des probabilités, mais ceux-ci tiennent compte des probabilités d'occurrence et on tient compte dans  
2420 le cas d'*Interquisa* d'environ 200 scénarios.

Malheureusement, ce qui est déplorable, c'est que présentement dans les schémas d'aménagement, on n'a pas d'obligation d'inclure les risques de nature anthropique, les risques qui proviennent des activités humaines. Puis, en plus, cet outil-là qu'on a vu, le guide, il n'est pas  
2425 reconnu par les différentes instances gouvernementales. En fait, c'est qu'on n'a pas fait le débat ; ce n'est pas qu'on a rejeté les outils, c'est que la discussion, elle n'a tout simplement pas eu lieu encore sur l'acceptabilité du risque versus l'aménagement du territoire. Et c'est ce que nous, on trouve un peu déplorable. On voudra stimuler ce débat-là.

2430 Plusieurs depuis quelques années, différents intervenants ont interpellé l'AIEM et le CMMI de se positionner par rapport à cette question, aménagement du territoire versus le risque industriel, et on se trouvait assez mal placé, les industries, pour y répondre. En fait, on ne se sentait pas légitime. Par contre, on pense qu'on peut avoir un rôle à jouer assez important et on veut susciter ce débat et en discuter avec les gens qui en ont la légitimité, c'est-à-dire les instances gouvernementales. On  
2435 croit que le débat devrait se faire avec les promoteurs de projets, les ingénieurs, les gouvernements, les municipalités, également les entreprises.

En conclusion ce qu'on pourrait dire, c'est qu'il y a un fort consensus présentement quant à l'importance d'établir des règles claires et bien définies à l'échelle du Québec sur l'aménagement du  
2440 territoire face aux risques industriels. Présentement il n'y a aucune réglementation qui permet de se prononcer comme tel sur l'acceptabilité du projet Contrecoeur face aux risques industriels. Il y a nécessité donc d'encadrer ça par une réglementation qui s'établirait en concertation.

L'AIEM qui a déjà consulté, travaillé avec Solidarité Mercier-Est, se sont déjà mobilisés pour  
2445 cela. D'ailleurs, on a créé à l'AIEM un comité interne, dont monsieur Dubeau est le président, sur la gestion du risque et l'aménagement du territoire. Avant, on parlait seulement de gestion de risque, maintenant on parle d'aménagement de territoire. On aimerait également participer aux comités interministériels qu'on souhaite un peu plus élargis sur la gestion du risque et on participe également à une table de concertation aménagement et environnement de l'Est de l'Île de Montréal. Et ça  
2450 termine la présentation.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2455

Alors, merci beaucoup. J'imagine que les citoyens quand ils prendront la parole, ils vous demanderont quand même votre avis par rapport aux mesures d'urgence et puis aux risques parce que ça ne faisait pas partie de votre présentation par rapport au site Contrecoeur. Préparez-vous à recevoir ça comme question.

2460

J'inviterais maintenant les représentants du Centre de sécurité civile à se présenter et à faire leur présentation.

**MME VALÉRIE GAGNON:**

2465

Alors, bonjour. Mon nom est Valérie Gagnon, chef de division au Centre de sécurité civile et je suis accompagnée - celle qui est à côté de moi qui s'est déplacée pour m'aider - de madame Annick Bouchard qui est conseillère en planification au Centre de sécurité civile et qui est également vice-présidente de l'Association de sécurité civile du Québec.

2470

Alors, je voudrais d'abord, je vais lire le texte pour justement respecter les temps qu'on nous a alloué. Alors, c'est la meilleure façon de respecter ces temps-là.

2475

Alors, je voudrais d'abord remercier l'Office de consultation publique de Montréal de nous donner l'opportunité de venir vous présenter notre avis de sécurité civile qui, comme on l'a mentionné, est disponible sur internet sur le site de l'Office.

2480

Le Centre de sécurité civile a pour mission de s'assurer de la prévention des sinistres et du meilleur état de préparation face aux risques majeurs des arrondissements, des services centraux de la Ville de Montréal et des autres villes liées. Donc, peut-être juste pour spécifier, on est un service de la Ville de Montréal au service de l'agglomération tout comme par exemple le Service de police qui est un service de la Ville de Montréal pour le service de l'agglomération.

2485

Ceci étant dit, je continue. Nous fournissons, le Centre de sécurité civile, également le support stratégique à la coordination des intervenants en sécurité civile pendant et après un sinistre.

2490

Selon la Loi sur la sécurité civile et de ses futurs règlements et orientations, le Centre de sécurité civile devra éventuellement produire un schéma de sécurité civile pour l'agglomération qui guidera vers la réduction de la vulnérabilité aux risques de sinistres majeurs. C'est donc dans cette perspective que le présent avis de sécurité civile a été réalisé.

2495

Par ailleurs, il est important de définir le contexte actuel en terme d'intégration de la gestion des risques à l'intérieur de l'aménagement du territoire. Certes, il existe de la documentation qui peut nourrir notre réflexion en la matière, mais aucune orientation ministérielle n'est en vigueur actuellement à cet effet de sorte que l'avis de sécurité civile ici déposé a été réalisé dans ce contexte évolutif au meilleur des connaissances disponibles et en l'absence de critères officiels d'aménagement tenant compte de la sécurité civile.

Il est bien important de préciser que ce document n'est pas un avis pour ou contre le projet, mais bien, et je le répète, un avis de sécurité civile. Le présent avis de sécurité civile suit le

2500

processus intégré de gestion des risques qui prévoit notamment l'appréciation du risque, la communication du risque et le traitement du risque afin de le réduire.

2505

Dans cette optique et sachant que le risque nul n'existe pas, notre avis privilégie donc les mesures dans l'ordre logique suivant. Premièrement, des mesures visant l'élimination à la source ou l'évitement du risque ; deuxièmement, des mesures qui visent à réduire le risque et troisièmement, des mesures pour atténuer la vulnérabilité du milieu et ses conséquences.

2510

Le Centre de sécurité civile prône une approche de gestion des risques qui est systémique où tous les acteurs ont un rôle à jouer tant au niveau de l'industrie en terme de maîtrise du risque qu'au niveau municipal en terme d'aménagement urbain et d'organisation des secours.

2515

Les prochaines diapositives vous présentent une évaluation sommaire des risques auxquels les bâtiments du projet seront exposés ainsi que les recommandations proposées pour un développement viable et sécuritaire. La carte de gauche vous présente une microzonation du sol à Montréal ; les zones en vert et en rouge sont les zones les plus sensibles en cas de secousse sismique ; le secteur du site Contrecoeur se trouve en zone bleue, donc, pas parmi les zones les plus critiques. Par contre, il faut souligner que le site Contrecoeur est couvert de matériaux de remblayage qui peuvent amplifier les effets de séisme.

2520

À la lumière de cette analyse, nous avons donc recommandé au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine que : Les bâtiments doivent répondre au code de bâtiment en vigueur, le Code national du bâtiment, que les résidences doivent être construites en fonction de la norme CSA, *Seismic Risk Reduction of Operational and Functional Components of Buildings* - c'est le terme anglais qui n'est pas encore traduit, je suis désolée - les fondations des bâtiments soient construits à partir du roc. On a également proposé et recommandé d'informer les nouveaux résidents de mesures de protection à prendre advenant un séisme et il y a déjà des informations qui sont disponibles sur internet, on en fait mention dans notre document.

2525

2530

Au niveau des chaleurs extrêmes. La carte que vous voyez permet de caractériser la chaleur ressentie dans un secteur et de cibler les zones les plus problématiques en cas de chaleur accablant la population. On peut donc voir qu'en 2005, situation qui ressemble beaucoup à celle qu'on a aujourd'hui, que le site Contrecoeur est en bleu, donc, n'est pas considéré comme un îlot de chaleur. Cependant, avec les constructions futures et afin de garder ce portrait positif, nous avons recommandé au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de : Maximiser le verdissement dont la plantation d'arbres et la construction de parcs ; d'utiliser des matériaux de construction de couleur pâle réfléchissante ; de diminuer les plus possibles les aires de stationnement et les surfaces asphaltées, en plus du parc linéaire déjà prévu et de créer des zones vertes au travers les unités de logements.

2535

2540

Au niveau des mesures de prévention et de protection. Nous avons recommandé de climatiser la garderie, je ne sais pas si c'est encore prévu, et la résidence pour personnes âgées. Nous avons également demandé d'informer chaque résident des mesures de protection préconisées par la Direction de santé publique de Montréal à partir d'un dépliant disponible au printemps de chaque année, nous sommes actuellement dans cette période, et qui est disponible

2545

dans les bureaux d'arrondissement et dans les pharmacies, les CLSC, etc., par rapport aux risques de chaleur extrême.

2550

Dernier acétate au niveau des différents risques. On parle ici des risques technologiques. Donc, la carte représente, on l'a vu déjà deux fois, le rayon d'impact qui est une valeur équivalent au RPG2, du scénario alternatif *d'Interquisa* à droite et alternatif de *Shell* à gauche. Les ERPG, je vais vous dire le terme anglais, c'est la traduction, *Emergency Response Planning Guideline*, dont selon le guide du CRAIM, le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs, utilisé pour évaluer l'ampleur des impacts potentiels qui pourrait affecter la population exposée lors d'un accident industriel majeur impliquant des substances chimiques.

2555

Suivant le processus intégré de gestion des risques, le Centre de sécurité civile collabore avec les compagnies ici nommées, *Shell* et *Interquisa* et bien d'autres, au sein du CMMI, comme l'a mentionné monsieur Frattolillo, depuis plusieurs années. Des mesures de prévention et d'atténuation ont été prises grâce à cette démarche. Par exemple, on en a parlé tout à l'heure, l'installation des sirènes chez *Interquisa* et *Shell* et les campagnes de communication des risques à la population. Il y a des cartes, il y a des dépliants, il y a du porte à porte, des fiches, plein de choses, des petits papiers pour faire dessiner les enfants qui ont été faits dans ces campagnes de communication des risques à la population. D'ailleurs, je vous réfère, Madame la présidente, aux fiches d'informations des compagnies pour plus de détails sur les mesures qui ont été mises en place par les compagnies.

2560

2565

En poursuivant la démarche de gestion intégrée des risques majeurs, le Centre de sécurité civile vise la mise en place de mesures pour atténuer la vulnérabilité du milieu. C'est donc dans cette optique que nous avons recommandé au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine les mesures d'atténuation suivantes. Créer une zone tampon en augmentant l'espace commercial ; augmenter l'espace pour les parcs ; changer la localisation de la résidence de personnes âgées vers le sud-ouest ou de mettre en place des mesures d'atténuation afin d'optimiser l'intervention d'urgence advenant un accident. Ces mesures étaient d'installer une alarme de confinement pour tous les bâtiments advenant un accident industriel majeur, d'élaborer et mettre en place un plan de confinement pour tous les bâtiments, installer une alarme extérieure et un système d'arrêt de la ventilation automatique pour les bâtiments publics. Nous avons également recommandé de rendre disponibles les fiches d'information des compagnies *Shell* et *Interquisa* et les dépliants sur le confinement aux futurs résidents.

2570

2575

2580

Je conclus. En conclusion, je désire réitérer à l'Office de consultation publique que l'objectif du Centre de sécurité civile est de favoriser la gestion intégrée des risques. Vous me permettrez de profiter de l'occasion, Madame la présidente, pour formuler deux souhaits, soit que le Centre de sécurité civile soit intégré au début du processus de gestion décisionnel des dossiers des villes de l'agglomération afin d'être interpellé systématiquement sur les projets d'envergure demandant un avis de sécurité civile et, deuxième souhait, que le gouvernement provincial établisse des normes claires en terme de gestion intégrée des risques dans l'aménagement du territoire. Merci.

2585

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2590 Merci à vous. Alors, il nous reste maintenant l'intervention de monsieur Patrick Malboeuf.

**M. PATRICK MALBOEUF:**

2595 Bonsoir. Mon nom est Patrick Malboeuf, je suis coordonnateur par intérim de Solidarité Mercier-Est, Table de concertation du quartier Mercier-Est. Je vais vous préparer un bref historique de la cohabitation résidentielle et industrielle dans Mercier-Est. On va essayer de garder ça en bas de 5 minutes.

2600 Donc, la cohabitation résidentielle et industrielle est une préoccupation partagée dans le quartier depuis plusieurs années. On a eu des présentations du CMMI, beaucoup d'éléments se retrouvent dans le chapitre d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au niveau des préoccupations résidentielles et industrielles, de même que dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il y a l'orientation quinquennale numéro 6 du forum *Agir pour mon quartier* qui est un forum citoyens qui a été organisé en mai 2005 qui partage aussi cette préoccupation, un café urbain sur la cohabitation résidentielle et industrielle a été organisé en concertation avec plusieurs acteurs qui a touché des citoyens et plusieurs autres mesures.

2610 Les projets de construction résidentiels importants récents. Pour mentionner ceux-là, des projets de coopératives d'habitation *Le Fleuve de l'espoir* et *Les Rives du St-Laurent* qui sont situés à l'est du quartier Mercier-Est, l'OSBL *Les toits de Mercier* et la coopérative d'habitations *Hermandod* qui était connue sous le nom du projet *Alcatel* et aujourd'hui le projet de développement du site Contrecoeur, trois projets qui amènent un nombre de logements sociaux et communautaires, tous trois dans des rayons d'impact en cas d'accident industriel majeur. Je vous représente le même acétate que tout à l'heure qui démontre les rayons d'impact de l'est de Montréal.

2615 Maintenant 2005, le projet *Canterm*. En 2005, le projet *Canterm* proposait d'ajouter 14 nouveaux réservoirs d'entreposage de produits liquides. Je vais vous démontrer les rayons d'impact de ce projet et les recommandations de la Commission d'audience publique en environnement qui était chargée d'étudier le projet. Les rayons d'impact du projet qui vous sont démontrés ici, les rayons d'impacts adéquats, on doit regarder ceux du milieu. Alors, les plus grands qui sont là, on doit les disqualifier, on doit regarder par exemple le rouge et le vert ; on regarde le deuxième plus grand en importance.

2625 Les trois recommandations centrales qui sont ressorties du rapport du BAPE sur le projet, l'avis numéro 15. *Dans le projet à l'étude, la sécurité est une exigence fondamentale qui doit primer sur toute autre considération. Par conséquent et au terme de son analyse, la Commission est d'avis que tout réservoir destiné à stocker des produits dangereux devrait être localisé de façon à ce qu'aucune résidence habitée ne se retrouve à l'intérieur du rayon d'impact du pire scénario alternatif d'accident technologique. Le même principe doit en outre s'appliquer dans les meilleurs délais aux réservoirs qui existent actuellement.*

2630 L'avis 17. *La Commission est d'avis que le gouvernement du Québec devrait établir des critères en vue d'orienter les décisions des autorités municipales quant à l'élaboration de normes de*

sécurité pour l'aménagement du territoire au regard d'installation comportant des risques pour la sécurité des personnes.

2635 L'avis 12. La Commission est d'avis qu'un plan d'aménagement d'ensemble à l'interface de la Ville de Montréal-Est et de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal devrait être élaboré pour établir une zone de transition aux limites des deux villes. Ces deux instances devraient mettre en place un comité afin de planifier la transformation de l'interface en étroite collaboration avec l'industrie et les citoyens et le Port de Montréal.

2640 Maintenant en 2007, le projet Contrecoeur. Deux points. Le rayon d'impact touchant le projet et les normes législatives. Le rayon d'impact qu'on a maintenant montré plusieurs fois qui touche le projet Contrecoeur que vous voyez en rouge ; les normes législatives : malgré l'avis 17 du rapport 227 du BAPE, il n'existe toujours pas de cadre réglementaire gouvernemental pour juger de l'acceptabilité d'un projet résidentiel ou industriel en fonction du risque d'accident industriel.

2645 En conclusion. Ça va peut-être être un sentiment de déjà vu, il y a un fort consensus qu'en à l'importance d'établir des règles claires et bien définies à l'échelle du Québec sur l'aménagement du territoire face aux risques industriels. Il n'y a actuellement aucune réglementation qui permet de se prononcer sur l'acceptabilité du projet Contrecoeur face aux risques technologiques. Il y a nécessité d'établir ce cadre réglementaire en concertation. L'Association industrielle de l'Est de Montréal et Solidarité Mercier-Est sont déjà mobilisés au sein du comité interministériel élargi et de la table de concertation en aménagement et environnement de l'Est de l'Île de Montréal. Les sites internet pour vous informer sur le sujet. Merci.

2655 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2660 Merci à vous. Alors, je sais que c'est un peu technique toutes ces présentations, mais on voulait être sûrs que vous ayez toutes les informations en main sur le projet et son environnement. Tous les gens qui ont fait des présentations sont disponibles pour répondre à vos questions. Il est 9 heures 25, on prend 10 minutes pour ouvrir le registre et on va fonctionner comme tout à l'heure étant donné que le temps passe beaucoup plus vite ; ça va vite quand on a du fun. On va vous prendre 2 par 2 tout à l'heure. Donc, à 10 heures moins 25.

2665

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2670 On va procéder de la même façon qu'on a faite avant les présentations. Je vais donc inviter deux personnes à la fois et je demanderais à chacun des intervenants de poser ses deux questions en même temps pour ensuite qu'on ait les réponses par les personnes ressources appropriées. J'inviterais donc madame Danielle Lapointe et monsieur André Thibodeau à la table des intervenants. Je pense que la première intervenante, c'est madame Danielle Lapointe. Bonsoir, Madame.

**MME DANIELLE LAPOINTE:**

2675 Bonsoir, Madame la présidente. J'ai deux questions. Je vais essayer d'être la plus courte possible parce que la soirée s'allonge. Avez-vous reçu un avis d'infraction du Centre du contrôle environnemental du Québec, soit le ministère de l'Environnement pour l'article 22 pour l'abattage d'arbres en milieu humide ?

2680

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, la question pour la SHDM.

2685 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui, en effet, il y a eu un constat d'infraction qui a été émis pour la partie... je n'ai pas mon écran, mais pour une partie du secteur où il y a eu, à ce qu'on nous dit, de l'empiètement dans un milieu humide. Ce secteur a fait l'objet à ce moment-là, à partir du moment où on a eu le constat d'infraction, on a arrêté immédiatement. Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'actuellement, on a discuté avec les gens du ministère de l'Environnement sur ces éléments. On a présenté notre plan de réhabilitation. Je vous rappelle que les sites qui ont été identifiés n'ont pas été considérés comme des sites ayant un potentiel environnemental ou écologique et on s'attend à ce que la situation se régularise aussitôt qu'on aura notre certificat d'autorisation pour la réhabilitation du site.

2695

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que les gens du ministère de l'Environnement ont des précisions à apporter par rapport à ça ?

2700

**MME DANIELLE LAPOINTE:**

Moi, je parle du ministère de l'Environnement du Québec, si vous me permettez ?

2705

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2710 C'est ça, ils sont dans la salle. Rapidement. Vous devez vous déplacer au micro. Alors, monsieur Jean Rivest.

**M. JEAN RIVEST:**

2715 Jean Rivest. Les avis d'infraction ne relèvent pas de mon équipe, mais je suis quand même au courant. Effectivement la présence de milieux humides suppose que le promoteur doit venir nous présenter une demande d'autorisation avec une étude de caractérisation écologique au préalable. Il y a eu quelques petits travaux dans un milieu humide, il y a donc eu un avis d'infraction d'émis. Et comme monsieur Gauthier vient de le dire, nous sommes en train d'étudier les études qui nous ont été déposées pour évaluer si c'est un milieu humide d'une valeur digne d'être conservée, notre analyse n'est pas terminée et nous allons émettre éventuellement un certificat d'autorisation soit pour des travaux de remblai, soit pour des travaux d'atténuation.

2720

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2725 Donc, si je comprends bien, votre évaluation peut mener à deux choses : On peut réaliser les travaux ou on peut réaliser les travaux avec mesures d'atténuation ?

**M. JEAN RIVEST:**

2730 C'est exact, dépendant de la nature du milieu, dépendant de sa valeur, la valeur étant définie par trois critères : superficie, valeur écologique ou présence d'un lien hydraulique avec un milieu naturel ou un cours d'eau important. Dépendant de son importance, il doit être protégé ou il peut être remblayé. À première vue, mais encore une fois, notre analyse n'est pas terminée, mais à première vue, les milieux humides situés sur le site de Contrecoeur n'ont pas une très grande valeur écologique.

2735

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2740 Donc, la procédure ne vise pas à empêcher les travaux, mais à s'assurer qu'ils ont réalisé conformément aux règles du ministère qui peuvent inclure des mesures d'atténuation comme le remplacement, etc. ?

**M. JEAN RIVEST:**

2745 Exact, Et on tient au principe du fait de l'autorisation préalable avant tout travaux d'où l'émission d'un avis d'infraction.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2750

Merci beaucoup.

**M. JEAN RIVEST:**

2755            Bienvenue.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2760            Votre deuxième question, Madame Lapointe ?

**MME DANIELLE LAPOINTE:**

2765            Donc, à la lueur de ce qui a été dit au préalable ce soir, la SHDM a modifié son statut pour contourner la loi et forcer son projet. Qu'est-ce que les résidents déjà en place ont à gagner avec cet entassement de citoyens et les 10 années de travaux ainsi que la grande perte de ce poumon naturel ? Je ne banaliserai pas 250 arbres matures qu'ils soient de qualité ou pas, ils sont un poumon, si nécessaire dans un milieu avec autant d'industries polluantes. Comment selon vous auraient répondu les citoyens de l'ouest de Montréal à cette coupe à blanc et à ce projet contre notre cœur ?

2770

2775            Vous avez que la SHDM a travaillé avec conformité, mais est-ce que les opérations, démarches déjà entreprises par l'arrondissement et le promoteur ont été faites de concert ou avec l'accord du gouvernement du Québec afin de ne pas enfreindre les lois et les règlements ? Je crois que la réponse vient d'être donnée : ç'a été fait avant et sans l'autorisation. Et vous nous demandez de vous faire confiance quand vous avez contourné la loi à deux reprises.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2780            Madame Lapointe, j'aimerais connaître exactement la teneur de votre question, puis je voudrais corriger...

**MME DANIELLE LAPOINTE:**

2785            Est-ce que je peux avoir confiance en ces gens-là ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2790            C'est un peu l'objet, je pense, de toutes les démarches qui ont été faites par la Société d'Habitation et de Développement de même que par l'Arrondissement et ces démarches-là vont continuer. Je voudrais quand même corriger. La réponse qui a été donnée par monsieur Rivest, c'est un avis d'infraction parce qu'il n'y a pas eu d'entente préalable, c'est donc pas tout à fait pareil. Mais enfin, je pense que votre question, c'est... exactement ?

**MME DANIELLE LAPOINTE:**

2795

Il y a eu infraction, il n'y a pas eu de permis d'émis. Voilà. Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie de votre temps.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2800

Merci beaucoup. J'inviterais monsieur Yves Leblanc à venir s'asseoir à la table des intervenants et monsieur André Thibodeau à formuler ses questions.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

2805

Alors, bonsoir. Mon intervention va porter sur deux aspects. Enfin, mes questions vont porter sur deux aspects, le zonage et le son, le bruit émis par les industries qui longent le site Contrecoeur. Donc, la question avait déjà été posée au Conseil municipal à savoir qu'il était interdit d'établir une nouvelle carrière à proximité d'une zone résidentielle. On parle d'une nouvelle carrière, on s'entend, dans le texte. On parle d'une proximité de 600 mètres lorsque c'est une carrière et 150 mètres lorsque c'est une sablière.

2810

La question avait été posée, mais on a évité de répondre à ma question dans un contexte qu'on peut considérer cet article qui a été produit dans le but de protéger des résidents contre les effets nocifs d'une carrière comme le bruit ou la qualité de l'air, qu'il assure une qualité de vie aux résidents.

2815

Donc, j'ajouterais même qu'il est même interdit pour les avions civils de survoler une carrière qui fait du dynamitage à moins de 360 mètres d'altitude à cause des probabilités ou des possibilités d'éclats de pierre ou de choses du genre. Donc, il faut considérer cet aspect au niveau de la dangerosité d'une carrière qui fait du dynamitage.

2820

Un autre aspect aussi. Cet article-là permet si le bruit émis par les carrières ne dépasse pas les 40 dB, on parle de catégorie A, entre 18 heures et 6 heures et 45 dB entre 6 heures et 18 heures.

2825

L'autre élément que je voudrais amener pour permettre une meilleure compréhension au niveau des questions, c'est que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'augmentation de la pollution sonore n'est pas durable car elle implique des effets sur la santé à la fois directs et cumulatifs. Elle provoque de la gêne, des effets physiologiques associés au stress, de l'interférence dans la communication, le repos, le sommeil, des effets sur les générations futures, la détérioration de l'environnement résidentiel et des effets socioculturels, isolement social, voisinage détérioré, valeur foncière diminuée. Ça, c'est l'Organisation Mondiale de la Santé qui exprime ces éléments-là.

2830

Lorsqu'on parle de bruit, on parle que le bruit, ça souvent été considéré comme une question d'acoustique et non pas de santé. Dans le cadre de la politique environnementale conforme au développement durable, cette vision limitée est maintenant révolue. Donc, l'environnement sonore doit favoriser la santé plutôt que de la mettre en danger.

2835

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2840

Monsieur Thibodeau, votre question, s'il vous plaît.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

2845

Juste un complément important pour les questions. Dans ce cadre-là au niveau du bruit, j'ai regardé deux études, une sur l'usine de triage de Lachenaie produite par SNC-Lavalin. Rapidement, cette étude a produit des relevés totalisant 1 285 heures d'enregistrement pour études. Il y a 543 heures qui ont été retirées à cause des conditions météo. Là, on parle de vitesse de vent ou des choses du genre. L'autre étude que j'ai regardée, c'est pour, en fin de compte, c'est un jugement pour le Petit train du Nord, l'effet des motoneiges sur les résidents ; on touchait 600 adresses civiques, il y a eu 455 heures de mesure et si on compare à l'étude du site Contrecoeur, on peut considérer qu'il y a 1 700 adresses civiques qui sont en cause, il y a eu 67 minutes de mesure, aucune de longue durée. Donc, à l'intérieur de ces 67 minutes si on regarde les conditions météo, il y en a 55 qui devraient être retirées parce que les vents étaient au-dessus de 20 km/heure.

2850

2855

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Thibodeau, revenez au site de Contrecoeur et à votre question.

2860

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

Bien, je reviens à l'étude, Madame la présidente. On nous amène une étude qui comporte 12 minutes d'analyse du bruit produit par les industries qui longent les futurs résidents et on ne considère pas dans ces études-là les effets des torchères au niveau des raffineries.

2865

Donc, la première question : Comment on peut considérer ce lieu comme favorable à un développement résidentiel important en contradiction au principe de protection indiqué à l'article 10 du règlement sur les carrières ? La deuxième question : Comment considérer l'étude sur le bruit comme valable et sans conséquence sur les futurs résidents du site Contrecoeur ?

2870

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est très clair comme questions. Est-ce que vous avez des éléments de réponse à fournir ?

2875

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Je vais répondre de façon générale, vous avez fait beaucoup de références dans votre question au préalable. Les études qui ont été faites au niveau de la propagation du bruit ont été faites en fonction des équipements qui étaient utilisés actuellement dans la carrière, qu'on parle de concassage, on a même analysé également la machinerie qui était utilisée. C'est un système

2880

2885 mathématique qui est informatisé qui permet de calculer l'évaluation du bruit dépendant... et ce qu'on vous a dit, c'est que cette évaluation a été faite dans les conditions les pires. Le bruit avec les écrans acoustiques qui sont prévus est ramené à 45 dBA ; c'est une moyenne.

2890 Pour répondre à votre question par rapport au lien avec le 40 dBA, il faudrait peut-être préciser les heures parce que comme je vous dis, le 45 est évalué en fonction des conditions les plus sévères d'opération de la carrière. Donc, on pourrait vous revenir peut-être sur les plages horaires de jour et de nuit pour s'assurer que dans la nuit on respecte les 40 dBA, il n'y a pas de problème, mais je vous dirais que l'ensemble des considérations ont été prises, l'ensemble des façons d'opérer de la carrière ont été prises pour s'assurer que quand on applique les mesures de mitigation, c'est-à-dire l'écran acoustique qui est composé du talus, on arrive à des critères de 45 dBA.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

2900 Est-ce que je pourrais demander une précision ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Bien sûr.

2905

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

2910 Est-ce que dans l'étude du son, on a considéré les torchères au niveau des raffineries qui émettent un bruit à partir d'une hauteur d'environ 150 pieds ? Est-ce qu'un talus de 24 pieds est suffisant pour amoindrir le son d'une source qui est à 150 pieds et qui dans les deux dernières vérifications qu'on a faites avec un sonomètre était de 58 dB durant la nuit ? Je ne parle pas durant le jour.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2915

Je pense que la réponse est assez simple à ça : ça n'a pas été considéré.

**M. DANIEL GAUTHIER:**

2920 Absolument, ça n'a pas été considéré. En élément de réponse, je pourrais vous dire qu'il est évident que les sources de bruit ont été calculées à partir de la carrière avec un écran naturel à cause des parois. Une source de bruit à la hauteur dont vous parlez, c'est évident que la propagation du bruit se fait sur un espace très grand et ça n'a pas été calculé comme étant... on n'a pas calculé le bruit des torchères dans notre étude.

2925 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je ne sais pas si au niveau de l'Arrondissement ou de la Ville on peut apporter des précisions sur la méthodologie d'évaluation de l'impact sonore, c'est-à-dire qu'on doit considérer des

2930 éléments qui font partie du... Comment est-ce qu'on considère des sources qui sont déjà existantes, donc, qui font partie du bruit ambiant ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

2935 Écoutez, le règlement que j'ai déposé auprès de l'Office, le règlement B3 sur le bruit, B3.2 s'applique, je l'avais mentionné hier, aux 9 arrondissements de l'ex-Montréal et ne s'applique pas à l'arrondissement Montréal-Est. Donc, je peux appliquer mon règlement chez moi... chez moi, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, mais je ne peux pas l'exiger du côté de Montréal-Est. Comprenez-vous ?

2940 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2945 Je pense que vous avez soulevé là quelque chose qui est quand même assez important dans l'est de Montréal, c'est que les juridictions municipales font en sorte qu'elles s'appliquent à l'intérieur du territoire de l'arrondissement ou de la ville. Alors, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans ce cas-ci, on a débordé, j'imagine, un peu des juridictions puisqu'on a regardé un voisin qui est dans Montréal-Est, la carrière Lafarge, mais si je comprends bien ce que madame Giroux dit, c'est qu'elle ne peut pas se servir d'une mesure du bruit dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour demander à une usine dans Montréal-Est de diminuer.

2950 **M. ANDRÉ THIBODEAU:**

2955 Non, mais ce que j'aimerais soulever, c'est qu'elle doit considérer le bruit d'une source dont elle n'a pas le contrôle pour les résidents qui vont vivre dans son environnement. Donc, je n'ai pas de contrôle sur mon voisin, mais je dois considérer que si je m'établis près de mon voisin dont je n'ai pas de contrôle, je vais avoir tant de décibels. À ce moment-là, je dois considérer cette donnée comme étant importante, en plus que je n'ai pas le contrôle.

2960 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que vos experts en acoustique sont là ? Puis comment a été établi le niveau de bruit ambiant ?

2965 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Je vais demander à notre spécialiste, monsieur Joris Brun-Berthet, de répondre à cette question, s'il vous plaît.

2970 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Peut-être vous nommer pour fins de transcription. Donnez votre nom de façon à ce qu'il puisse être utilisé pour les transcriptions.

2975 **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Joris Brun-Berthet. Bon. Pour les relevés, ils ont été fait conformément aux procédures du ministère de l'Environnement, enfin du ministère du Développement durable et des Parcs, et de la Ville de Montréal. C'est-à-dire qu'on a récupéré les réglementations de la Ville et du ministère de l'Environnement, et toutes les mesures ont été faites conformément à ces deux réglementations.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2985 Qu'en est-il de la caractérisations du niveau de bruit ambiant ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

2990 Le bruit ambiant est aussi... la façon de mesurer le bruit ambiant est aussi définie dans la réglementation, donc, dans la réglementation de la Ville et la réglementation du ministère de l'Environnement...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2995 En fait, ma question, c'est que souvent dans les études d'impact sonore et la réglementation prévoit des normes de bruit minimales de jour et de nuit et le minimum devient le bruit ambiant s'il est supérieur au minimum.

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3000 Exactement, oui, oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3005 Donc, ma question, c'est vraiment ça. Ça correspond un peu à la préoccupation de monsieur. Si le bruit perçu dans Mercier-Est provient d'une source spécifique qui est dans Montréal-Est, ça devient un niveau de bruit autorisé. Est-ce que je comprends bien la réglementation ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3010 Oui, oui, c'est exactement ça. C'est-à-dire que des mesures pour le terrain qui est proche de la carrière, on a fait des mesures sans exploitation de la carrière, avec exploitation de la carrière, c'est-à-dire en fonction des heures d'exploitation, mais effectivement, là monsieur parlait du bruit d'une torchère qui était à l'extérieur de la ville, c'est effectivement pas des considérations qui ont été prises en compte. Mais pour le bruit ambiant, il a été mesuré avec exploitation, sans exploitation de la carrière et conformément à la réglementation.

3015

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3020 Je vais répéter ma question. Le bruit actuel, le bruit donc sans opération de la carrière, est-ce qu'il a été caractérisé ? Vous nous donnez comme minimum à respecter 47 pour la Ville de Montréal, c'est donc qu'il y a un bruit ambiant qui dépasse le 40 dBA ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3025 Effectivement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3030 Donc, vous avez pris ça quelque part, j'aimerais que vous nous disiez où ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Les mesures ont été faites sur le site.

3035 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, vous avez fait des mesures sur le site de jour et de nuit ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3040 Exactement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3045 De façon à établir le minimum actuel à ne pas dépasser, si je comprends bien, c'est la procédure à suivre pour l'évaluation de l'impact sonore. Ça fait que votre préoccupation, c'est des sources de bruit qui sont à Montréal-Est ?

3050 **M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3055 J'ai deux préoccupations en fait, le bruit émis, la source du bruit au niveau de la carrière et des raffineries et aussi de la qualité de l'étude. On parle de 67 minutes d'étude qui a débuté vers 17 heures et qui s'est terminée en fin de soirée. En considérant... lorsqu'on parle du bruit ambiant lorsqu'il n'y a pas d'opération dans la carrière ou dans les raffineries, on mesure le bruit normalement perçu par les automobiles, par le... ça, c'est mon bruit ambiant.

Lorsque ces activités au niveau des raffineries ou au niveau de la carrière se mettent à fonctionner, mon différentiel entre mon bruit ambiant et le bruit généré par ces industries dépasse de

3060 beaucoup, on parle peut-être de 15 à... je dirais facilement 15 dB au-dessus du bruit ambiant et là normalement, on ne devrait pas dépasser le 5 dB entre le bruit ambiant et la bruit émis par l'industrie. Regardez dans les études, c'est ce qui est recommandé par l'Ordre des audio...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3065 C'est parce que 15 dB, c'est énorme 15 dB.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3070 Pardon ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3075 15 dB, c'est énorme.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3080 C'est énorme et on le subit présentement lorsqu'ils se mettent en opération. L'été, on doit dormir les fenêtres ouvertes et qu'ils roulent toute la nuit, on ne peut pas dormir. On se comprend, c'est inadmissible que des gens... Et là, nous on est sur Eugène-Achard ; ceux qui seront dans Contrecoeur, on calcule que c'est presque la racine carrée lorsqu'on s'approche de l'émission du bruit, c'est assez important. Donc, l'étude sur le bruit dans une situation où on va affecter 5 000 personnes avec un talus de 24 pieds et une torchère à 150 pieds qui émet autant de bruit qu'une carrière et que le son se propage directement, le talus n'aura aucun effet sur les torchères et on ne l'a pas considéré.

3085 D'autre part, on n'a pas fait une étude sur plusieurs périodes qui ont permis de vraiment bien saisir l'ampleur du bruit émis par les carrières dans des conditions météo différentes. Les conditions météo à l'époque étaient près de 10°C environ, le soir, ça baisse. Le vent venait de l'ouest, donc, le son est une propagation, c'est une pression d'air. J'ai l'air qui me vient dans le dos et ma source est devant moi ; c'est sûr que ça diminue le nombre de décibels reçus, le vent va contre la source. Donc, dans des conditions comme ça, surtout qu'on retrouve dans les données qui ont été émises au niveau de l'étude des vents de 15 km/heure, ça a une importance.

3095 Je considère que 67 minutes dont moi, je retire 55 minutes qui font qu'il y a des données qui ne sont pas admissibles parce que les vents étaient avec des rafales de 28 km/heure, c'est une étude faussée.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3100 On a compris votre position, Monsieur Thibodeau. J'aimerais savoir, l'étude d'impact sonore qui a été réalisée, est-ce qu'elle a été déposée à une autorité compétente, puis est-ce qu'elle a comme été validée comme étant recevable ? Ou elle a été réalisée et versée au dossier tout

3105 simplement ? Est-ce qu'il y a un processus de validation au niveau de la Ville ou de l'Arrondissement sur la façon dont l'étude est réalisée, puis sa valeur dans le cadre du site Contrecoeur ?

**MME MICHÈLE GIROUX:**

3110 La façon dont on fonctionne quand on regarde des projets particuliers ou des modifications au zonage, c'est qu'on demande toujours des études d'ensoleillement, de vent, bon... de bruit, c'est des études courantes. Elles sont normalement validées par les gens de l'arrondissement dans la mesure du possible. Dans ce cas-ci, cette étude-là n'a pas fait l'objet d'une validation auprès des agents de contrôle de bruit de la Ville de Montréal. Ces agents-là ne se retrouvent pas physiquement et ne relèvent pas de notre arrondissement, ils sont sur le Plateau Mont-Royal, et nous avons deux agents de contrôle du bruit pour les 9 ex-arrondissements de Montréal.

3115 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, si je comprends bien, il n'y a pas eu de processus de validation de l'étude ?

3120 **MME MICHÈLE GIROUX:**

Non.

3125 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3130 Parce que vous me parlez d'une période de mesure, j'aimerais bien comprendre sans vouloir toutefois monopoliser trop de temps là-dessus, c'est des mesures de bruit actuel, c'est l'état actuel de la situation, j'imagine, qu'on a essayé d'établir et puis, après ça, c'est par modélisation mathématique, donc là, les conditions de vent dont vous me parlez ne s'appliquent pas vraiment. Alors, est-ce qu'on pourrait nous expliquer un peu plus la méthodologie qui a permis d'arriver aux conclusions de l'étude ? - Je vous inviterais à faire face à la salle, ce serait beaucoup plus sympathique.

3135 **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3140 Donc, les mesures ont été faites selon les réglementations. Quand vous dites que des mesures à 15 km/heure sont non conformes, d'après les réglementations, elles sont conformes jusqu'à 20 km/heure.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

Oui, jusqu'à 20 km/heure.

3145 **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3150 Et ce qui a été fait, c'est que des mesures ont été faites en limite de propriété de la carrière avec exploitation, sans exploitation et un modèle a été établi à partir de ces mesures de façon à retrouver des résultats avec une variation inférieure à 3 dB et puis on avait des résultats inférieurs à 1 dB entre les modélisations et puis les mesures qui ont été effectuées.

3155 Suite à cette validation du modèle, on a pu calculer le niveau de bruit dans la zone complète d'exposition avec le positionnement des équipements d'exploitation dans la position la plus défavorable, c'est-à-dire dans une position où l'écran naturel de la carrière ne faisait pas écran par rapport aux résidences.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3160 Maintenant si je comprends bien l'intervention de monsieur Thibodeau, c'est que d'après lui, les sources les plus dérangeantes de bruit dans Mercier-Est ne sont pas celles que vous avez évaluées ? C'est un peu ça que je comprends ?

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3165 En fait, la carrière développe une bonne fréquence. La fréquence est plus élevée, les torchères ont une fréquence plus basse, on parle de 120 hertz alors que la carrière, c'est un bruit beaucoup plus clair, donc, on monte au niveau des fréquences. Les sources de bruit dont les hertz sont plus élevés sont plus facilement... on peut les diminuer plus rapidement, ils ont moins d'impact sur les gens. Les basses fréquences, c'est le problème souvent qu'on retrouve au niveau des habitations ; c'est là la difficulté d'abaisser les basses fréquences est importante et très difficile à réaliser aussi.

3175 Donc, c'est sûr que pour moi quelqu'un qui va être dans une tour de 6 étages face à une torchère qui est au même niveau, qui n'a aucun élément entre les deux et qui développe 55 dB la nuit à basse fréquence, et là on parle de personnes âgées, donc plus vulnérables au niveau de l'oreille sur ce genre de fréquence, j'imagine que l'impact va être important au niveau de cette population. Donc, ma préoccupation, c'est le sérieux de l'étude. Lorsqu'on parle d'étude actuelle, on parle de prise de son de 2 minutes à différents intervalles.

3180 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3185 Mais, Monsieur Thibodeau, vous l'avez déjà dit. Je ne veux pas être méchante, mais il y a beaucoup de gens d'inscrits, ça fait qu'on a compris.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

Oui, exact.

3190 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3195 On dirait qu'il y a eu des sources de bruit, on a mis un effort sur la source qui est la carrière, on a proposé un talus. Par contre, vous nous indiquez clairement qu'il y a des sources de bruit qui existent et qui n'ont pas été considérées qui pourraient être une nuisance importante pour les nouveaux résidents.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3200 Exact.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3205 J'aimerais savoir si du côté de la SHDM, on pourra apporter des éléments d'informations par rapport à ces sources de bruit ? Faire peut-être un bilan des connaissances par rapport à ça. Ce serait dommage que ça reste...

**M. DANIEL GAUTHIER:**

3210 Oui, je vais répondre clairement. Oui, on va essayer de tenter de compléter s'il n'y a pas d'autres sources de bruit qu'on aurait ignorées. Encore une fois, nous, on a analysé les impacts de la carrière, on va tenter de voir s'il y a pas d'autres sources de bruit et quels impacts ces sources de bruit ont sur le voisinage et la partie du projet de la SHDM.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3215 Merci.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3220 Est-ce que les résultats de cette réflexion vont être concrétisés avant...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3225 C'est l'objectif. L'objectif, c'est d'avoir des réponses avant que vous soyez appelés à présenter vos mémoires et donc, les réponses seront versées sur le site internet de l'Office avant le 11 juin.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3230 C'est une position sur ce qui va être fait ou ça va être une nouvelle analyse ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

On ne peut pas anticiper sur les travaux qui seront faits par la SHDM.

3235

**M. DANIEL GAUTHIER:**

3240

Ce qu'on a compris, c'est que vous dites, il y a des sources, les torchères en particulier, qui ont une influence sur le climat sonore du secteur qu'on développe ; nous, ce qu'on vous répond, c'est qu'on va tenter d'identifier quel impact ces sources sonores que vous nous faites part ont un impact réel sur le site.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3245

D'accord. Juste pour la première question sur le fait que l'on mette des gens près des carrières alors que les carrières ne puissent pas s'approcher des gens, est-ce qu'on peut avoir une opinion des intervenants qui ont décidé de, malgré cet article-là, de mettre des gens près d'une carrière en opération ?

3250

**M. DANIEL GAUTHIER:**

3255

La démarche qu'on a utilisée pour arriver à valider ou, je vous dirais, à aller plus loin dans l'étude, c'est justement les analyses qu'on a faites au niveau de la vibration et au niveau du climat sonore. Indépendamment de la nuance que vous apportez pour une source sonore qu'on n'aurait pas évaluée, compte tenu qu'on s'approche d'une carrière, ce que je vous ai expliqué, c'est qu'est-ce qu'on peut faire pour s'assurer que le développement qui se rapproche de la carrière respecte les normes au niveau de la vibration et au niveau du bruit. Le bruit, je ne vous répéterai pas ce qu'on a prévu, puis au niveau des vibrations également.

3260

Donc, on a fait les études pour s'assurer qu'en se rapprochant, on ne met pas un secteur dans un environnement qui ne serait pas propice à la fonction qu'on prévoit.

**M. ANDRÉ THIBODEAU:**

3265

Merci.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3270

Merci à vous. Alors, pour accompagner monsieur Leblanc, j'inviterais madame Loubert. Vous pouvez y aller, Monsieur Leblanc.

**M. YVES LEBLANC:**

3275

Bonsoir, Madame la présidente. Simplement j'aimerais savoir par rapport à l'étude justement acoustique comme ça, est-ce que ce serait possible d'avoir des cartes ou de l'information précise dans des situations favorables bien sûr qui est au moment où ils ont fait l'étude, mais également défavorables dans le sens quand il y a des vents qui vient de nord/nord-est, c'est-à-dire en provenance de la carrière directement et du secteur industriel ? Tous les deux génèrent leur part

3280 de bruit et j'aimerais savoir comment ça se propage et quel est l'impact que ça a sur le site en tant que tel autre que de dire «oui, c'est acceptable.»

3285 Je vais vous dire pourquoi. Dans l'étude, on mentionne entre autres que la carrière cesse ses activités de dynamitage, c'est sûr, mais de concassage à 6 heures je crois, mais il y a encore du concassage jusqu'à 23 heures ; ce n'est pas du tout le cas, c'est 24 heures par jour depuis des mois, mais depuis un mois et demi, deux mois, grosso modo quand ça a recommencé et l'été passé, on entendait régulièrement, c'est 24 heures par jour. Pas de dynamitage, bien sûr, mais le concassage a lieu toute la nuit. On entend les camions qui reculent avec les alarmes de recul, à 3 heures du matin, à 4 heures du matin.

3290 Je regarde plus consciencieusement depuis 3 semaines, c'est *non stop* sauf à partir du samedi midi, 1 heure, 2 heures à peu près, où est-ce que là on a la tranquillité jusqu'à dimanche, ce qui permet à ce moment-là de prendre les mesures vraiment de bruit de fond qu'on appelle, vraiment le bruit naturel qu'on retrouve plus particulièrement quand le vent vient de l'ouest, donc, favorable à notre égard. À cet égard-là, j'ai le même appareil que monsieur Thibodeau a utilisé, un sonomètre  
3295 tout à fait classique que ce que vous avez utilisé, et on mesure 38 dB, ce qui est tout à fait correct, tout à fait raisonnable. Mon Dieu, je pense que c'est vraiment bien respecter la nature.

3300 Mais le moindrement que le vent est défavorable, qu'il vient du nord/nord-est et qu'il y a des activités de carrière, ça monte jusqu'à 58 dB. 58. Et ça, c'est aussi le cas la nuit quand le vent est défavorable, qu'il vient du nord/nord-est, c'est arrivé environ 25% du temps depuis 3 semaines. J'ai «monitoré» tout sur une charte, ainsi de suite, je pourrais le présenter, le déposer si vous le voulez, je pourrais vous montrer ça. Mais même la nuit, on parle de 55, 58 dB la nuit. Alors, c'est quand même assez important de ce côté-là.

3305 Alors, moi je me pose la question sérieusement. Quand on a fait l'étude ici, on a comparé l'effet de l'activité de la carrière en opération et supposément au moment où ç'a été arrêté à 18 heures, d'accord, quand on regarde le temps vraiment où ils ont fait les mesures. Or, ils étaient dans une situation où il y avait des vents de 18 km/heure, ou à peu près, avec des rafales de 30 quand même ce soir-là, donc très favorable pour eux et ils n'ont pas vu de différence ou presque  
3310 pas. C'est, bien sûr, tout le vent était poussé vers Montréal-Est.

3315 Alors, quel est le sérieux de ça ? Et en plus, la personne qui a documenté ça a marqué «*fait par*», j'évite, je n'ai pas besoin de dire les initiales, et ç'a été vérifié par la même personne presque trois semaines plus tard. Alors, il n'y a pas de deuxième...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3320 Je vais vous arrêter parce que vous pouvez en mettre, en mettre, en mettre, mais on a compris.

**M. YVES LEBLANC:**

3325 Vous avez raison, je vous remercie. C'est de savoir : Est-ce qu'on peut avoir le topo  
complet de savoir dans les situations défavorables, quelles sont les fameuses zones que vous  
montrez avec 50, 45, 40 dB quand les vents par exemple sont défavorables d'Est et également l'effet  
de la nuit ? Ces messieurs nous disent que la nuit, il y a un effet d'amplification du fait de l'inversion  
de température, or, la butte ne fait strictement rien dans ce cas-là parce que le miroir qui est dans le  
ciel renvoie les ondes vers le bas et comme ils ont dit, ça a un meilleur effet quand on est proche de  
3330 la butte, mais quand on est loin, ça a beaucoup moins d'effet. Moi, ce que j'ai mesuré, juste pour le  
laisser savoir, c'est à l'extrémité ouest du site en plein milieu du site.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3335 Moi, j'ai noté que dans l'étude de l'impact sonore, on avait positionné les sources sonores à  
1.5 mètres au-dessus du niveau d'exploitation de la carrière.

**M. YVES LEBLANC:**

3340 C'est ce que j'ai fait.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3345 Je pense que c'est probablement l'élément qui fait en sorte que le bruit est absorbé par les  
parois dans les simulations et qu'au-delà du trou de la carrière, les niveaux de bruit sont  
acceptables. Est-ce que je me trompe ou effectivement l'ensemble des sources de bruit ont été  
localisées à des fins de modélisation au fond de la carrière ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3350 L'ensemble des sources de bruit ont été modélisées à une hauteur de 1.5 mètres du sol.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3355 Dans l'étude, il est écrit «*du niveau d'exploitation.*»

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3360 C'est une imprécision de vocabulaire, mais c'est au niveau du sol, c'est-à-dire qu'on définit  
le sol de la carrière qui est environ à peut-être 30 ou 35 mètres en dessous du niveau d'habitation et  
puis à partir de ce niveau de sol, les sources de son sont définies à une hauteur de 1.5 mètres.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3365 Pourquoi est-ce que cette hypothèse de travail a été utilisée ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Parce que habituellement les sources de bruit ne sont pas positionnées au sol et puis c'est la hauteur des équipements, hauteur moyenne des équipements.

3370

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce qu'on conclut de ça que la machinerie mobile, l'équipement mobile, les camions, qui eux ne sont pas nécessairement à hauteur d'exploitation notamment quand ils sortent ou qu'ils rentrent sur le site n'ont pas été considérés dans les simulations ?

3375

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Est-ce que vous me laissez juste une petite minute pour revenir dessus ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3380

Oui, bien sûr. Je crois que vous ainsi que l'intervenant qui précède avez fait un point qui est très important, c'est-à-dire la différence entre la perception des gens qui habitent à côté du site et les simulations qu'on peut faire pour essayer d'évaluer l'impact. Moi, je ne prends pas pour acquis qu'il y a une mauvaise foi de la part du promoteur...

3385

**M. YVES LEBLANC:**

Ce n'est pas ce que j'implique.

3390

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que les sources principales de bruit, c'est le concasseur, c'est les tamis, c'est tout ça, mais si on ajoute les camions qui circulent, puis qu'on tient compte du fait que ça circule 24 heures à certaines périodes de l'année, on peut comprendre les questions que vous posez.

3395

**M. YVES LEBLANC:**

C'était peut-être vivable pour nous, mais il y avait justement un endroit naturel, un parc naturel qui absorbait une partie de ça. Alors, on fait juste se mettre à la place des gens qui vont se retrouver sur ce site-là.

3400

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui ?

3405

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Je peux répondre. Effectivement, il y a une partie des équipements qui ont été positionnés. Je n'ai pas de positionnement de camions sur la...

3410

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que la différence vient surtout de là, pas nécessairement des vents et de tout ça, mais on a simulé les concasseurs, les tamis, les équipements fixes en fait.

3415

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Les pelles aussi.

3420

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Les équipements fixes, oui.

**M. YVES LEBLANC:**

Si je peux me permettre une sous-question là-dessus. On parle de perception des gens, mais sauf que nous on le sent quand le vent vient vers nous, on le sent et c'est plus fort, le son est vraiment plus fort et c'est mesuré.

3425

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Ah, c'est sûr.

3430

**M. YVES LEBLANC:**

Bien oui, mais est-ce qu'on parle... O.K. La question est dans le sens que : Est-ce qu'on considère le son que fait un appareil quand on est à côté ou le son intrinsèque de l'appareil ou si on est là pour prendre soin de ce que les gens vont entendre ?

3435

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous avez mal interprété mes paroles, c'est ce que les gens entendent. Quand je voulais dire «perception», ce n'est pas ce que les gens s'imaginent, c'est ce que les gens entendent. Donc, vous êtes résident à côté du site, vous vivez avec le bruit et là, vous regardez l'étude d'impact et vous dites «Moi, ce n'est pas ça que je vis.» Alors, je trouve ça très important ce que vous nous dites là, puis on comprend que ce qui a été regardé, c'est les sources fixes ou quelquefois mobiles, mais au niveau de... donc, à 40 mètres en dessous du niveau où vous vivez et je pense que quand la source est en bas, le vent, il ne compte plus ben ben parce que le bruit est... Bon. Alors, quand le vent compte, c'est pour les sources qui montent à votre niveau, donc, les camions.

3440

3445

**M. YVES LEBLANC:**

Est-ce que je pourrais avoir des résultats de cette étude en montrant les contours des zones de bruit dans les différentes conditions de vent ? On l'a fait dans le cas d'impact d'accident comme *Interquisa* peut le faire ou l'Association industrielle, est-ce qu'on peut voir l'impact du niveau sonore en fonction de la provenance des vents et de l'heure de la journée ?

3450

3455

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce qu'il est possible pour la SHDM de raffiner un peu l'étude de bruit afin d'établir s'il y a d'autres mesures d'atténuation qui peuvent être apportées ?

3460

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Absolument. Il y a plusieurs choses qui ont été soulevées. Ce que je vous propose, Madame la présidente, c'est qu'on a pris en note la série de questions qui nous ont été soulevées, le bruit, les torches, les camions, les vents. On ne peut pas facilement répondre à ça sur le banc. Ce que je vous propose, c'est qu'on prenne le temps de les analyser avec les spécialistes et qu'on réponde à chacune des interrogations qui nous ont été soulevées. Et on ne cache rien, toutes les analyses, toutes les études vont être diffusées sur le site, vont être déposées en fait à l'Office. Il faut juste prendre le temps de l'examiner pour ne pas donner des réponses qui ne seraient pas assez précises parce que ça demande quand même une réflexion.

3465

3470

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Votre deuxième question ?

3475

**M. YVES LEBLANC:**

Ma deuxième question, j'irai très rapidement. Je vous remercie. Au niveau des vibrations, on parle de la zone d'exploitation actuelle pour évaluer l'impact que ça peut avoir. Sur la carte qui a été présentée, on nous présente la zone d'exploitation actuelle comme étant le secteur nord-est sur le coin, donc tout près des raffineries. Cette situation était celle qui prévalait en l'an 2000 et d'ailleurs l'étude originale qui a été faite a été faite en l'an 2000 pour la vibration, les premières études qui ont été faites là-dessus. Si vous allez sur *Google* qui ont des images qui datent de 2003, 2004, c'est déjà beaucoup plus avancé vers le nord tout près de Métropolitain et je me suis perdu dans le secteur une fin de semaine à la faveur d'une ballade et je me suis retrouvé sur le site, vraiment, un dimanche matin avec ma caméra par hasard.

3480

3485

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous aviez perdu votre chat.

3490

**M. YVES LEBLANC:**

Et je dois vous dire que le site, que l'exploitation actuelle, c'est-à-dire ce qu'on a senti légèrement hier malgré la très grande distance, est vraiment du côté ouest, c'est-à-dire qu'ils sont revenus complètement du côté des habitations dans le secteur Anjou près de la Métropolitaine et ils sont presque rendus à la limite de l'exploitation contre la Métropolitaine là où ils sont. En fonction du mode d'opération que j'ai vu, je n'irai pas dans les détails commerciaux, vraiment ils sont en train de se rapprocher de ce côté-là, mais ils se rapprochent déjà.

3495

3500            Alors, j'aimerais savoir quel sera l'impact, quel est l'impact que ça a sur vos prévisions en  
fonction des différents modèles que vous avez ? Parce que vous avez des équations A, B, C, D et  
ainsi de suite, quel impact ça peut avoir de rapprocher l'exploitation déjà du côté ouest de la carrière  
par rapport à ces prévisions-là ?

3505

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3510            Je pense que là, l'Association des industriels va devoir permettre le rebranchement de  
l'ordinateur de la SHDM pour la réponse à cette question.

**M. YVES LEBLANC:**

Malheureusement Lafarge n'est pas membre, je pense.

3515

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Non, mais c'est juste une question d'électronique.

3520

**M. YVES LEBLANC:**

D'accord.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3525

Ça va prendre quelques minutes le branchement informatique. J'inviterais madame Loubert  
à poser sa première question.

**MME NICOLE LOUBERT:**

3530

Alors, j'ai lu le plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise qui  
dit qu'on veut garder nos matières résiduelles sur l'île en privilégiant en quelque sorte  
l'enfouissement. Donc, si on regarde l'Île de Montréal, où est-ce qu'on peut déposer, enfouir des  
matières résiduelles, il ne reste plus grand place sauf dans l'Est. Il y a deux trous, la carrière ici et  
3535 une carrière un petit peu plus à l'est qui est déjà occupée par d'autres matières résiduelles.

Alors, est-ce qu'il est possible qu'éventuellement on se retrouve avec soit des matières  
résiduelles dans la carrière à proximité de résidences ou encore peut-être éventuellement un dépôt  
important de neiges usées ? Parce qu'on sait qu'il y a actuellement des neiges usées qui sont  
3540 déposées dans la carrière, la Ville de Montréal a d'ailleurs un renouvellement de son permis pour  
déposer des neiges dans la carrière et je pense que c'est prochainement, je ne sais pas la date. Le  
zonage actuel permet-il ça ou encore, est-ce qu'on peut avoir une obligation de dépôt, enfin un

3545

changement de zonage éventuel obligé par l'agglomération montréalaise dans le cadre de la Communauté métropolitaine de Montréal face à la gestion des déchets et des matières résiduelles et des neiges usées ?

3550

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, à l'arrondissement ou à la ville centrale, est-ce qu'on peut nous indiquer si l'affectation et le zonage permettraient d'utiliser la carrière pour fin d'enfouissement de matières résiduelles ?

3555

**MME MICHÈLE GIROUX:**

3560

La carrière, il faut se rappeler qu'elle est dans Montréal-Est ; Montréal-Est est maintenant une ville défusionnée, ne fait plus partie en fait de la Ville de Montréal. Donc, ce qu'il faut vérifier, je sais qu'actuellement la carrière a un zonage particulier dans Montréal-Est. Il faudrait communiquer avec la ville défusionnée pour certifier ce zonage-là et s'il y a une modification de zonage à demander pour que ça se transforme en site d'enfouissement, c'est Montréal-Est qui doit répondre.

3565

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Maintenant, le Plan d'urbanisme de 2004 a été réalisé à une époque où c'était encore *Une île, une ville*, alors, peut-être qu'on pourrait avoir des indications de la part de monsieur Gagnon au niveau des affectations ?

3570

**M. LUC GAGNON:**

Oui, c'est ce qu'on cherche à l'instant. On vous revient avec une réponse dans 2 ou 3 minutes.

3575

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, on retourne à la question de monsieur Leblanc puisque vous avez votre ordinateur. La question de monsieur Leblanc, c'était ?

3580

**M. YVES LEBLANC:**

En fait, l'exploitation est maintenant rendue là où il y a la flèche essentiellement, même un petit peu plus au nord, plus à gauche sur le secteur, mais à peu près là où il y a la flèche. Alors, quel impact ça a sur les prévisions de vibration pour le secteur Contrecoeur ?

3585

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

On parle de vibration...

**M. YVES LEBLANC:**

3590

Vibration.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Pas d'impact acoustique ?

3595

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Oui, oui, les vibrations.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3600

C'est vous aussi ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3605

Oui, oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

D accord. Vous êtes dans les ondes si je comprends bien ?

3610

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

C'est souvent relié les deux domaines. Là, ce que vous me dites, c'est que c'est au niveau de la flèche ?

3615

**M. YVES LEBLANC:**

Oui.

3620

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Ici ?

**M. YVES LEBLANC:**

3625

Oui.

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3630           Donc, nous ce qu'on a validé, c'est qu'à partir du moment où on est à l'intérieur de la zone  
d'exploitation, on a mis des limites ici au niveau de la vitesse particulière résultante, c'est-à-dire à  
vitesse de vibration du sol et puis ce qu'on a dit tout à l'heure dans les limites, c'est qu'entre 5 et 20  
3635 mm/seconde, on est dans la zone de plainte et au-delà de 20 mm/seconde, de 20 à 50, on est dans  
la zone de dommages cosmétiques et mineurs. C'est-à-dire qu'en se déplaçant ici, on va se  
retrouver avec un niveau vibreur qui va augmenter et le risque qu'on a à l'heure actuelle, c'est  
d'avoir plus de plaintes parce que à partir de 2 mm/seconde, on sent la vibration et puis on va la  
sentir d'autant plus qu'elle augmente sauf qu'effectivement pour conserver les habitations il faut que  
la vitesse particulière reste en deçà de 20 mm/seconde.

3640           Ce qu'on voit sur les études, c'est que la carrière s'est engagée à être en dessous de 5  
mm/seconde au niveau des résidences. Donc, c'est comme ça qu'on a établi la limite de la zone  
d'exploitation.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3645           Mais, si je comprends bien, selon votre graphique et si effectivement le dynamitage est à  
peu près là où se situe la pointe de la flèche noire, on est à l'intérieur de la limite que vous avez  
définie comme étant une zone d'exploitation suggérée qui permet de respecter l'impact vibratoire  
sans effet sur la zone résidentielle projetée et donc, par le fait même, actuelle ?

3650           **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Exactement, sauf qu'effectivement, il faut que l'exploitation reste dans la limite d'exploitation  
suggérée.

3655           **M. YVES LEBLANC:**

3660           Quand il regarde ça, Madame la présidente, on voit l'équation C qu'ils ont prise dans ce cas-  
ci, dans le rapport, il y a d'autres équations qui ont été montrées, pourquoi on a retenu cette équation  
plutôt que les autres ? C'est celle qui est la plus favorable, c'est-à-dire qui a le moins de propagation  
et la distance jusqu'à la zone de 20 mm/seconde était la plus courte. Pourquoi on a retenu cette  
équation-là ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3665           Je me souviens d'avoir vu qu'il y a eu un certain nombre de vérifications statistiques qui ont  
été faites pour établir le meilleur modèle. Est-ce que vous avez des informations à fournir à  
monsieur là-dessus ?

3670           **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Oui. Ce n'est pas la plus favorable, il y en a des plus favorables et il y en a des moins  
favorables. Celle-ci a été retenue parce qu'elle provient des mesures qui ont été faites par le

3675 laboratoire de la Ville de Montréal. Donc, si vous regardez, il y a différentes équations et celles qui ont été retenues, c'est A, C, D je crois, et puis les autres, les A et D, ont été faites à partir des relevés de la carrière. C'est des relevés qui ont été faits systématiques pour chaque dynamitage. Celle-ci a été faite à partir des relevés du laboratoire de la Ville de Montréal.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3680

Est-ce qu'il est prévu dans le temps de continuer à valider, si vous voulez, votre modèle en fonction de mesures additionnelles ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3685

Ce qu'on a eu de disponible pour 2001, 2002 et je crois qu'on a eu aussi un rapport pour 2003, c'est que pour chaque dynamitage, il y a 3 relevés qui sont pris à différentes adresses et qui sont modifiés pour chacun des dynamitages de façon à faire un suivi. C'est un suivi systématique.

3690

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que cette procédure est toujours en cours ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3695

Je ne peux pas vous dire.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3700

Est-ce qu'on peut vérifier ?

**M. DANIEL GAUTHIER :**

3705

Oui.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3710

Donc, je pense que la carrière Lafarge a mis en place un plan de mesure, la Ville y a participé au début des années 2000, on va savoir si ce processus d'évaluation continue et permet de raffiner peut-être le modèle.

**M. YVES LEBLANC:**

3715

La toute dernière sous-question si vous me permettez. Quand on a établi le modèle pour être capable d'évaluer jusqu'où irait la zone de 20 mm/seconde et à partir d'où on serait à 5 mm/seconde, c'est basé sur un modèle, monsieur vient de l'expliquer. Quel est l'intervalle de

confiance qui a été utilisé pour ce modèle pour calculer la distance ? J'ai cru lire dans le rapport que c'est de 65%. Exact ?

3720 **M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Oui.

**M. YVES LEBLANC:**

3725

Ce qui veut dire que j'ai une chance sur 3 de me tromper ?

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3730

En fait, ce n'est pas de vous tromper, ce n'est pas de se tromper. C'est que, par exemple, quand on établit que c'est 5 mm/seconde, ça veut dire que je vais avoir sur 10 mesures, je vais en avoir... enfin sur 100, je vais en avoir 65 qui vont être juste en dessous et 35 qui vont être juste au-dessus, mais je ne vais pas avoir de catastrophe. C'est-à-dire que si c'est établi à 5 mm/seconde, effectivement c'est peut-être un 6 mm/seconde. Au bout du compte, il y en aura peut-être une sur 3 comme vous dites qui va être un petit peu au-dessus. Si j'avais 100% d'intervalle de confiance, à ce moment-là, elles seraient toutes en dessous.

3735

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3740

Je pense que le nombre de mesures ne permettrait pas d'avoir un niveau de confiance très très élevé au niveau de...

**M. YVES LEBLANC:**

3745

Non. On peut peut-être juste me dire à ce moment-là... est-ce qu'on peut me dire en dedans de combien de mètres on est sûr que la zone qu'ils ont, c'est exactement là qu'elle passe à ce moment-là ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3750

Donc, la...

**M. YVES LEBLANC:**

3755

La transition.

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

3760

La transition, comme je vous ai dit tout à l'heure, les dommages mineurs et cosmétiques, c'est à partir de 20 mm/seconde et puis nous, la zone qu'on a établie, c'est à 5 mm/seconde. Donc, ça vous fait une zone de transition avec une variation... on parle d'à peu près 150% d'écart entre 5

mm/seconde et puis 20 mm/seconde. Si c'est pour vous établir une distance, il y a une distance établie entre 5 et 20 mm/seconde. Est-ce que ça répond à votre question ?

**M. YVES LEBLANC:**

3765

C'est juste dans le sens... est-ce que vous pouvez vous tromper éventuellement si vous mesurez ça dans 15 ans d'ici, est-ce que vous pouvez vous tromper de 5 mètres, de 10 mètres, de 50 mètres, de 100 mètres sur l'endroit où on commençait à sentir 20 mm/seconde ?

3770

**M. JORIS BRUN-BERTHET:**

Je peux regarder... je ne peux pas vous répondre directement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3775

Alors, il y a beaucoup de réponses... j'espère que nos analystes sont en forme pour noter les réponses à venir parce qu'ils ne travailleront pas pour rien.

**M. YVES LEBLANC:**

3780

Madame la présidente, vous vous rappelez que j'avais un petit suivi sur ma première question tantôt pour la zone qui était contaminée, la zone grise au centre ? Est-ce qu'on peut maintenant...

3785

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Allez-y, tout à fait.

**M. YVES LEBLANC:**

3790

Merci. Est-ce qu'on peut maintenant me répondre à ce moment-là si j'ai bien compris sur la zone où on parlait des secteurs où il y avait la contamination ? La zone au nord avait une zone contaminée d'environ peut-être 50% qui avait un travail à faire. La partie ouest plus près de la Place Chaumont n'avait pas du tout de contamination et pourtant, il y avait énormément d'arbres et la partie centrale, la zone grise, il n'y a même pas 5% du territoire qui est là qui a un travail de décontamination à faire.

3795

Alors, ma question demeure encore une fois pour comprendre quel genre de contamination il y a, pourquoi on a dû abattre tous les arbres, surtout le secteur au milieu alors qu'il n'y avait même pas 5% du terrain qui était là qui était contaminé et devait être revitalisé ?

3800

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3805 Pour le bénéfice de la Commission qui ne réside pas dans le secteur, pourriez-vous mettre par exemple la carte qui est issue du document de caractérisation préliminaire sur le plan écologique où on voit la répartition avant abattage du couvert végétal ? Moi, je n'ai pas réussi à comprendre où on avait abattu encore.

3810 **M. DANIEL GAUTHIER :**

Encore une fois malheureusement, on va être obligé de prendre ça en délibéré, puis faire une vérification précise de tout ça. Je pensais que vous vouliez parler de la zone, la petite zone rouge... peut-être qu'on peut regarder, les gens vont peut-être vérifier.

3815

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Mais quand, peut-être pour qu'on puisse comprendre les interventions des citoyens...

3820 **M. DANIEL GAUTHIER:**

C'est quel plan ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3825

Dans le plan avec les petites zones humides qui sont très petites.

**M. YVES LEBLANC:**

3830 Au besoin, je pourrais vous le montrer, Madame la Présidente.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3835 Alors, quels sont les arbres qui ont été abattus sur le site jusqu'à maintenant ? On voit qu'il y a une lisière de peupliers en D, un petit bosquet en I, on est toujours dans la zone qui deviendra C, D, E... je ne sais pas si vous voyez une zone grise ?

**M. YVES LEBLANC:**

3840

O.K. Vous avez la zone grise qui est là évidemment dans le secteur E, où il y a un E, la carte ne rend pas bien le rendu parce que là où il y a un E, là il y a un C, c'est des zones qui étaient beaucoup plus denses d'arbres qui étaient là. C'était des trembles, ce n'est pas de la friche *by the way*, je m'excuse, c'est vraiment en passant, c'était des trembles comme Pointe-aux-Trembles, c'est naturel, et c'est tout un ancien secteur qui servait à l'agriculture. D'accord ?

3845

La friche, c'est vraiment l'ancien dépotoir et le long du pipeline, mais le centre qui était là, c'est un ancien terrain d'agriculture et la nature a repris ses droits là-dessus. Il y avait quand même

pas mal d'arbres, c'était assez dense quand même, qui étaient là. Comme je vous dit, le rendu qui est là ne paraît pas bien, je trouve, parce que le E, le C...

3850

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Non, ce n'était pas l'objectif de la carte, l'objectif, ce n'est pas de montrer. Mais moi j'étais sur l'impression que c'était dans la zone qui deviendra la zone A qu'il y avait eu surtout de l'abattage ; ce n'est pas la cas ?

3855

**M. YVES LEBLANC:**

Non, non, c'est tout le A... Non, non, non, mon Dieu, si vous me laissez, ça va prendre 3 secondes, je peux vous le montrer en y allant.

3860

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci, ça répond bien à ma question. On peut peut-être revenir à la carte de localisation des zones contaminées avec tous les petits triangles, là ?

3865

**M. YVES LEBLANC:**

À la carte des nuisances, je pense.

3870

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Les nuisances. Celle-ci ?

3875

**M. YVES LEBLANC:**

C'est ça. Donc, vous voyez, essentiellement c'est tout le secteur qui est gris sauf peut-être vers la gauche, vers le nord, mais à l'intérieur du secteur du pipeline jusqu'à Sherbrooke et du secteur 1 qui est identifié là-bas, toute cette zone a été abattue sauf une toute petite frange le long du secteur 2.

3880

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Donc, moi j'aimerais qu'on revienne quand même à la carte des secteurs contaminés ; c'est celle qui a tous les petits triangles.

3885

**M. YVES LEBLANC:**

Essentiellement, c'est tout ça, tout ça ici.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3890

Donc, l'intervention de monsieur, c'est qu'il a beaucoup de zones vertes et jaunes, de zones où on n'a pas de travaux de réhabilitation à faire et pourquoi est-ce qu'on a dû procéder à l'abattage d'un grand nombre d'arbres dans cette zone-là puisque seulement certaines poches de sol doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation ?

3895

**M. YVES LEBLANC:**

Merci.

3900

**M. DANIEL GAUTHIER:**

Écoutez, la raison pour laquelle je crois, puis là on vérifiera avec l'entrepreneur et ce qui a été signé avec l'entrepreneur par rapport aux abattages d'arbres, mais il est évident, il ne faut pas se cacher que ce secteur-là est un secteur qui va être à redévelopper. C'est évident qu'il va y avoir des travaux de faits pour les infrastructures, des choses du genre ; j'imagine que compte tenu du fait qu'il y avait de l'équipement sur place, ils en ont profité pour s'arranger pour faire en sorte que le plan de développement se mette en œuvre. Mais ce que je peux faire, pour répondre précisément, je pourrai vous tracer la carte exactement des espaces de déboisements qui ont été effectués et vous arriver avec les raisons précises pour lesquelles ils ont été faits.

3905

3910

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que la préoccupation maintenant que les arbres ne sont plus là, c'est beaucoup plus de voir comment est-ce que ça va être géré et comment est-ce que ça va être fait dans le futur avec les autorisations requises, avec le ministère de l'Environnement, puis peut-être une interaction avec les résidents du voisinage pour éviter le plus les nuisances associées à ces travaux-là. Est-ce que je me trompe ?

3915

**M. YVES LEBLANC:**

Je suis d'accord avec vous qu'à partir de maintenant, on n'a pas le choix, il faut aller de l'avant parce que ç'a été coupé, je suis bien d'accord. Je trouve malheureusement que ça a court-circuité le processus même de consultation publique et dans le fond votre autorité dans la matière de là où est-ce qu'on dit qu'on a commencé les travaux avant les consultations publiques. Je suis content de l'entendre pour la première fois même s'il l'a dit autrement devant les médias. Je vous remercie,

3920

3925

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci à vous. J'inviterais monsieur Bernard Charron à venir s'asseoir avec madame Loubert. Madame Loubert, votre deuxième question ?

3930

**MME NICOLE LOUBERT:**

Est-ce qu'on a la réponse pour tout à l'heure ?

3935

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est vrai, monsieur Kennar faisait des recherches pour monsieur Gagnon.

3940

**M. LUC GAGNON:**

Comme premier élément de réponse, comme vous le disiez tout à l'heure, lorsque le Plan d'urbanisme a été adopté en 2004, Montréal-Est était un arrondissement de Montréal, donc, le Plan d'urbanisme s'appliquait à Montréal-Est. Ce qui complique un peu l'histoire, c'est lorsqu'il y a eu la

3945

défusion, donc quand Montréal-Est est redevenue une municipalité, elle est repartie avec son bout du Plan d'urbanisme qui s'appliquait à son territoire.

3950

Donc, l'affectation du sol dont je vais vous parler s'appliquait au moment de la défusion au territoire de Montréal-Est et s'applique encore peut-être aujourd'hui, dans la mesure où Montréal-Est a pu abroger cette partie-là du Plan d'urbanisme, elle a pu le changer. Donc, je ne peux pas répondre précisément quand à l'affectation du sol actuel, mais au moment où le Plan d'urbanisme a été élaboré, l'affectation du sol qui s'appliquait au secteur de la carrière était un secteur d'emploi.

3955

Alors, ce qu'on voit sur l'écran de droite actuellement, la tache «saumonée» qui est à droite, c'est effectivement le secteur d'emploi qui couvre la carrière, qui s'étendait également de l'autre côté dans la partie blanche qui couvre le territoire de Montréal-Est, on retrouvait donc la même affectation du sol.

3960

Quand on parle de secteur d'emploi, évidemment on parle d'un secteur où il y a de l'activité humaine, où il y a de l'emploi, donc, tout à fait le contraire d'un site d'enfouissement d'ordures ménagères comme on avait à l'époque sur le site Miron. Donc, l'intention du Plan d'urbanisme, c'était de créer là un secteur d'emploi, de confirmer l'activité de carrière, mais surtout pas de promouvoir ou d'encourager la constitution d'un site d'enfouissement d'ordures.

3965

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Maintenant la terminologie «secteur d'emploi», elle était un peu nouvelle dans le cas du Plan d'urbanisme 2004, je ne sais pas trop si... avant, c'était quoi, «grandes entreprises» ou «emprises infrastructures»? Parce que «secteur d'emploi», c'est une nouvelle dénomination, je pense, qui

3970

avait été adoptée en 2004 ?

3975

**M. LUC GAGNON:**

Oui, effectivement, c'est une nouvelle approche justement pour consacrer les secteurs de la ville où on voulait confirmer cette vocation-là de secteur où on retrouvait de l'emploi, de l'activité

humaine, contrairement à d'autres secteurs qui sont utilisés à des fins d'utilités publiques que ce soit des emprises hydroélectriques, des sites d'entassement de neige ou des lieux d'enfouissement.

3980

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce qu'on doit comprendre que les secteurs d'emploi, c'était des secteurs industriels ?

3985

**M. LUC GAGNON:**

Pas uniquement. Ce sont des secteurs... ce sont très très souvent, et en majorité je pense, des secteurs industriels, mais il y a quelques secteurs où on retrouvait d'autres activités complémentaires comme des activités de bureau par exemple.

3990

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Maintenant, au plan des affectations, au schéma d'aménagement, est-ce que l'affectation de la zone de la carrière permet l'utilisation de la carrière pour fin d'élimination de matières résiduelles ?

3995

**M. LUC GAGNON:**

Le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal ?

4000

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui.

4005

**M. LUC GAGNON:**

Je vais vous revenir avec la réponse demain. Je n'ai pas le document malheureusement avec moi ce soir, en arrivant demain, on va regarder ça et on pourra vous répondre. Et je peux vous confirmer effectivement que le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal s'applique toujours sur le territoire de l'agglomération et va continuer à s'appliquer...

4010

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est bien ça.

4015

**M. LUC GAGNON:**

Si vous le dites. ... et va continuer de s'appliquer tant que la Communauté métropolitaine de Montréal n'aura pas adopté son schéma d'aménagement métropolitain, ce qui est prévu pour la fin de l'année prochaine.

4020

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Pour l'année prochaine ?

4025

**M. LUC GAGNON:**

Oui.

4030

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Votre deuxième question ?

**MME NICOLE LOUBERT:**

4035

Ma deuxième question, c'est un petit peu particulier, c'est par rapport au talus. Pratiquement, ça fait plusieurs années que je participe comme bénévole en environnement et presque tous les projets qui ont été présentés en audience publique avaient des talus qui s'ajoutaient. Les fameux talus, ou d'autres mesures d'atténuation, c'est ce qui permet de plus en plus de rapprocher l'industrie des résidences et les résidences des industries. Et si vous avez la chance de regarder le plan d'aménagement du secteur de l'Est entre chez nous et Montréal-Est et Anjou et l'Est aussi, on a un talus entre Anjou et l'Est, on a ici, bon, éventuellement un talus qui pourrait s'ajouter. On descend, le long de Georges V, il y a un talus, *Canterm*, un projet qu'on vient de... c'est en audience publique, on n'a pas encore eu le résultat final, et on a parlé beaucoup beaucoup de talus et on entend des rumeurs parlant de talus qui ferait que ça pourrait peut-être continuer ainsi.

4040

4045

Alors donc, plus ça va, moins il y a de distances finalement qui pourraient s'instaurer entre l'industrie et les résidences. "Ça me fait poser la question suivante : Est-ce qu'on va juste se fier à des normes ou si vraiment l'industrie, comme la municipalité, envisage sérieusement une zone tampon qui ne soit pas juste une clôture ou une butte, mais une véritable... Parce que là, on est rendu quasiment avec un mur. Il y a ben des pays de ce temps-là qui instaurent des murs. À Montréal-Est, entre nous, c'est quasiment ça. Alors, je ne suis pas sûre que... en tout cas, c'est devenu ça et on entend de plus en plus parler de mesures d'atténuation de cette sorte-là et c'est pratiquement à tous les projets et il n'y a pas d'unité, il n'y a pas d'ensemble, il n'y a pas de vision par rapport à ça sinon à l'unité. Alors, ma question ; Qu'est-ce qu'on fait avec ça ?

4050

4055

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4060

Là, je ne sais plus trop à qui la diriger cette question-là ? J'aurais tendance à aller vers les planificateurs en aménagement du territoire. C'est un petit peu l'objectif de la session de ce soir et de demain soir, c'est de voir comment concilier la planification de l'aménagement en présence de zones industrielles. Est-ce qu'il y a eu des présentations par l'Association des industriels, par le Centre de sécurité civile ? On pourra certainement les entendre sur les talus, mais j'inviterais peut-

4065

être une réflexion de la part de monsieur Gagnon. Est-ce qu'il y a quelque chose qui se fait au niveau de l'aménagement du territoire pour tenir compte de contraintes anthropiques ?

4070 On sait que déjà la loi impose de tenir compte des zones inondables, des zones de courte pente, etc., mais est-ce qu'il est prévisible dans un avenir rapproché qu'on demande d'inclure au schéma d'aménagement, au Plan d'urbanisme et même aux règlements d'urbanisme des dispositions qui tiennent compte en milieu urbain d'usages qui présentent certaines dynamiques de cohabitation ?

4075 **M. LUC GAGNON:**

Je pense qu'on en est rendu là, je pense qu'on y arrive. Je pense que le débat qu'on a ce soir comme le débat qui a eu lieu il y a quelques mois dans le cas du dossier de *Canterm* nous amènent sur cette piste-là, puis les présentations de ce soir le confirment également.

4080 On a eu des échanges il y a quelques mois avec les collègues du Centre de la sécurité civile où on faisait le constat que malheureusement, il y avait dans nos différentes lois certaines dispositions qui s'appliquaient, par exemple on invoquait la question des carrières tout à l'heure qui empêchait l'implantation d'une nouvelle carrière à proximité des zones résidentielles ou l'implantation de réservoirs à proximité de zones résidentielles, mais pas l'inverse.

4085 Il y a toute une réflexion à faire sur nos habitudes de planification. On est en attente évidemment comme tout le monde d'un cadre de réflexion plus large à l'échelle du territoire québécois parce que évidemment ce genre de préoccupation n'est pas propre à Montréal-Est ou à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. On retrouve ces situations dans toutes les villes du Québec et donc, on a besoin, on sent le besoin d'avoir un encadrement pan québécois pour en arriver à appliquer ces mesures dans les outils d'urbanisme qu'on utilise à l'échelle locale, soit dans le schéma d'aménagement de la CMM ou encore dans le Plan d'urbanisme de Montréal, puis éventuellement comme vous l'évoquez, dans les règlements d'urbanisme des différents arrondissements.

4090 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4100 Ça peut être une drôle de question, mais est-ce qu'il y a un droit d'initiative au niveau de la Ville de Montréal ou est-ce qu'il faut vraiment que ce soit quelque chose qui soit adopté au niveau du Gouvernement du Québec ? Est-ce que par exemple la Ville pourrait décider que dans son Plan d'urbanisme, dans ses règlements d'urbanisme, étant donné que c'est un des milieux les plus urbanisés au Québec, qu'elle prenne l'initiative de développer des dispositions particulières ? Ou est-ce qu'il faut absolument que ça vienne du Gouvernement du Québec ?

4105 **M. LUC GAGNON:**

4110 La Ville a tout à fait le pouvoir d'établir de telles dispositions. Actuellement, il y a des principes, on retrouve des principes dans le Plan d'urbanisme qui font état de ces préoccupations. Je pense que ces principes-là se traduisent beaucoup dans l'affectation du sol ; évidemment, on

évite toujours d'avoir des zones industrielles lourdes ou extensives en interface avec des secteurs résidentiels.

4115 On demande également que dans les réglementations de zonage des arrondissements, on prévoit des zones tampons ou des distances séparatrices entre les usages les plus nuisibles et les secteurs résidentiels. On prévoit également que des mesures, comment dire, des mesures de mitigation reliées à la construction des bâtiments puissent être exigées lorsque par exemple des bâtiments résidentiels s'implantent à proximité d'une activité génératrices de bruit comme par exemple un corridor ferroviaire. On n'interdit pas nécessairement ce type d'implantation, mais on  
4120 veut s'assurer que pour assurer la quiétude des gens qui vont habiter ces bâtiments-là que les bâtiments soient équipés de triple vitrage et climatisés justement pour éviter d'avoir des pièces de vie ou des pièces de séjour en interface avec les activités qui sont dérangeantes.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4125 Par rapport à la question de madame Loubert, est-ce que vous avez des éléments d'informations, effectivement la prolifération de talus comme étant des unités séparatrices pour faciliter la cohabitation des zones industrielles semblent à la mode, est-ce qu'au niveau de l'Association ou du Centre de sécurité civile, vous avez une réflexion par rapport à ça ? Ou des  
4130 commentaires ? L'efficacité de ces mesures-là.

**M. PIERRE FRATTOLILLO:**

4135 En fait, c'est une préoccupation que madame Loubert nous a transmise à plusieurs reprises. De toute évidence en fait, le travail qu'on tente de faire justement, en fait avec ce qu'on a initié... Écoutez, il y a une réalité, il y a une réalité industrielle dans notre secteur qui est historique et on voudrait bien qu'on devienne transparent et qu'on disparaisse, ou pratiquement, par enchantement, mais c'est une réalité avec laquelle on tente justement de trouver finalement des solutions, des solutions qui fassent qu'éventuellement il pourrait y avoir des accommodements  
4140 possibles - mon Dieu, quel mot j'utilise - des accommodements possibles qui vont faire en sorte qu'on... Mais je n'ai pas de solution.

4145 La réflexion est à peine entamée en ce qui a trait aux risques tout au moins. En ce qui a trait aux autres types de contraintes qui sont associées à des activités industrielles de cette nature, pour notre part finalement, on n'est pas rendu bien plus loin que la réflexion que madame Loubert fait, c'est-à-dire : Est-ce qu'il y a des solutions autres ? Peut-être en fait et il s'agira d'être inventif, j'imagine, mais il est clair, en fait, qu'on ne peut pas d'un coup de baguette magique nous rendre transparent et disparaître.

4150 Mais cela étant dit, en fait je crois que le dialogue dans lequel on est engagé depuis plusieurs années fait en sorte au moins que l'on puisse modifier certains de nos comportements et faire en sorte que peut-être ces contraintes-là sont moins évidentes qu'elles ne l'étaient par le passé, j'espère. Sinon, en fait, on continuera à y travailler, mais il n'y a pas de solution magique pour notre part en fait, mais il y a une réflexion qui veut se faire au niveau de la sécurité civile et c'est le contexte  
4155 dans lequel on le regarde, nous, actuellement.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Au niveau du Centre de sécurité civile ?

4160

**MME VALÉRIE GAGNON:**

En fait, il y a peut-être trois éléments de réponses, j'ai pris quelques notes par rapport à votre question. Tout d'abord, je crois que la question de l'aménagement doit être prise dans une vision macro et non micro. parce qu'il ne s'agit pas, et là je ne suis pas quelqu'un d'aménagement, mais il ne s'agit pas de déplacer des problèmes à côté. Il faut le voir dans son ensemble et c'est pourquoi, et je pense que les trois présentations ont démontré ça, c'est pourquoi la présentation de Solidarité Mercier-Est, la nôtre et de l'AIEM, les trois, on demande au gouvernement de statuer par rapport à des règles d'aménagement. parce que justement ça doit être macro et non géré chacun dans sa cour pour éviter certaines problématiques qu'on peut connaître ou qu'on peut voir poindre à l'horizon.

4165

4170

Ça, c'est un élément. Deuxième élément, il y a une comité interministériel qui vient de se former suite aux récents événements, bon, aux différents dossiers d'actualité par rapport à l'aménagement. Je sais, peut-être monsieur Frattolillo pourra en parler un petit peu plus, il y a des demandes qui ont été faites de notre part, de l'Association industrielle, pour justement faire des pressions pour justement être consultés ou à tout le moins être au courant de ce qui va se passer, puis de justement participer le plus possible.

4175

De notre côté, on a poussé beaucoup, on a l'assurance d'être impliqué d'une quelconque façon dans ce comité-là et justement, on avait fait déjà des démarches avec les différents services de la ville pour justement... il est temps qu'on regarde cette problématique, il est plus que temps, donc là-dessus, on est prêt et on force et probablement, j'en profite, peut-être dans vos mémoires, ce serait intéressant de formuler ce souhait-là au gouvernement.

4180

Et troisième élément, c'est certain qu'au niveau des talus, moi, je le vois comme un des éléments parmi plein d'autres choses au niveau de l'atténuation qui peuvent être mis en place. Ce n'est pas la solution unique, c'est une solution parmi d'autres qui peuvent être mises en place. Donc, à chaque cas, il faut évaluer la problématique et les solutions qu'on peut mettre en place. Mais le talus, je ne dis pas que c'est bon ou c'est mauvais, mais il faut l'évaluer dans son utilité. C'est certain que ça a une utilité quand on parle d'un gaz lourd, ça a un effet de blocage. C'est sûr que ça fait une barrière. Mais il faut le voir comme une des solutions parmi d'autres comme on a parlé dans nos présentations.

4185

4190

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Peut-être juste pour avoir une précision au niveau de l'aménagement, c'est que les contraintes qui doivent être inscrites au schéma, c'est des zones de non construction pour le moment, les zones inondables, les zones de forte pente, etc. Je ne sais pas s'il y en a d'autres. Ce que j'ai compris, mais ça, je ne suis pas sûre des présentations qui ont été faites ce soir, c'est que finalement, on établit dans le cas de la cohabitation de zones industrielles et résidentielles des zones

4195

4200

où il faut absolument avoir des mesures d'intervention en cas d'urgence, mais on n'établit pas cette zone de non construction. Ça n'existe pas.

4205 C'est un peu ce que madame Loubert dit, on s'en vient de plus en plus près, puis on met des talus, mais il n'y a pas de zones de non construction, puis je pense que c'est la réflexion qui est demandée ici. Est-ce qu'il est possible en planification et en aménagement du territoire de s'imaginer qu'il va falloir en arriver à avoir des zones de non construction autour de certaines activités industrielles ?

4210 **M. LUC GAGNON:**

Je pense qu'on peut en arriver là, oui, effectivement. On peut faire la démonstration facilement qu'il y a certaines activités qui représentent un risque tel que ça peut justifier une mesure aussi extraordinaire que d'interdire la construction. La difficulté que ça pose dans notre régime de droit actuel évidemment, c'est que lorsqu'on vient imposer... lorsqu'on vient interdire la construction sur un terrain, c'est considéré comme une expropriation, puis il faut à quelque part que quelqu'un soit compensé pour ça.

4220 Si on décrète, par exemple si la Ville de Montréal décrétait que telle ou telle partie de son territoire n'était pas... formulons ça différemment, si on allait interdire la construction sur telle ou telle partie du territoire, il faudrait évidemment compenser soit en achetant le terrain ou autrement. Et donc, ça demande une réflexion, mais ça a des implications à plusieurs niveaux.

4225 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

O.K., mais on parle quand même ici... on ne parle pas de mettre des zones de non construction dans des terrains bâtis, on parle pour des projets, des nouveaux projets comme il a été mentionné ce soir. Là, ce serait peut-être différent. Je comprends très bien les questions de droit privé. Je vous remercie beaucoup.

4230 J'aimerais souligner qu'il est 11 heures moins quart. Comme d'habitude, on ne veut pas finir plus tard que 11 heures parce que les gens travaillent demain. Ça a été un petit peu moins vite après les présentations qu'avant, ça fait qu'il y a juste quatre personnes qui ont passé. On bénéficie ce soir de la présence de gens du ministère de l'Environnement, de même que de la présence de gens de la Direction de la santé publique de la Régie de santé de Montréal. Je ne sais pas si les gens de la Santé publique pourront être là demain soir et si ce n'est pas le cas, j'inviterais les gens qui ont des questions qui portent sur le volet santé à le faire maintenant.

4240 Est-ce que vous êtes disponible pour demain, Messieurs Drouin et Lavigne ? Non, hein ? Est-ce qu'il y a des gens dans la salle qui se sont inscrits qui auraient des questions qui portent sur la santé publique ? Alors, vous allez m'excuser, ça tombe toujours sur vous, ça a l'air,

4245 **M. BERNARD CHARRON:**

Pas de problème, je vais me reprendre demain.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4250 Je vous inviterais à venir à l'avant de façon à ce qu'on puisse profiter de la présence des gens de la Santé publique. Avant même que vous posiez vos questions, je pense que j'aimerais indiquer qu'au niveau de la Commission, on aimerait connaître peut-être si vous avez le temps, de nous communiquer ça, peut-être un tableau général de l'évolution des connaissances sur l'état de santé dans l'est de Montréal par rapport à la qualité de l'air.

4255 Il y a eu beaucoup de... on a eu un document qui a été produit par le CLSC, l'ancien CLSC Anjou-Mercier-Est qui a été déposé, qui a été utilisé dans le cadre d'études d'impact et qui fait état de certaines particularités de Mercier-Est. Je ne sais pas s'il est toujours d'actualité ?

4260 Mais ici, pour la Commission, ce qui est d'intérêt, c'est la combinaison polluants atmosphériques issus des activités industrielles dans l'est de Montréal et poussières fines issues des activités de la carrière Lafarge et peut-être, pas un avis, mais des commentaires des représentants de la Direction de la Santé publique par rapport à des mesures d'atténuation qui devraient ou pourraient être considérées dans la zone résidentielle qui est proposée.

4265 Alors, je vous invite à vous nommer parce que je ne connais pas vos noms par cœur.

**MME NANCY BASTIEN:**

Nancy Bastien.

4270 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Et madame Dumais ?

**MME MICHELINE AUMAIS:**

4275

Micheline Aumais.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4280 Aumais. Alors, allez-y pour vos questions.

**MME NANCY BASTIEN:**

4285 Il a été question de moyens pour contrer le bruit et on a également évalué les vibrations. Moi, ma question, ça concerne la qualité de l'air actuelle du secteur et puis quel est l'impact de se rapprocher entre autres de la carrière Lafarge au niveau des matières en suspension, des particules fines ? On parle de talus, mais est-ce que ce talus représente une manière de contrer la propagation de ces matières fines dans l'air ?

4290 Depuis le déboisement, on peut noter de façon appréciable ces matières en suspension dans l'air. Qu'en est-il de la situation pour nous, résidents, mais qu'en est-il également pour les éventuels résidents qui vont se rapprocher de la carrière ?

4295 J'avais cru comprendre dans le règlement de 600 mètres que c'était pour contrer des désagréments de bruit, mais également de qualité de l'air, puis on ne semble pas respecter le règlement de 600 mètres pour construire. On construit de ce que je comprends à l'intérieur du 600 mètres.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4300

On a un peu la même question, si je comprends bien. Je vous inviterais à venir prendre place à l'avant pour répondre aux questions des citoyens, ce serait beaucoup plus convivial. En fait, une question que je n'ai pas réussi à poser jusqu'à maintenant, mais avant que les gens de la Santé interviennent, ça s'adresse à la SHDM.

4305

On parle des bâtiments pour les aînés, on a dit qu'il y avait une alarme pour arrêter le système de ventilation. Est-ce qu'on conclut que ce sont des bâtiments avec système de ventilation en circuit fermé, les résidences pour aînés ?

4310

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Dans les bâtiments pour personnes âgées, c'est des systèmes de ventilation qui peuvent se contrôler...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4315

En fait, ma question, c'est : Est-ce que les gens sont chauffés et climatisés par un système central ou les gens vont ouvrir les fenêtres l'été pour s'aérer ?

**M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

4320

Il y a une ventilation qui est obligatoire dans les corridors. On n'a pas les plans de construction, mais même si c'est un immeuble qui était aéré par ouverture de fenêtres ; il faut, nous, avoir un système de ventilation à l'intérieur pour tous les aspects corridors, etc. Donc, c'est ça qu'il faudrait qui soit fermé.

4325

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci. Alors, suite à la question de madame Bastien, est-ce que vous avez des informations à nous donner, en vous nommant d'abord pour fins de transcription ?

4330

**M. JOCELYN LAVIGNE:**

Jocelyn Lavigne, je suis toxicologue à la Direction de la Santé publique. La question que vous posez, c'est : Est-ce qu'il va y avoir plus de particules, est-ce que les gens qui vont être plus près de la carrière vont être soumis à une concentration de particules plus élevée ?

4335

C'est difficile à répondre à ça pour deux raisons. D'abord, il n'y a pas de mesures qui sont prises dans ce coin-là. Il y a des endroits où ces mesures-là sont prises, mais on parle de Saint-Jean-Baptiste par exemple, on parle aussi... je pense que l'autre plus près est au coin de... l'autre poste de mesures au Jardin Botanique, je pense. Donc, c'est très loin et ça ne veut rien dire. Ce qu'on mesure dans ces endroits-là, c'est vraiment les particules, mais d'une façon générale alors que là, on est près d'un site qui génère lui-même des particules.

4340

On va répondre d'une façon théorique. Il doit y en avoir plus lorsqu'on s'approche de ça comme il y a plus de particules lorsqu'on vit sur le bord d'une autoroute, mais moi j'aurais de la misère à aller beaucoup plus loin parce que ce n'est pas mesuré. Je sais qu'il y a un projet, je pense, pour bientôt, il va y avoir des appareils de mesure qui vont être mis en place juste là.

4345

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je m'excuse, j'ai mal compris, vous ne parliez pas au micro. Il y a un projet de station de mesure où ?

4350

**M. JOCELYN LAVIGNE:**

Exactement où, je ne le sais pas, mais je pense que c'est sur le site Contrecoeur même, je pense que...

4355

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Au micro, en vous identifiant d'abord.

4360

**MME DIANE BOULET:**

Oui, bonsoir. Diane Boulet du Service d'environnement de la Ville de Montréal. Donc, je travaille au suivi de la qualité de l'air. La prochaine station de mesure, elle sera située au coin des rues de Grosbois et Jacques-Porlier. Maintenant, il y a un permis d'occupation qui a été émis par la Ville, mais les installations ne sont pas encore faites.

4365

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Et ça va être une station de mesure pour quels polluants atmosphériques ?

4370

**MME DIANE BOULET:**

Qui va mesurer différents paramètres. Exactement, il va y avoir les particules fines, il va avoir probablement l'ozone, il va avoir... pour les autres paramètres, je ne suis pas certaine. Je pourrais vérifier par contre, mais c'est certain qu'il va y avoir les particules fines et l'ozone. Et l'autre

4375

station de mesure à laquelle faisait référence monsieur, elle est située au coin des rues Châteauneuf et tout près de l'échangeur de l'autoroute 25 et c'est une station de mesure qui mesure principalement les particules, les particules totales, les particules fines, les effets de la circulation automobile.

4380

**M. ANTOINE MOREAU:**

Peut-être encore théoriquement, est-ce qu'on peut avoir une espèce d'estimé de quelle concentration supplémentaire, toujours de façon théorique, peut exister à différentes distances de particules fines par exemple ? Parce que la question a été posée. Si on s'approche de 100 mètres, à 100 mètres, à 200 mètres, est-ce qu'on a une idée générale ?

4385

**MME DIANE BOULET:**

Pour le moment, on ne peut pas vraiment estimer. Par contre ce qu'on peut dire, c'est comme la prédominance des vents, on l'a mentionné tout à l'heure, c'est sud/sud-ouest, je dirais qu'annuellement c'est 58% des vents qui poussent les particules en direction de la carrière et non pas l'inverse, ce qui fait que les particules qu'on mesure à la station près de l'autoroute 25 se situent principalement sous la normale de 70 mg/m<sup>3</sup> qui est acceptable. Ce serait une situation comparable qui pourrait se retrouver dans le secteur délimité dans le périmètre ici juste avant la carrière parce qu'on peut prendre pour acquis que les particules qui sont mesurées près de l'autoroute vont voyager avec les vents, puis il va y avoir aussi un phénomène de dispersion. Donc, à ce moment-là quand les vents soufflent en direction de la carrière, on peut s'attendre à des concentrations similaires à ce qu'on mesure à cet endroit-là.

4390

4395

4400

Par contre, quand les vents sont contraires, comme on n'a pas une station de mesure qui est vraiment située dans le quartier pour mesurer les retombées de la carrière, ça, je ne peux pas m'avancer pour extrapoler une concentration, ce serait... Par contre, je peux dire que notre département de contrôle des rejets industriels a émis un permis d'exploitation pour la carrière et ils sont astreints à des mesures depuis plusieurs années, mais peut-être depuis 2 ans, on a resserré vraiment notre contrôle au niveau des mesures de mitigation, puis ils doivent arroser constamment, ils ont toutes sortes de contraintes à respecter, puis on s'assure que ces mesures-là sont mises en place et respectées en tout temps.

4405

4410

Et par rapport au dynamitage, ils ont des contraintes. Ils ne peuvent pas dynamiter lorsque les vents soufflent entre une certaine direction. Si vous regardez la rose des vents qui est divisée en 360°, lorsque la prédominance des vents se situe entre 100° et 290°, ce qui fait que la direction des vents est principalement ouest/sud-ouest, ils ont le droit de dynamiter, mais si les vents viennent de l'autre côté, c'est une interdiction formelle de dynamiter et ils nous font des comptes-rendus annuellement.

4415

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Pour quelle raison est-ce qu'il y a une contrainte en fonction de la direction des vents sur le dynamitage ?

4420

**MME DIANE BOULET:**

4425 C'est pour éviter la projection des particules, puis que les particules reviennent sur le côté des résidences.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4430 Merci.

**MME DIANE BOULET:**

4435 Donc ça, c'est dans le permis, puis c'est en opération en tout temps. Et puis ils nous font un rapport annuellement, puis pour les deux dernières années, ç'a été respecté ; si ça n'avait pas été respecté, on n'aurait pris des mesures pour...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4440 Est-ce que c'est votre service qui a procédé par le passé et qui, j'espère, continue à le faire, à des mesures sismiques ?

**MME DIANE BOULET:**

4445 En fait, ce n'est pas nous qui faisons les mesures sismiques, mais la compagnie Lafarge de par son permis, de par une exigence du permis, doit nous soumettre un rapport annuel sur ce qui a été fait aussi au niveau des mesures sismiques et s'il a des dépassements, on prend les mesures requises à ce moment-là.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4450 Qui sont ?

**MME DIANE BOULET:**

4455 Dépendant du dépassement parce qu'eux, ils sont assujettis à ne pas dépasser le 5 mm/seconde au niveau de la vibration et, au niveau du déplacement d'air, ils ne doivent pas dépasser la limite de 110 dB et à ce moment-là, on regarde la nature du dépassement, puis les mesures, bien là, c'est soit un avis d'infraction, ça peut aller jusqu'à une poursuite judiciaire dans certains cas.

4460 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci infiniment. Avez-vous d'autres informations à nous donner ?

**MME DIANE BOULET:**

4465

Je ne sais pas, j'attends les questions si vous avez des questions plus précises.

**MME NANCY BASTIEN:**

4470

Ma question est au-delà des désagréments de sentir la poussière et de l'avoir sur nos voitures, moi j'en suis au point de me questionner sur les impacts sur la santé ou les dangers de respirer cette matière poussiéreuse, puis est-ce qu'on est dans les normes ou pas ? Parce que c'est palpable, mais là je me dis que si c'est palpable, l'effet sur nos santés à moyen et à long terme, qu'en est-il ?

4475

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que les bilans de santé du réseau... Monsieur Drouin ?

4480

**M. DROUIN:**

Ce qu'on parle actuellement, c'est des poussières de carrière, donc, de concassage. Donc, ce sont des grosses poussières et elles sont beaucoup beaucoup moins nocives que les petites poussières qui viennent de la circulation automobile qui sont tellement petites qu'elles vont très profondément dans les poumons ; c'est ce qu'on appelle les particules fines ou ultra fines de 2.5 microns. Mais ce qu'on parle dans le cadre d'une carrière, c'est de la grosse poussière en haut de 10 microns et en terme de santé, c'est beaucoup moins nocif.

4485

Ça peut donner évidemment quand il y a beaucoup de poussière visuelle, je pense qu'on l'a mentionné aujourd'hui, irritation des yeux, de la gorge, les gens mouchent, mais c'est des effets qui sont de type strictement irritation, donc, bénin. C'est beaucoup... en tout cas, c'est beaucoup plus à mon avis de vivre à 20 mètres d'une autoroute que près d'une carrière avec des grosses poussières. Donc, l'innocuité de la poussière de la carrière est moins pire, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir des impacts et des désagréments.

4495

Est-ce que de fait que la carrière qu'on parle génère beaucoup de poussière ? Pour le savoir, il faudrait mettre une station d'échantillonnage à côté de la carrière et se mettre à mesurer.

**UNE PERSONNE DANS LA SALLE :**

4500

Venez déjeuner demain matin .

**M. DROUIN:**

4505

Pardon ?

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Vous avez une invitation à déjeuner, Monsieur Drouin.

4510

**M. DROUIN:**

Je me demande avec la Ville de Montréal... La nouvelle station va être près de la carrière ?

4515

**MME DIANE BOULET:**

Oui, oui. Si on remet le plan des rues, je ne sais pas, au coin de Jacques-Porlier et de Grosbois.

4520

**M. DROUIN:**

Donc, vous allez pouvoir mesurer l'impact.

4525

**MME DIANE BOULET:**

Je ne voudrais surtout pas aussi qu'on minimise l'effet des poussières qui vont être soulevées sur le chantier de construction lui-même qui vont aussi provoquer... Peut-être que les gens vont penser que ça va provenir de la carrière, mais en fait, ça peut aussi provenir beaucoup du chantier de construction lui-même parce qu'il est au même niveau. La carrière... bon, en préparation pour cette séance, je suis allée assister à des dynamitages et dépendant du niveau auquel le dynamitage est fait, il y a des moments où les poussières ne sortent même pas de la carrière quand ils prennent en considération les vents, parce qu'en plus ils doivent dynamiter lorsque les vents soufflent à une certaine vitesse. Donc, j'ai pu moi-même vérifier que les particules restaient pas mal à l'intérieur de la carrière en tant que telle. Puis je me suis promenée aussi sur le site, puis j'ai vu les travaux, puis je pense qu'il y a beaucoup de poussière de nuisance que les gens subissent depuis ces 3 dernières semaines qui serait probablement plus due aux travaux qui ont lieu sur le site.

4530

4535

4540

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Sur des sols secs.

4545

**MME DIANE BOULET:**

C'est ça. Et à ce moment-là, ce serait au promoteur à faire bien attention de respecter les mesures, d'arroser, de mettre de l'abat-poussière et des choses comme ça pour minimiser les impacts de la poussière et des nuisances.

4550

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4555 De façon très spécifique, il est proposé d'avoir une résidence pour aînés à proximité de la carrière et donc, à la limite de Montréal-Est. Compte tenu que les aînés sont des personnes à risque, souvent considérées à risque sur le plan de la santé publique, est-ce qu'il y aurait lieu de considérer certains aménagements particuliers dans les bâtiments qui son prévus comme par exemple un système de ventilation fermé ? Est-ce que c'est quelque chose que la Direction de la Santé publique serait en mesure de recommander ?

4560 **M. DROUIN:**

Non.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4565 Pas vraiment ?

**M. DROUIN:**

4570 Je ne suis pas prêt à recommander ça pour le moment parce qu'on n'a aucune mesure actuellement, puis si on prend les mesures... vous avez plus les données sur le dépassement des normes de qualité de l'air ambiant, en tout cas, on a les mesures du Jardin Botanique...

**MME DIANE BOULET:**

4575 On a des mesures extérieures, mais pas des mesures à l'intérieur des édifices.

**M. DROUIN:**

4580 Mais là, la question qui est posée : Est-ce qu'il faut mettre des systèmes de climatisation pour éviter que...

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4585 Que les gens aillent respirer de l'air extérieur ?

**M. DROUIN:**

4590 Écoutez, il faudrait mettre ça partout sur l'Île de Montréal. De la pollution, il y en a partout sur l'île. Des fois, on dépasse les normes.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4595 Mais tout le monde n'est pas à côté d'une carrière.

**M. DROUIN:**

Moi, je ne peux pas répondre à cette question-là.

4600 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

En l'absence de mesure, puis avec les bilans de santé qui ont été faits jusqu'à maintenant sur l'Île de Montréal... C'est important pour nous d'avoir cette information-là.

4605 **M. DROUIN:**

C'est parce que actuellement ce qu'on mesure, les seuls chiffres qu'on a sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique à Montréal, c'est les chiffres de Santé Canada sur les épisodes de smog et l'exposition chronique des populations, puis c'est une étude de mortalité où on a mesuré 1 540 mortalités précoces associées à des *peak* de pollution et à une exposition chronique. Enfin, c'est un modèle mathématique qui a été développé par Santé Canada. C'est la seule donnée qu'on a actuellement à Montréal de santé qui a été quantifiée et ça, ça regarde l'ensemble de la population montréalaise. On ne peut pas inférer ces chiffres-là spécifiquement sur une rue, un quartier, c'est pour l'ensemble de l'île. C'est tout ce qu'on a, on n'a rien d'autre.

4615

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Puis les bilans par centre hospitalier avec morbidité, tout ça, ça existe sur l'Île de Montréal, la Régie procède à des analyses statistiques des admissions au CLSC ?

4620

**M. DROUIN:**

C'est ce que je viens de vous mentionner. C'est la seule étude où on a quantifié spécifiquement l'excès de mortalité, c'est l'étude de Santé Canada qui a été publiée il y a à peu près deux ans, qui a été rendue publique. Les autres études qui ont été faites, c'est par un chercheur qui est à l'Université McGill, docteur Mark Goldberg, qui a regardé la variation quotidienne des particules respirables, donc, les PM 10, PM 2.5, variation quotidienne avec le risque d'être hospitalisé pour maladie respiratoire parce que ça exacerbe les maladies pulmonaires chroniques comme l'emphysème ou l'asthme et ça peut induire une mortalité précoce.

4630

Et cette étude qui a été faite, pas seulement à Montréal, mais dans toutes les villes nord-américaines, européennes, démontre que la relation qui existe entre l'exposition aux particules puis le risque d'être hospitalisé est une relation «dose» réponse sans seuil. Quel que soit le niveau d'exposition, on peut mesurer un risque. Donc, quand vous me parlez «est-ce qu'il faut mettre de la climatisation...

4635

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4640

En fait, ma question de façon plus large, c'est : Compte tenu de la localisation du site prévu et de la clientèle qu'on souhaite y installer au moins en partie, est-ce qu'il y a des mesures de prévention ou de précaution qui, selon la Direction de la Santé publique, mériteraient d'être considérées ? Et d'après ce que je comprends, la réponse est non ?

**M. DROUIN:**

4645

Concernant la source ponctuelle carrière, je pense que madame l'a bien mentionné, il faut absolument mettre toutes les mesures nécessaires parce que ce que je comprends de ce que j'ai entendu aujourd'hui, la carrière continue ses opérations et il faut que ça se fasse dans des procédés humides qui empêchent toute émission de poussière pendant les procédés. Et ça, c'est la principale mesure qui doit être...enfin, l'objectif ultime, c'est que la carrière n'émet pas de poussière dans l'air ambiant lors de ses opérations.

4650

**M. ROBERT DENIS:**

4655

Excusez-moi, Madame Chauvin, juste pour sauver un peu de temps, l'article 33 du règlement 89 prévoit que la maison de retraite doit être dotée d'un système de ventilation mécanique.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4660

Pour les espaces communs ou pour l'ensemble des...

**M. ROBERT DENIS:**

4665

Pour le bâtiment.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4670

Très bien. Mais même pour le reste du site, les commentaires de la Direction de la Santé publique s'appliquent, je comprends très bien.

**M. DROUIN:**

4675

Mais ce que je comprends, c'est que le Code oblige... moi, je n'étais pas au courant de cette donnée-là, pour les maisons pour personnes âgées. Donc, dans la mesure où l'exploitation de la carrière se fait avec toutes les mesures de mitigation que madame mentionnait, normalement on ne devrait pas avoir de poussière dans l'air ambiant associé à l'exploitation de la carrière. Je ne sais pas si vous pouvez me confirmer ça par vos mesures ?

**MME DIANE BOULET:**

4680

Bien, je ne peux pas dire qu'il n'y en a pas qui sont émises, mais par contre, je peux dire qu'il y a le maximum de mesures de mitigation qui ont été mises en place au niveau de l'humidification,

4685 au niveau de la présence de dépoussiéreurs sur place, puis au niveau d'arrosage des routes, des  
voies sur lesquelles les camions circulent. Au moment où on se parle, la compagnie vraiment  
respecte les conditions de son permis, mais c'est certain que ce qu'on ne contrôle pas, c'est la  
4690 météo et les vents, et quand il y a un courant d'air qui s'engouffre dans la carrière, puis qui vient  
prendre à contresens ou qui fait un tourbillon, malgré toutes les mesures de mitigation qui sont  
mises en place, on ne peut pas contrôler la direction de la poussière. Ça fait que je ne peux pas dire  
que les gens ne souffriront jamais d'avoir de la poussière chez eux à ce moment-là parce que c'est  
certain que c'est la météo, l'air ; la météo, il n'y a personne qui la contrôle. Donc, c'est le constat  
qu'on est obligé de faire.

4695 **M. ANTOINE MOREAU:**

J'aimerais poser une question à monsieur Drouin. Vous avez parlé de l'effet relativement  
moins nocif de la poussière de type carrière, la grosse poussière sur les personnes en général.  
Juste une précision. Est-ce qu'il y a une particularité pour les enfants ? Parce qu'il y a un parc qui  
4700 va être juste juste juste à côté. Est-ce que pour les enfants, c'est différent ou si c'est pareil pour eux  
que pour une personne, une adulte?

**M. DROUIN:**

4705 En tout cas, concernant la grosse poussière, c'est une nuisance, c'est celle qu'on voit ; elle  
est beaucoup moins dangereuse que celle qu'on ne voit pas. Concernant la petite poussière, c'est  
clair que lorsqu'on regarde la vulnérabilité des populations, je pense tout de suite aux enfants  
asthmatiques ; c'est eux autres parmi les enfants les plus susceptibles de voir leur asthme exacerbé  
par une exposition aux poussières. Ça, c'est bien documenté dans la littérature.

4710 Ce qu'on a également documenté, notamment par des études aux Etats-Unis, je pense aux  
villes en Californie, parce qu'on parle souvent de smog, d'ozone, parce que dans l'air ambiant ce que  
l'on respire, c'est plusieurs composés chimiques dont un qu'on voit surtout l'été qui est l'ozone, le  
smog photochimique. Ce qui a été documenté en Californie, c'est que les villes où il y a beaucoup  
4715 de smog photochimique, chez les enfants notamment, ça contribue à une réduction des fonctions  
pulmonaires puis à une croissance pulmonaire, ça c'est ce qui a été bien documenté aux Etats-Unis,  
dans les villes où le smog photochimique est important. On pense à une ville comme Los Angeles  
par exemple. Ce qui est moins le cas du côté de Montréal où on a quand même des épisodes de  
smog photochimique l'été, mais qui sont beaucoup moins fréquentes que ce qu'on peut voir à  
4720 Mexico City ou à Los Angeles.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4725 Est-ce que ça apporte des éléments d'informations ?

**MME NANCY BASTIEN:**

4730 Oui. Est-ce que la station de mesure va émettre certaines données dans un avenir rapproché ? Parce que je pense à l'établissement du parc, je ne sais pas dans l'échéancier, mais est-ce que ces données-là vont être disponibles avant la mise en place ou le plan final ?

**MME DIANE BOULET:**

4735 Par rapport au projet de construction pour la nouvelle station ? Ça, je ne pourrais pas le dire. Je sais que l'occupation, en fait la roulotte qui devrait être installée, elle devrait être installée d'ici à cet été. Il y aura tout un processus de mise en route des appareils, donc, un processus de validation des données aussi. Donc, on ne peut pas s'attendre à avoir des données tout de suite qui vont être significatives. Par contre, c'est certain qu'aussitôt que tous les appareils vont être en place, que les processus vont être établis, on a un site internet, je ne sais pas si les gens le

4740 connaissent, mais c'est *RSQA.QC.CA*, puis vous pouvez voir en continu toutes les mesures sur la qualité de l'air qui sont faites dans nos 16 stations d'échantillonnage. C'est des mesures qui sont faites d'heure en heure qui sont actualisées, puis vous avez un indice sur la qualité de l'air quotidien.

Donc, c'est certain qu'aussitôt que cette station-là sera mise en réseau avec les autres, vous pourrez avoir des données sur la qualité de l'air. Mais là pour la date de mise en route, je ne peux

4745 pas vous donner un scoop ce soir, je ne le sais malheureusement pas.

**MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

4750 Est-ce que vous allez être là demain, Madame ?

**MME DIANE BOULET:**

Oui, je vais être là demain.

4755 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il est 11 heures et quart. Vous avez été tous très patients, je vous remercie infiniment à tout ceux qui ont été présents pour leur présentation, leurs réponses aux questions, c'est fort apprécié. On reprend demain à 7 heures, ici même. Merci.

4760

\*\*\*\*\*

4765

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4770

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**